



LA
POLITIQUE AGRAIRE
DU PARTI SOCIALISTE



BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE INTERNATIONALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE ALFRED BONNET

(SÉRIE IN-18)

- DEVILLE (G.)**. — Principes socialistes. 1898, 2^e édition. 1 vol. in-18 3 fr. 50.
- MARX (Karl)**. — Misère de la philosophie. Réponse à la philosophie de la misère de M. Proudhon, 1896. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- LABRIOLA (Antonio)**. — Essais sur la conception matérialiste de l'histoire. Traduit par Alfred Bonnet. 2^e édition 1902. 1 volume in-18. 3 fr. 50
- DESTREE (J.)** et **VANDERVELDE (E.)**. — Le Socialisme en Belgique. 2^e édit. 1903. 1 volume in-18 3 fr. 50
- LABRIOLA (Antonio)**. — Socialisme et Philosophie. 1899. Traduit par Alfred Bonnet. 1 volume in-18 2 fr. 50
- MARX (Karl)**. — Révolution et contre-révolution en Allemagne, traduit par Laura Lafargue. 1900. 1 vol. in-18. 2 fr. 50
- GATTI (G.)**. — Le Socialisme et l'agriculture. Avec une introduction de G. Sorel. 1902. 1 vol. in-18 3 fr. 50
- LASSALLE (Ferdinand)**. — Discours et Pamphlets, traduits par L. Remy et V. Dave. 1903. 1 vol. in-18 3 fr. 50

(SÉRIE IN-8)

- WEBB (Béatrix et Sydney)**. — Histoire du Trade-Unionisme 1897, traduit par Albert Métin. 1 v. in-8 10 fr. »
- KAUTSKY (Karl)**. — La question agraire. Etude sur les tendances de l'agriculture moderne, traduit par Ed. Milhaud et C. Polack. 1900. 1 vol. in-8 8 fr. »
- MARX (Karl)**. — Le Capital. Traduit à l'Institut des sciences sociales de Bruxelles par J. Borchardt et H. Vanderrydt :
- LIVRE II. — Le Procès de circulation du capital. 1900. 1 vol. in-8 10 fr. »
- LIVRE III. — Le Processus d'ensemble de la production capitaliste. 1901-1902. 2 volumes in-8 20 fr. »

Pour paraître prochainement :

LIVRE I. — Le procès de production du capital. 1 v. in-8.

A LA MÊME LIBRAIRIE

- PARETO (Vilfredo)**. — Les systèmes socialistes. Cours professé à l'Université de Lausanne. 1902. 2 volumes in-8 14 fr. »
- CROCE (Benedetto)**. Matérialisme historique et Economie marxiste, traduit par Alfred Bonnet. 1891. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- FERRI (E.)**, professeur à la Faculté de Rome. — Socialisme et science positive (Darwin-Spencer-Marx). 1897. 1 vol. in-8 4 fr. »
- MARX (Karl)** et **ENGELS (Fr.)**. — Manifeste du parti communiste. Nouvelle édition française autorisée avec les préfaces des auteurs aux éditions allemandes. Traduction de Laura Lafargue, revue par Engels. 1901. Un petit volume in-18 0 fr. 20
- Prix, salaires, profits. 1899. Une broch. in-18. 0 fr. 50
- MENGER (Anton)**. — Le droit au produit intégral du travail (essai historique), traduit par Alfred Bonnet, avec préface de Ch. Andler. 1900. 1 vol. in-18. 3 fr. 50
- MILIOUKOV (P.)**, professeur à l'Université de Moscou. — Essais sur l'Histoire de la civilisation russe, avec une préface de Lucien Herr. 1901. Un volume in-8^e 6 fr. »
- NICOLAS-ON**. — Histoire du développement économique de la Russie depuis l'affranchissement des serfs. Trad. du russe par Gg. 1902. Un volume in-8 avec tableaux statistiques. 12 fr. »
- RAE (John)**. — La Journée de huit heures. Théorie et étude comparée de ses applications et de leurs résultats économiques et sociaux. 1900. 1 volume in-8. 6 fr. »
- SOMBART (Werner)**, professeur à l'université de Breslau. — Le socialisme et le mouvement social au XIX^e siècle. 1 volume in-18. 2 fr. »

SAINT-AMAND, CHER. IMPRIMERIE BUSSIÈRE.

BIBLIOTHÈQUE SOCIALISTE INTERNATIONALE
publiée sous la direction de Alfred BONNET

VI

LA
POLITIQUE AGRAIRE

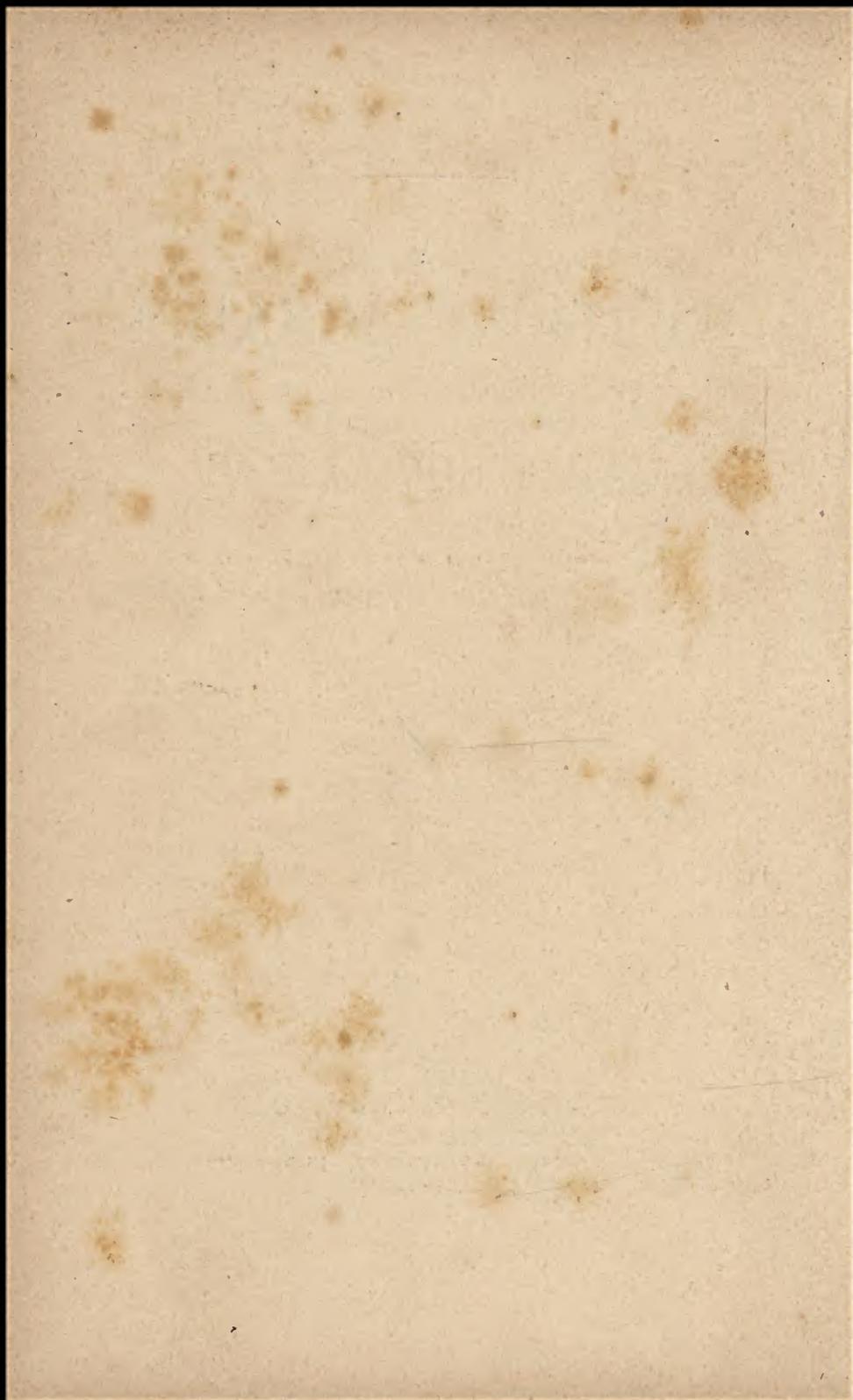
DU
PARTI SOCIALISTE

PAR
Karl KAUTSKY

TRADUIT DE L'ALLEMAND PAR
Camille POLACK

PARIS (5^e)
V. GIARD & E. BRIÈRE
Libraires-Éditeurs
16, RUE SOUFFLOT, 16
—
1903





PRÉFACE DE L'ÉDITION FRANÇAISE

La première partie de mon *Agrarfrage* est consacrée à l'examen des tendances qui agissent dans l'agriculture moderne et en déterminent les lois. Ces tendances sont les mêmes dans tous les pays de production capitaliste ; aussi la première partie a-t-elle un caractère international, alors même qu'elle semble s'appliquer plus particulièrement à l'agriculture allemande (1).

La deuxième partie, qui fait l'objet de ce volume, se propose au contraire de tirer les conséquences pratiques qui se dégagent des conclusions de la première et d'indiquer les réformes agraires que le parti socialiste doit inscrire dans son programme. Ici, il ne s'agit pas de *tendances générales* mais bien plutôt des *formes particulières* qui se sont développées sous l'influence de ces tendances. Ces formes sont naturellement différentes dans chaque pays ; car, à côté des tendances générales du mode de production capitaliste, interviennent les facteurs particuliers d'ordre géographique et climatérique, les réactions de l'évolution historique, les influences étrangères qui tantôt sont un encouragement, un exemple, tantôt un frein, un contrepoids, et d'autres agents encore.

(1) Cette première partie a paru en français sous ce titre : *La question agraire*, Paris, Giard et Brière, 1900.



C'est ainsi que les formes mêmes de la grande industrie ne sont pas absolument les mêmes dans les différents pays, malgré la puissance inouïe de nivellement que possède le capitalisme.

Cela est bien plus vrai encore pour l'agriculture ; là, les formes de production les plus variées se présentent côte à côte ; aussi les problèmes de la réforme agraire varient-ils avec chaque pays.

Il serait donc absolument impossible de tracer un programme agraire unique pour toute la démocratie socialiste internationale, un programme qui puisse s'appliquer aussi bien à l'Angleterre qu'à la France, à l'Amérique qu'à l'Autriche, à l'Italie qu'à la Norvège, à la Russie qu'à la Belgique. Et même il serait très difficile d'élaborer un programme agraire unique pour un seul grand Etat ; je ne vois pas, en effet, comment un programme fait pour la Prusse orientale et le Mecklembourg pourrait convenir au Wurtemberg et au duché de Bade, à la Lombardie en même temps qu'à la Sicile.

Il me fallait donc me limiter à un type déterminé pour arriver à un résultat utile et j'ai choisi naturellement celui que j'avais alors sous les yeux, le plus grand Etat de l'Allemagne, la Prusse. Mais cette limitation imposée par la nécessité rend impossible l'application pure et simple de ce que j'avance aux autres régions et aux autres pays. C'est plus que jamais pour moi le lieu de prier le lecteur de lire *cum grano salis* et de ne pas se contenter de mettre « France » là où j'ai écrit « Allemagne ».

J'avais tout d'abord le dessein de supprimer un certain nombre de développements consacrés à certaines situations particulières à l'Allemagne, sans



objet pour la France où ces phénomènes n'ont même pas leur équivalent. Mais il en serait résulté de grandes lacunes, et bien des points dans la suite seraient devenus incompréhensibles. Et peut-être ces points-là précisément ne sont-ils pas sans présenter un certain intérêt pour le lecteur français. Il peut y voir la différence énorme qui existe entre l'agriculture française et l'agriculture allemande, et plus encore combien l'Allemagne, malgré son essor économique, est demeurée, au point de vue politique comme au point de vue juridique, embourbée dans le marais féodal.

Il faut à l'Allemagne une révolution, non seulement pour donner la souveraineté au prolétariat, mais encore pour achever la révolution bourgeoise et balayer les ruines de la féodalité.

Je me suis donc décidé à conserver ces passages et à ne rien effacer. L'édition française de la seconde partie est donc, comme celle de la première, la fidèle traduction de l'original allemand.

Les observations de mes critiques ne m'ont pas non plus déterminé à rien modifier.

C'est presque exclusivement la première partie qui a été l'objet de leurs attaques, et elles ont été nombreuses. Celles qui sont venues du côté socialiste, provenaient de quelques camarades qui appartiennent à une tendance qui semble, dans les questions agraires, comme un écho allemand lointain et inconscient d'ailleurs du proudhonisme français. Morte dans l'industrie, elle continue à trouver dans l'agriculture encore quelques points d'appui.

La deuxième partie qu'on va lire a été par contre unanimement approuvée, du moins par mes cama-



rades, à part quelques points de détail sans grande importance.

Si je pouvais contribuer en France à donner quelque unité à la tactique agraire de l'organisation socialiste, je me considérerais comme amplement récompensé.

Berlin-Friedenau, 16 octobre 1902.

KARL KAUTSKY.



LA
Politique Agricole du Parti Socialiste.

I

LE PARTI SOCIALISTE A-T-IL BESOIN D'UN PROGRAMME
AGRAIRE ?

a) *Aux champs.*

Le fait qui ressort le plus clairement de ce qui a été exposé dans la première partie de cet ouvrage, est que l'industrie devient le facteur essentiel de la vie sociale tout entière, que l'agriculture perd relativement de plus en plus de son importance, qu'elle cède de plus en plus de terrains à l'industrie, et que dans ceux-là mêmes qu'elle conserve encore, elle devient de plus en plus tributaire de l'industrie. Et si le parti socialiste peut avoir grand espoir de vaincre, ce n'est pas seulement parce que le prolétariat grandit en forces, mais aussi parce que l'industrie devient de plus en plus puissante dans la société.

Il serait cependant insensé d'en conclure que le parti socialiste, ou si l'on préfère, le prolétariat, dans sa lutte pour son émancipation, n'a plus désormais à s'occuper de l'agriculture. Le prolétariat est l'héritier de la société actuelle, il a tout intérêt que son héritage soit

aussi riche que possible. Or, quels que puissent être les rapports entre l'industrie et l'agriculture, le sol restera toujours la base de toute société humaine, sa force productive sera toujours un facteur essentiel de la quantité de travail dont la société aura besoin pour subsister, sa nature exercera toujours une influence décisive sur le caractère physique et sur l'intelligence de la population qui l'habite.

Mais ce n'est pas seulement en vue de la société future qu'il importe au prolétariat de s'intéresser à l'état de l'agriculture ; c'est aussi une nécessité de l'heure présente. La hausse ou la baisse de prix des subsistances n'est pas du tout chose indifférente pour le prolétariat, car le salaire ne suit pas les fluctuations des prix aussi exactement que l'admettait la théorie de la loi d'airain des salaires. Il n'est pas du tout indifférent à la lutte de classe que mène le prolétariat, que les populations rurales soient misérables, ignorantes, abêties, ou qu'elles ne le soient pas. Même si le parti socialiste voulait ne se préoccuper que des questions d'ordre industriel, il serait encore forcé de s'intéresser à l'agriculture, à cause de l'importance toujours plus grande qu'ont prise les questions agraires dans toute la vie politique des peuples modernes. Fait remarquable : L'agriculture gagne en importance *politique* ce qu'elle perd en importance *économique* par rapport à l'industrie, et ce phénomène se produit non seulement là où dominent les domaines des hobereaux, mais là aussi où domine la propriété paysanne, non seulement à l'est de l'Elbe, mais aussi en Bavière ; non seulement dans les pays de l'absolutisme, mais aussi dans les pays démocratiques, en Russie, en Autriche et en Allemagne, comme en France et en Suisse. Cette apparente opposition entre l'importance économique et l'importance politique s'explique si nous nous rappelons que partout la propriété privée du sol se trouve bien plus tôt que la propriété privée de tout



(autre moyen de production en opposition irréductible avec le mode de production existant et engendre bien plus vite une situation mal assise et intolérable. Mais les classes intéressées dans ce conflit sont précisément celles qui constituaient jusqu'à ce jour les plus fermes soutiens de l'ordre politique et social actuel : ou bien elles forment elles-mêmes les classes dirigeantes, ou bien ces classes assurent la conservation de leurs plus chers intérêts. Il n'est donc pas étonnant que les questions agraires préoccupent si vivement dans les Etats civilisés les hommes qui dirigent la vie politique.

En agissant ainsi, ils ne songent pas au salut de l'agriculture, mais à celui des « classes conservatrices », dont les conditions d'existence sont devenues incompatibles avec les conditions modernes de la production. C'est à la vérité vouloir concilier ce qui est inconciliable, et la tentative ne devient pas plus rationnelle parce que c'est précisément dans l'agriculture que les conditions intellectuelles et économiques d'un mode perfectionné de production sont moins développées que dans l'industrie.

En présence de tous ces faits, il n'y a pas lieu de s'étonner que l'agitation agraire, à mesure qu'elle se développe, donne naissance au charlatanisme le plus insensé, que les classes dirigeantes prennent au sérieux ; celui qui veut venir utilement en aide aux populations agricoles, a besoin de beaucoup de clarté et d'une grande force de persuasion pour être écouté à côté de tous ces marchands d'orviétan. Cela seul suffit pour obliger le parti socialiste à prendre nettement position dans les questions agraires. S'il s'y montrait indifférent, ce serait livrer les prolétaires de la campagne aux farceurs de la jonglerie agraire.

Voilà pourquoi les partis socialistes de tous les pays civilisés ont, dans ces dernières années, donné toute leur attention aux questions agraires. Mais là aussi on vit ce que la situation agricole avait d'embryonnaire. Ce



ne furent pas tout d'abord des considérations de principes qui poussèrent le parti socialiste à s'occuper des questions agraires, mais ce furent bien plutôt des considérations pratiques, des considérations d'agitation électorale qui lui firent désirer « d'offrir quelque chose » aux paysans, de formuler leurs revendications pratiques pour les intéresser ainsi à l'agitation socialiste. On chercha partout à élaborer des *programmes agraires* socialistes, avant de s'être mis d'accord sur les principes d'une *politique agraire* socialiste. Or, tant qu'on ne sera pas d'accord sur les principes, la recherche du programme ne sera qu'un tâtonnement d'où rien de sûr, rien de durable ne pourra sortir, de quelque grande sagacité qu'on fasse preuve.

La nécessité pour le parti socialiste de bien préciser sa politique agraire est très généralement ressentie, mais la nécessité d'un programme agraire ne rencontre nullement la même unanimité.

On conçoit d'ordinaire le programme agraire comme ne devant contenir que des mesures favorables aux *paysans propriétaires*. Il ne serait pas nécessaire d'élaborer un programme spécial pour le salarié agricole. Le programme socialiste actuel s'en occupe déjà. Mais si l'on veut que les socialistes prennent en main la défense des intérêts particuliers des paysans-propriétaires, un programme agraire spécial devient nécessaire.

On sait que sur cette question de profondes divergences se sont produites au sein du parti socialiste.

On a considéré la *protection des paysans* comme le complément nécessaire de la *protection des ouvriers*. On disait : le paysan est le prolétaire de la campagne. Mais le parti socialiste est le parti de la lutte de classe des prolétaires contre le capital, et il tire sa force non de son but final, mais de ses revendications de l'heure actuelle. Il défend le prolétaire de la ville contre l'*entrepreneur*, son exploiteur capitaliste ; de même il doit défendre le



prolétaire des champs contre son exploiteur capitaliste, l'*usurier*. De même qu'il lutte de toutes ses forces pour empêcher le salarié des villes de tomber dans la misère, il doit de même s'efforcer d'empêcher la ruine du paysan.

Nous allons tout d'abord essayer de résoudre cette question.

b) *Paysan et prolétaire.*

On ne saurait nier que la vie que mène le paysan est devenue sous bien des rapports celle des prolétaires, souvent même elle est plus misérable ; mais cela ne veut pas dire que ses intérêts de classe soient devenus ceux du prolétariat.

La marque distinctive du prolétariat moderne n'est en aucune façon sa misère. Il n'y a pas eu des pauvres de tout temps, mais il y en a depuis des milliers d'années, tandis que le mouvement socialiste du prolétariat est un produit spécial des derniers siècles, le produit d'un prolétariat tel que le monde n'en avait jamais vu.

Un des caractères du prolétariat moderne est le rôle important qu'il joue dans le procès de la production moderne. C'est sur lui que repose le mode de production capitaliste, aujourd'hui souverain. C'est par là qu'il se distingue radicalement de l'ancien et du nouveau prolétariat des gueux.

Son dénuement est d'ailleurs moins profond : les gueux manquaient de tout et souffraient surtout du manque de moyens d'existence et de moyens de jouissances, ils souffraient moins de ne pas disposer de moyens de production. Le domaine de la production leur est fermé, et souvent ils n'ont pas le moindre désir d'y



être admis. Mais s'ils ne veulent pas travailler, ils veulent cependant vivre, et cela ne leur devient possible que si les possédants partagent avec eux leurs moyens de consommation ; aussi lorsque le prolétariat des gueux s'élève jusqu'à certaines aspirations sociales, son idéal est-il un communisme de consommation et non de production, un communisme *partageux* et non un communisme *sociétaire*, et c'est là un but qui, en fait, conduit au pillage là où la situation sociale permet les actes de violence, et à la mendicité là où les violences sont impossibles.

Le dénuement qui caractérise le prolétaire salarié moderne est, au contraire, le manque des moyens de production. Il peut comporter le manque de moyens de consommation, mais il ne l'implique pas nécessairement. Le salarié moderne reste un prolétaire tant qu'il n'est pas en possession des moyens de production, quelque satisfaisante que puisse être sa situation de consommateur, quoiqu'il possède comme tel, quand même il aurait des bijoux, des meubles, une petite maison d'habitation. Bien plus, l'amélioration de sa situation comme consommateur, loin de le rendre impropre à la lutte de classe du prolétariat, le met souvent en état de s'y engager plus sérieusement. Cette lutte ne résulte pas de sa misère, mais de l'antagonisme qui existe entre lui et le propriétaire des moyens de production. C'est en triomphant de cet antagonisme qu'on pourrait rétablir la paix sociale, et non en triomphant de la misère, en admettant que ce triomphe soit possible. Mais cela ne sera possible, que si les ouvriers entrent en possession de leurs moyens de production.

Cela nous conduit à une autre caractéristique du prolétaire salarié moderne : il met en œuvre non pas des moyens de production individuels, mais des moyens de production sociaux, des moyens de production si considérables qu'ils ne peuvent être utilisés que par des réu-



(nions d'ouvriers, jamais par un ouvrier isolé. Des moyens de production de cette nature peuvent être possédés de deux manières : ils peuvent être la propriété d'un seul, qui forcément exploitera les ouvriers qu'il emploie : c'est la propriété capitaliste, ou bien la propriété d'un groupe d'individus ; mais ce genre de propriété appliqué aux moyens de production ne pourra pas se généraliser, tant que dominera le principe de la propriété privée des moyens de production. Tous les essais de propriété coopérative, pour peu qu'ils réussissent, finissent tôt ou tard par prendre des tendances capitalistes. Ce n'est que lorsque la propriété sera devenue collective, c'est-à-dire socialiste, que cette propriété coopérative des moyens de production pourra devenir générale. Il y a encore d'autres facteurs qui tendent à rendre la société propriétaire des moyens de production, mais ici nous n'avons à nous occuper que de ceux qui résultent des intérêts de classe du prolétariat et qui ont pour effet nécessaire de donner une tendance socialiste à la lutte de classe du prolétariat.

Il faut enfin mentionner une quatrième caractéristique du prolétariat salarié moderne sur laquelle nous avons déjà attiré l'attention dans ce livre : le salarié ne vit plus dans la maison de son entrepreneur. Les salariés d'autrefois formaient en général un accessoire du ménage de leur patron, ils faisaient partie de la famille non seulement en leur qualité d'ouvriers, mais en leur qualité d'hommes. Toute leur activité, même en dehors de leur travail spécial, dépendait du patron. Le salarié moderne, son travail fait, s'appartient. Plus le mode de production capitaliste se développe, plus s'effacent les traces de féodalité qui subsistent encore, et plus l'ouvrier se sent libre, l'égal, en dehors du travail, de son patron capitaliste.

Voilà les facteurs qui ont fait du prolétariat moderne le puissant ressort du mouvement socialiste.



Les paysans ne présentent assurément pas tous ces caractères. On sait que le créancier hypothécaire est le véritable propriétaire du bien du paysan. Mais, ainsi que nous l'avons montré, le paysan n'est pas, vis-à-vis de son créancier, dans la situation du salarié vis-à-vis du capitaliste, mais dans celle d'un entrepreneur vis-à-vis d'un propriétaire foncier. Le paysan dont les biens sont hypothéqués ne devient pas plus un prolétaire que le fabricant qui exerce son industrie dans une maison louée et non dans un immeuble lui appartenant. Le paysan reste quand même propriétaire de ses moyens de production, il possède ses outils, ses instruments de labour, son bétail, bref, tout son train de culture. Il peut certes le devoir aussi, mais il n'en a pas moins à exercer les fonctions d'un entrepreneur, et comme tel, il est en opposition d'intérêts avec le prolétariat, de même qu'un fabricant qui n'est propriétaire d'aucun moyen de production, qui ne produit qu'avec des capitaux empruntés, est cependant un capitaliste industriel et, comme tel, en opposition d'intérêts avec les prolétaires.

Cette opposition se manifeste le plus crûment chez ces paysans qui exploitent des ouvriers salariés, je veux dire les gros paysans.

Certes, tant que l'agitation des ouvriers se cantonne dans les villes, et n'est dirigée que contre les capitalistes des villes, les grands agriculteurs les regardent faire avec une certaine sympathie. C'étaient de grands propriétaires fonciers anglais, puis des prussiens, qui encouragèrent de leur bienveillance les débuts du mouvement socialiste et qui prêchèrent l'alliance du salaire et de la rente foncière contre le profit du capital. Mais tout cela change, dès que le mouvement socialiste menace de s'étendre aux ouvriers des campagnes, dès que la hausse des salaires industriels attire à la ville les ouvriers des champs, et rend plus exigeants ceux qui y restent. Aujourd'hui les hobereaux prussiens sont les ennemis



acharnés des socialistes, aussi acharnés que les « hommes de Manchester » ; aujourd'hui, ils ne se rangent pas sous la bannière de Wagener, mais sous celle de Stumm. Et les gros paysans leur emboîtent le pas.

Même s'il y avait en Allemagne encore des régions où les gros paysans ne se montrent pas hostiles au mouvement ouvrier, et pensent que leurs intérêts sont les mêmes que ceux des ouvriers, cela ne prouverait pas qu'on pût, avec un peu d'habileté, gagner ces groupes au parti socialiste ; cela montrerait simplement que le mouvement ouvrier est encore trop faible dans ces régions pour exercer une influence heureuse sur la situation des ouvriers des campagnes, ce serait la preuve d'un état stationnaire, nullement le présage d'un progrès qui va se réaliser.

Il y a une différence bien moins sensible entre les paysans moyens et les prolétaires qu'entre ceux-ci et les gros paysans ; les paysans moyens n'occupent qu'un petit nombre de salariés, si toutefois ils en occupent ; c'est essentiellement le travail de la famille qu'ils appliquent à leur exploitation agricole dont les productions sont toutefois destinées au marché. Dans ce cas, l'antagonisme entre l'exploiteur et l'exploité disparaît, mais l'antagonisme entre le prolétaire salarié et le producteur de denrées pour le marché, l'antagonisme entre l'acheteur et le vendeur persiste. On a, à la vérité, découvert une certaine harmonie entre les intérêts des deux classes : on a montré que l'ouvrier était le plus grand consommateur des produits agricoles, qu'il en consommait d'autant plus que son salaire était plus élevé. Les paysans auraient donc tout intérêt à ce que les ouvriers gagnassent beaucoup, leurs intérêts et ceux du prolétariat étant identiques. Ce raisonnement n'est pas nouveau ; il a été employé à diverses reprises pour montrer l'harmonie des intérêts. Les amis des ouvriers



conseillaient aux fabricants d'élever les salaires, en soutenant que c'était le meilleur moyen d'étendre le marché intérieur et d'empêcher la mévente, tandis que les fabricants faisaient comprendre aux ouvriers combien ils étaient insensés de vouloir arracher aux patrons une hausse des salaires, qui aurait pour conséquence, ou bien un renchérissement des vivres, faisant perdre aux ouvriers d'un côté ce qu'ils gagneraient de l'autre, ou bien une diminution des profits. Mais plus il y a de profits, plus le capital s'accumule, plus le travail est demandé, ce qui est le meilleur moyen d'amener une hausse des salaires. Les ouvriers auraient donc les motifs les plus sérieux d'éviter tout ce qui pourrait diminuer les profits : les grèves, par exemple. Ils seraient aussi intéressés que les fabricants à ce que les profits fussent grands, les intérêts des uns et des autres étant les mêmes.

Ce qu'il y a de juste dans ce raisonnement, c'est que même la société capitaliste, comme toute autre société, est un organisme et que si une des parties souffre, toutes les autres parties en subissent un fâcheux contre-coup. Ce fait ne supprime pas les antagonismes des classes, et ne dispense aucune classe de la nécessité de défendre ses intérêts en luttant contre les classes ses adversaires, et en lésant leurs intérêts. Il y a contradiction entre l'harmonie des intérêts des différentes classes qui existe indubitablement jusqu'à un certain point, et l'antagonisme des intérêts de classe bien plus nettement dessiné, mais cela prouve simplement que la société capitaliste est un organisme bien imparfait, qu'elle doit gaspiller beaucoup de ressources, beaucoup de forces pour remplir sa mission.

Ce qui détermine la situation respective des classes entre elles, et devient le moteur de la société capitaliste, ce n'est pas, ou ce n'est qu'à un faible degré, l'harmonie très indirecte de leurs intérêts, mais ce sont en première



ligne les antagonismes directs de classe. Cela est vrai également des vendeurs et des acheteurs des denrées alimentaires. Leur opposition est trop directe pour être effacée par l'intérêt lointain qu'a le vendeur à ce que l'acheteur puisse faire des achats considérables. Le paysan veut vendre ses produits aussi cher que possible, l'ouvrier veut les acheter le moins cher possible, et à quoi sert au paysan la hausse des salaires de l'ouvrier, si elle n'a pour effet que d'augmenter la consommation de la margarine, du lard d'Amérique, de la viande d'Australie et des conserves de toutes sortes ? Il songe à écarter du marché la concurrence si chère aux ouvriers, et à amener artificiellement la hausse du prix de ses produits.

Toutes les finasseries qu'on imaginera pour expliquer l'inexplicable harmonie des intérêts ne pourront rien contre cette opposition des intérêts.

Qu'un cultivateur soit dans la misère, qu'il soit endetté, ce n'est pas cela qui décidera s'il est propre à être incorporé dans le prolétariat en lutte ; ce qui le décide, c'est ce qu'il apporte sur le marché, si c'est son travail ou ses denrées. La misère et les dettes ne suffisent pas par elles-mêmes à solidariser quelqu'un avec les intérêts de la classe prolétarienne, elles peuvent même accentuer l'opposition contre le prolétariat, si la faim ne peut être apaisée, si les dettes ne peuvent être payées, que grâce au renchérissement des vivres, grâce à l'impossibilité où seront les ouvriers d'obtenir les vivres à bon marché.

A côté de ces oppositions d'intérêts il est, à la vérité, des intérêts qui sont communs aux paysans et aux prolétaires ; nous aurons à les étudier. Cette communauté d'intérêts peut, par moments, l'emporter sur l'opposition des intérêts et amener une coopération politique des paysans et des prolétaires. Mais quelque fréquentes que soient ces campagnes en commun, en général ils marche-



ront séparément, et l'allié d'aujourd'hui peut devenir l'adversaire de demain.

Cet antagonisme entre ceux qui vendent leurs denrées et ceux qui vendent leur travail ne deviendra-t-il pas forcément fatal à ces derniers ? N'est-il pas à redouter que, dans ces circonstances, on ne voie se renouveler le drame de 1848, on ne voie les paysans et les fils de paysans se tourner contre les prolétaires et les écraser sous leurs « souliers ferrés » ?

Regardons d'un peu plus près cet épouvantail des souliers ferrés, peut-être perdra-t-il, comme tous les spectres, de son horreur, dès qu'on y porte la main.

On rappelle volontiers 1848 ; mais un demi-siècle s'est écoulé depuis. N'aurait-il rien changé ? Alors, la population agricole constituait environ les $\frac{3}{4}$ de la population totale de l'Allemagne ; aujourd'hui elle n'en constitue plus qu'un peu plus du $\frac{1}{3}$, plus exactement 33,7 0/0, 18.500.000 personnes sur une population de 54.000.000. En 1882, elle constituait encore les $\frac{2}{5}$, exactement 42,51 0/0 de la population, 19.225.000 sur 45.222.000.

En Saxe elle ne constitue pas même 14 0/0 (en 1882, elle formait encore 19 0/0. Dans la capitainerie de Zwickau, elle constitue seulement 10 0/0 (en 1882 encore 14 0/0) de la population. Dans le nord de l'Allemagne, c'est dans le duché de Posen que la population agricole est la plus forte (58 0/0, en 1882 64 0/0) ; dans le sud, c'est dans la basse Bavière, la Vendée allemande, la seule grande division administrative de l'empire allemand où la proportion n'a pas diminué depuis 1882, ou du moins pas d'une manière sensible. En 1882, elle s'élevait à 61,5 0/0, en 1895 à 61 0/0 de la population totale.

En France, la population agricole est plus forte, mais là aussi elle est descendue de 51,4 à 45,5 0/0 de 1876 à 1891.



Années	Population totale	Pourcentage de la population agricole
1876.	36.906.000	51,4
1881.	37.672.000	48,4
1886.	38.219.000	46,6

En Angleterre, le nombre des personnes occupées par l'agriculture représentait, en 1890, 10 0/0 seulement du nombre total des personnes exerçant une profession ou un métier.

Aux Etats-Unis également, le nombre des personnes adonnées à l'agriculture a subi une diminution sinon absolue, du moins relative ; la statistique les y réunit d'ailleurs, à notre grand regret, aux personnes occupées dans la pêche et dans l'industrie minière. Si on les comptait séparément, la diminution serait certainement encore plus forte. En 1880 elles constituaient 50,25 0/0 du nombre total des personnes occupées industriellement (7.405.000) ; en 1890 elles représentaient 44,20 0/0 (8.334.000). Dans les Etats septentrionaux de l'Atlantique, elles ne formaient plus, en 1890, que 22,6 0/0 des ouvriers, dans les Etats du sud, elles constituaient plus de 60 0/0.

Mais toutes les personnes employées dans l'agriculture ne sont pas vendeurs de denrées alimentaires ; il y a parmi elles un nombre assez considérable de vendeurs de travail. En 1893, l'agriculture comptait dans l'empire allemand :



Désignation	Personnes occupées	Parents et domestiques	Total
Indépendants	2.576.725	6.900.096	9.476.821
Salariés (valets, servantes, journaliers, employés, etc).	5.715.967	3.308.519	9.024.486
Total	8.292.692	10.208.615	18.501.307

La population des salariés est donc aussi forte dans l'agriculture que celle des hommes indépendants et de leur famille.

Mais ces indépendants ne vivent pas non plus tous exclusivement de la vente de leurs produits agricoles. Sur les 2.530.539 agriculteurs indépendants (non compris les horticulteurs et les sylviculteurs), 504.165 avaient un métier accessoire.

Si l'on considère les cultivateurs indépendants au point de vue de l'exploitation, leur situation n'est pas plus favorable. Nous constatons là que sur 5.538.317 propriétaires d'exploitations agricoles il n'y a que 2.499.130 cultivateurs indépendants; 717.037 sont des cultivateurs non indépendants; les autres appartiennent à diverses professions, dont 1.495.240 au moins à l'industrie. Nous trouvons donc, d'un côté, 2 1/2 millions d'agriculteurs indépendants, en présence d'environ 6 millions de cultivateurs salariés; d'un autre côté, ces 2 1/2 millions d'agriculteurs indépendants ont en face d'eux 3 millions de propriétaires d'exploitations agricoles, pour qui l'agriculture n'est qu'une occupation secondaire.

Les cultivateurs ne forment plus même la majorité en pleine campagne; il y a parmi eux un nombre considérable d'ouvriers agricoles, dont les intérêts sur tous les points essentiels sont identiques à ceux des salariés de l'industrie.



Dans certaines contrées les paysans indépendants sont certainement plus nombreux que ne l'indiquent les moyennes ci-dessus. Par exemple, sur les 20 provinces allemandes qui ont le plus grand nombre de propriétés agricoles moyennes (3 à 20 hectares), la Bavière en renferme 13. Dans ces régions les paysans moyens occupent de 60 à 70 0/0 des terres, tandis que dans toute l'Allemagne ils n'en occupent que 30 0/0. Il n'est pas douteux que dans ces contrées les « souliers ferrés » des paysans ne puissent encore quelquefois écraser les prolétaires. Mais ils sont bien loin de pouvoir les écraser, de les menacer sérieusement, dès que les prolétaires s'avancent avec toutes leurs forces, unis sous la même bannière. Les prolétaires n'ont pas seulement tous les avantages du développement intellectuel qu'ils doivent au séjour dans les villes, à une organisation meilleure, à leurs forces disciplinées et à la supériorité économique de l'industrie sur l'agriculture, mais ils ont aussi aujourd'hui l'avantage du nombre.

Le prolétariat est désormais la classe la plus forte de l'Allemagne. En 1895 il y avait dans l'Empire, sans compter l'armée, les fonctionnaires et les personnes n'exerçant aucune profession, 20.674.239 personnes exerçant un métier ou une profession; le prolétariat pouvait réclamer comme lui appartenant :

Gens de service	1.339.318
Salariés de l'agriculture, de l'industrie et du commerce	10.746.711
Employés à des services domestiques	432.491
Total	<u>12.518.520</u>

Parmi les 8.155.719 autres personnes occupées à gagner leur vie, il en est encore beaucoup qui peuvent être rangées parmi les prolétaires : les 2.000.000 de domestiques ainsi que les 600.000 employés en fournissent de sérieux contingents; et parmi les 5.500.000 personnes



indépendantes, bon nombre ne le sont que de nom, mais sont en réalité des salariés du capital, tel est le cas des industriels à domicile.

Si l'on considère ces nombres, qui croissent avec rapidité en faveur du prolétariat, on fait un anachronisme en invoquant le souvenir de 1848. Quand le parti socialiste aura conquis tous les prolétaires et tous ceux qui, dans l'industrie et l'agriculture, n'ont que les apparences de l'indépendance, mais sont en réalité des salariés du capital, il n'y aura plus de puissance capable de lui résister. Gagner ces masses, les organiser politiquement et économiquement, élever leur intelligence et leur moralité, les mettre en état de diriger à leur tour la production arrachée aux capitalistes : voilà ce qui est et ce qui reste la tâche essentielle du parti socialiste.

Cette conquête n'est pas facile à la vérité, surtout à la campagne. Le développement du prolétariat, l'accroissement de sa puissance politique et économique, son élévation morale et intellectuelle ne s'effectueront jamais aussi rapidement en pleine campagne que dans les centres industriels, cela est un fait avéré.

Les facteurs qui agissent en ce sens dans les pays industriels nous ont été exposés par le Manifeste Communiste, et nous n'avons pas besoin de nous y attarder. La production des marchandises réunissait déjà, avant l'ère du capitalisme, quantité de salariés indigents dans les villes. Leur force, leur intelligence s'accroissaient avec la puissance et le développement intellectuel des villes. Mais les compagnons n'étaient qu'à moitié libres : ils faisaient partie du ménage du patron et ils étaient séparés les uns des autres par le travail et par le ménage. Ils ne se réunissaient que dans l'intimité des jours de fête. Le mode de production capitaliste réunit les salariés en grandes masses, non seulement dans certaines villes bien plus étendues que celles des temps féodaux, mais



encore, dans l'intérieur de ces villes, dans quelques ateliers gigantesques. Ce mode de production organise lui-même et discipline les salariés. Ils ne font plus partie du ménage de l'entrepreneur. Hors de l'atelier ils sont économiquement des hommes libres ayant leur propre intérieur. Le développement capitaliste agit tout autrement dans les campagnes que dans les villes. Là, loin de réunir les hommes, il les disperse ; il a pour résultat un dépeuplement relatif des campagnes, qui, à partir d'un certain degré du développement capitaliste, devient absolu. Et ce sont précisément les éléments les plus capables, les plus énergiques et les plus intelligents qu'il enlève aux champs ; il n'y laisse que les plus faibles, les moins aptes. L'abâtissement de la campagne va de front avec la dépopulation.

Le progrès de l'enseignement, très problématique à la campagne, et le perfectionnement des moyens de communication qui apportent livres et journaux à la campagne ne luttent que très faiblement contre cette fâcheuse situation. Il est certain qu'on lit plus à la campagne aujourd'hui qu'autrefois, surtout en hiver. Mais les journaux que reçoivent les paysans sont pour la plupart des journaux réactionnaires ; ils jugent la société moderne d'après des modèles disparus depuis des siècles : ils contraignent les faits à s'adapter à ces modèles et le font avec d'autant plus d'impudence, que le public auquel ils s'adressent est plus naïf, plus ignorant. Et les livres, sauf la Bible qui remonte à plusieurs milliers d'années, ce sont des romans de colportage de la pire espèce, qui donnent la plus absurde caricature de la réalité.

Une telle littérature ne peut pas donner une idée de ce qui est, ne peut pas faire connaître la société moderne ; elle jette bien plutôt le trouble dans l'esprit. Les mauvais effets de l'isolement n'en sont pas corrigés, ils en sont plutôt aggravés.

Voilà ce qui complique déjà singulièrement l'organi-



sation du prolétariat des campagnes, voilà ce qui l'empêche de comprendre les efforts du prolétariat des villes, de s'y intéresser. Mais à ces obstacles plutôt superficiels, viennent s'en joindre d'autres plus grands, qui tiennent au fond des choses.

Alors même que les prolétaires des campagnes ont, sur les questions essentielles, les mêmes intérêts que les prolétaires industriels, tous les caractères distinctifs que nous avons donnés plus haut de ceux-ci ne s'appliquent pas à ceux-là ; ils ne s'appliquent surtout pas aux domestiques, ni aux *Instleute* (1) ni aux *Heuerlinge* (journaliers locataires) (2).

Toutes ces catégories de salariés ruraux vivent encore comme au temps de la féodalité ; ils constituent un élément, une clientèle d'un ménage étranger. Même en dehors du travail ils restent sous la « discipline » du maître ; leurs plaisirs, leurs lectures et même leurs unions sont soumis à son contrôle. Ils n'ont pas le droit de coalition, même là où la loi ne le leur interdit pas ; ils ne peuvent pas lire de journaux qui ne soient agréés par le patron, qui ne les laisse pas même voter librement. La possibilité de devenir indépendants quand ils ont assez d'économie ne les distingue pas des esclaves et des serfs d'autrefois, car ceux-ci aussi avaient la faculté d'acheter leur liberté.

Une telle classe se laissera aller à des explosions de désespoir, à la révolte, si elle est trop maltraitée, mais sa situation ne la rend pas apte à diriger une lutte de classe organisée, longue et opiniâtre.

Sous ce rapport les ouvriers agricoles non prolétaires sont dans une meilleure position. Leur terre ne les élève pas au-dessus du prolétariat, car leur terre n'est qu'une dépendance du ménage, et nous

(1) Cf. *La question agraire. Etude sur les tendances de l'agriculture moderne*, p. 239-240.

(2) Cf. *Id.*, p. 240.



avons vu que ce qui caractérise le prolétaire moderne, ce n'est pas le manque de moyens pour sa propre consommation, mais le manque de moyens de production pour le marché.

Lè mineur reste un prolétaire même s'il arrive à posséder une maisonnette, un petit champ de pommes de terre et une vache ; il en est de même du laboureur qui a une propriété minuscule, tant qu'il ne produit que pour son propre usage.

Mais s'il est un prolétaire, tout en ayant son propre ménage, il lui est bien difficile d'avoir l'état d'âme du prolétaire. Son passé, son présent et son avenir le poussent constamment à se ranger parmi les cultivateurs indépendants. La tradition, qui a bien plus de force à la campagne qu'à la ville, fait que le paysan sans terre, le paysan qui n'a qu'une vache, a bien plus conscience de la condition qu'il tient de ses pères, qu'il n'a celle du prolétariat qui vient seulement de surgir. Le présent lui-même contribue à développer cette conscience.

En théorie, le petit laboureur ne produit, comme tel, que pour son propre usage. Il se procure l'argent dont il a besoin en louant ses bras, et non en vendant ses produits agricoles. Il en est ainsi d'une manière générale en théorie, mais la vie n'admet pas des distinctions tranchées, comme nous sommes obligé de les établir dans un but scientifique ; elle offre quantité de nuances, que le théoricien peut et doit négliger, s'il veut rechercher les lois qui régissent les phénomènes, mais qu'il doit prendre en considération, s'il veut déduire de ces lois des applications à la vie pratique. Le petit laboureur dont la terre produit juste les aliments nécessaires à son ménage, même celui dont la terre est un peu inférieure à ses besoins, vend généralement une portion de ses produits ; il engraisse des porcs ou des oies, vend des œufs, du lait, des légumes, s'il y a dans le voisinage un marché, une ville ou une fabrique, et



dans ces circonstances les prix des aliments ne lui sont nullement indifférents ; il désire au contraire vendre le plus cher possible ses produits.

Là où domine le payement en nature, l'ouvrier agricole a encore, comme salarié, intérêt à ce que le prix des denrées soit élevé. S'il reçoit, par exemple, une partie de son salaire en seigle qu'il vend, il a intérêt à ce que le prix du seigle soit élevé, ainsi que les droits de douane. Il apporte au marché non seulement son travail, mais aussi des denrées alimentaires.

Outre les traditions du passé et les intérêts du présent, la pensée de l'avenir contribue peut-être encore plus puissamment à faire de l'infime paysan un paysan de cœur et d'esprit. L'homme vit dans le présent, mais il travaille pour l'avenir, qui exerce une puissante influence sur ses pensées et ses actions ; le parti socialiste, ce parti de l'avenir, l'ignore moins que qui que ce soit.

Dans l'industrie, quand l'ouvrier croit encore à l'avenir de son métier, quand le compagnon espère devenir patron, il est tout autre que lorsqu'il lui faut renoncer à tout espoir de devenir indépendant, comme dans le mode de production moderne. De même quand l'infime paysan doit renoncer à tout jamais à la perspective de devenir indépendant dans sa propre exploitation, et d'y amasser un pécule, il est tout autre que lorsqu'il espère pouvoir améliorer sa situation et acquérir, grâce à ses économies et même à son salaire, assez de terre pour devenir un agriculteur indépendant. S'il est encore aujourd'hui un paysan sans terre, obligé d'acheter des vivres, il compte bien devenir un agriculteur pouvant en vendre.

Les économistes bourgeois considèrent comme très important d'entretenir cette espérance ; elle est le lien le plus puissant qui rattache à la possession du sol la classe la plus forte des ouvriers agricoles et les éloigne du prolétariat ; c'est pourquoi ils conjurent les grands proprié-



taires fonciers de ne pas acheter toutes les terres, dans leur aveugle passion du sol, mais d'en laisser assez, non pour transformer tous les salariés agricoles en propriétaires (où prendrait-on alors les salariés ?), mais pour bercer tous les ouvriers agricoles de l'espoir de devenir un jour des agriculteurs indépendants. C'est cette espérance qui les rend plus zélés, plus dociles, plus soumis.

Un de ceux qui conseillent le plus vivement aux grands propriétaires fonciers de fournir à leurs ouvriers l'occasion d'acquérir de la terre, est M. de Goltz. Il dit : « Mais mon intention n'est nullement qu'on s'efforce de faire des propriétaires fonciers de tous les ouvriers agricoles ; du moins c'est un but qu'on n'a pas à considérer quand il s'agit des provinces orientales de la Prusse... La *perspective* de devenir un jour propriétaire rend les salariés « Instleute » (1) laborieux, économes, les préserve des excès, ce qui est utile même à l'employeur (2). »

De même Roscher : « L'existence de petites propriétés est surtout utile parce qu'elle comble la distance entre le salarié et le grand cultivateur par une série ininterrompue d'échelons. La perspective d'élévation qu'elle fait entrevoir à ceux qui sont actifs, habiles et économes, est autant un stimulant qu'une sécurité (3). »

Il y a deux âmes dans le paysan infime : celle du paysan et celle du prolétaire. Les partis conservateurs ont toutes les raisons de fortifier la première ; l'intérêt du prolétariat, celui du développement social et celui des petits laboureurs eux-mêmes, est tout opposé.

Rappelons-nous les nombreux exemples de cultivateurs qui consomment insuffisamment et qui travaillent avec excès, nous les avons déjà mentionnés dans la pre-

(1) Cf. *Ibidem*, p. 239-240.

(2) *Die ländliche Arbeiterklasse und der preussische Staat*, p. 215, cf. p. 237-38).

(3) *Nationalökonomik des Ackerbaues*, p. 176.



mière partie de cet ouvrage ; nous avons vu que le salarié agricole est dans une bien meilleure situation que le petit cultivateur indépendant, que la misère commence avec « l'attelage propre » ; il n'y a donc pas de doute que ce n'est pas en voulant les faire passer du prolétariat dans la classe des propriétaires que nous chercherons à relever la condition des cultivateurs infimes, à les conduire de la barbarie à la civilisation ; et rien ne saurait être plus dangereux, plus cruel que de faire naître en eux des illusions sur l'avenir de la petite exploitation agricole.

Mais c'est précisément ce qui résulte d'un programme agraire, qui promet une protection efficace aux paysans. Un tel programme détruit nécessairement les sentiments prolétaires chez les paysans infimes, et ne laisse subsister en eux que ceux du paysan ; il brise le lien qui les rattache au prolétariat industriel et met en action tout ce qui est capable de les séparer du prolétariat en général.

Une agitation prolétarienne agricole de ce genre irait absolument à l'encontre du but qu'on doit chercher à atteindre. Pour quelques faibles avantages du moment, elle sacrifierait les principes sur lesquels doit reposer une véritable lutte de classe dans les campagnes, lutte qui doit être quelque chose de plus qu'une simple agitation électorale.

c) *Lutte de classe et évolution socialiste.*

La démocratie socialiste est le parti du prolétariat engagé dans sa lutte de classe, mais elle n'est pas que cela ; elle est en même temps un parti d'évolution sociale, elle aspire à porter tout le corps social à un stade supérieur à celui du capitalisme actuel.

Son caractère distinctif est précisément la forte unité



qu'elle sait établir entre ces deux tâches. Ce sera l'éternelle gloire de Marx et d'Engels d'avoir fondé cette unité. On sait, et nous l'avons nous-même maintes fois exposé, que primitivement le mouvement ouvrier et l'utopisme se sont développés indépendamment l'un de l'autre, souvent non sans hostilité ; leur union s'était, à la vérité, effectuée par ci par là avant Marx et Engels, dans la fraction socialiste du chartisme, par exemple, dans le communisme égalitaire français, dans la secte de Weitling. Dans aucune grande organisation sociale nouvelle la théorie n'a précédé l'application. La théorie pouvait simplement découvrir les lignes fondamentales de l'organisation et en reconnaître la nécessité générale, en s'appuyant sur des essais isolés, imparfaits, encore imprégnés des traditions léguées par le passé. C'est aussi ce que Marx et Engels ont fait pour unir le socialisme et le mouvement ouvrier. Au lieu de tâtonnements empiriques, au lieu d'aspirations sentimentales, ils ont clairement démontré que le mouvement socialiste est la forme la plus parfaite que puisse prendre le mouvement ouvrier, et que le socialisme ne peut devenir une réalité que par le mouvement ouvrier, que ce mouvement doit naturellement tendre à s'élever au-dessus de la société capitaliste, et que les salariés forment la seule classe qui soit assez forte pour arriver, à force de luttes, à fonder un état social supérieur au capitalisme.

Leurs œuvres ont établi sur des bases inébranlables l'union indivisible du socialisme et de la lutte de classe prolétarienne ; et si aujourd'hui on se demande de nouveau si le but final est plus important que le mouvement, s'il faut attacher plus de prix à la pratique qu'à la théorie, etc., cela prouve que, loin de dépasser nos maîtres, on a oublié leurs enseignements ; toutes ces questions ne sont, en effet, que des variantes plus ou moins nettes d'un problème qui a été résolu, il y a un demi-siècle, dans le *Manifeste du parti communiste*.



La démocratie socialiste s'occupe à la fois du but et du mouvement, deux choses inséparables. Mais si ces deux éléments devaient entrer en conflit, ce serait au dernier à céder. En d'autres termes, l'évolution sociale a le pas sur les intérêts du prolétariat, et le parti socialiste ne saurait défendre des intérêts prolétariens qui entraveraient l'évolution sociale.

En général ce conflit ne se présente pas, puisque la théorie qui sert de base au parti socialiste établit précisément que les intérêts du développement social coïncident avec ceux du prolétariat, qui est, par conséquent, le véritable ressort de ce développement.

Mais quand on sacrifie trop au dicton : « ma peau m'est plus proche que ma chemise », quand on est disposé, en vue d'un intérêt immédiat, à oublier l'intérêt du lendemain, il y a des intérêts spéciaux de certaines classes de prolétaires qui peuvent devenir un obstacle à l'évolution sociale.

Le prolétariat renferme dans son sein des couches très différentes. L'élite prolétarienne ne ressent que trop facilement une opposition d'intérêts avec la masse du prolétariat chaque fois qu'elle n'est pas unie à tout le prolétariat dans une lutte pour un grand but. Le développement technique et économique a la tendance de révolutionner les conditions des différentes couches de prolétaires, et menace ainsi très sérieusement les aristocraties ouvrières particulières ; il introduit des machines, il substitue les femmes aux hommes, des ouvriers inexpérimentés aux ouvriers exercés, rend complètement superflues des catégories entières d'ouvriers, attire à la ville les ouvriers arriérés de la campagne, dans le pays ceux de l'étranger, etc. Pour combattre ces dangers, le parti socialiste fait appel à la solidarité qui existe entre tous les prolétaires, elle organise les femmes, les ouvriers inexpérimentés, les étrangers, elle demande la journée légale du travail normal pour tous, etc. Une autre



méthode est celle des corporations, avec leur conception bourgeoise : elles excluent les autres ouvriers du travail et arrêtent le développement économique. Les aristocraties ouvrières s'imaginent avoir des droits intangibles à leur situation privilégiée, et luttent contre l'introduction de nouvelles machines, contre le travail des femmes, etc. ; elles luttent en vain, car l'expérience montre que l'évolution économique est plus puissante qu'elles ; le terrain leur est disputé pied à pied, et on leur inflige des pertes sérieuses.

La première méthode est celle du parti socialiste, la dernière est celle de ces mouvements ouvriers qui n'ont aucun but élevé, qui ne connaissent point de théorie, qui sont de purs mouvements pratiques. Peut-on hésiter un instant entre les deux méthodes ?

Le parti socialiste a bien conscience que tout progrès économique dans le mode de production capitaliste devient tout d'abord une cause de dégradation et de misère pour les populations qui sont atteintes, mais il sait aussi qu'il serait encore bien plus désastreux d'entraver ce progrès, qui n'a pas pour seul effet de dégrader la classe laborieuse, mais qui jette aussi les bases de son futur relèvement, de son affranchissement. Le progrès du machinisme a certainement fait un mal infini aux populations ouvrières, et leur situation générale est bien plus mauvaise que lorsque le métier florissait. Mais si nous comparons les branches d'industrie dans lesquelles règne la machine à celles qui emploient uniquement la main-d'œuvre, nous trouvons généralement, dans les premières, des journées de travail moins longues, des salaires plus élevés, des conditions hygiéniques meilleures.

Dans ce paragraphe nous n'avons parlé jusqu'ici que des prolétaires, parce que les rapports qu'il y a entre la lutte de classe et le développement social se manifestent le plus nettement chez eux. Il va de soi que tout ce que



nous venons de dire s'appliquera facilement à la protection des paysans.

Il est clair que le parti socialiste ne peut pas accorder aux paysans ce qu'il est obligé de refuser aux prolétaires : c'est-à-dire la protection de leur situation professionnelle. La protection ouvrière que le parti socialiste réclame ne vise pas la conservation du travail professionnel des ouvriers particuliers, mais la conservation de leur énergie pour le travail, de leur vie ; elle protège l'homme et non l'ouvrier de tel ou tel métier. Cette protection, le prolétariat ne la considère pas comme un privilège auquel il a seul droit ; elle est accordée à quiconque en a besoin, et si les paysans désirent qu'on étende la protection ouvrière à leur profession et à leurs personnes, ils ne trouveront nulle part une aide plus empressée que chez les socialistes. Mais on sait qu'ils ne se soucient pas de cela ; ils n'en veulent à aucun prix. Ce qu'ils demandent, c'est la protection de leur mode particulier d'exploitation contre le progrès du développement économique, et c'est ce que le parti socialiste ne peut pas leur donner.

On fait remarquer que dans l'agriculture la situation n'est pas la même que dans l'industrie ; que le développement économique ne conduit pas dans l'agriculture au triomphe d'un mode supérieur de production sur la petite exploitation, mais à l'appauvrissement, à la ruine des paysans. La protection des paysans reviendrait donc non à empêcher le progrès économique, mais à empêcher la dégénérescence physique de la population agricole, elle aurait donc le même but que la protection ouvrière, tout en employant d'autres moyens.

A quoi nous répondons : la protection des paysans n'est pas avant tout la protection de leur personnalité, mais celle de leur propriété agricole. Et c'est précisément celle-ci qui est la cause principale de l'appauvrissement du paysan. Nous avons vu que le salarié agricole



est déjà, sous bien des rapports, dans une meilleure situation que le petit propriétaire agricole, et que le prolétaire qui ne possède rien, quitte bien plus facilement le pays natal où il est dans la misère, que le paysan rivé à son lopin de terre. La protection des paysans n'est donc pas une protection contre leur appauvrissement, mais c'est la protection des chaînes qui l'attachent à sa misère. Mais la protection des paysans signifie aussi protection et encouragement de la vente des produits agricoles. Les marchandises que le paysan vend sont des denrées alimentaires. Plus il en vend, et moins il en consomme. Si l'on favorise la vente en ville du lait, des œufs, de la viande, on en diminue la consommation à la campagne, où ces aliments sont remplacés par la pomme de terre, le schuaps et un semblant de café. Le pécule du paysan augmente, mais ses forces, celles de ses enfants diminuent. La situation de l'agriculteur s'améliore, celle de l'homme empire.

Ce qu'il faut écarter tout d'abord, ce qu'il faut combattre avec toute l'énergie possible, c'est la tendance à réagir contre l'appauvrissement des paysans en rejetant sur l'industrie et sur le prolétariat les charges qui les accablent.

Si l'on considère les choses de ce point de vue, la protection des paysans consiste d'une part en droits sur les denrées alimentaires, d'autre part en lois sur les successions, en mesures capables d'attacher le salarié au sol, en règlements sur les domestiques, en paiements opérés par l'Etat des intérêts et des primes d'assurances dus par les paysans endettés. Toutes les tentatives de ce genre, faites en vue de combattre l'appauvrissement des paysans, ou bien échoueront complètement, ou bien conduiront à l'appauvrissement de l'industrie et du prolétariat, avant même d'avoir atteint leur but. Mais l'industrie est le mode de production le plus important dans une société capitaliste ; la prospérité générale dépend bien



plus de l'état de l'industrie que de celui de l'agriculture. Une société capitaliste peut, sans nuire à son bien-être, sacrifier l'agriculture à l'industrie : par exemple, l'Angleterre. Mais en sacrifiant l'industrie à l'agriculture, on ruine l'une et l'autre. Les paysans ne sont nulle part plus misérables que dans les pays agricoles modernes qui n'ont pas d'industrie : on n'a qu'à regarder la Galicie, l'Italie méridionale, l'Espagne, les pays balkaniques, pour voir qu'une industrie peu développée ne favorise pas les paysans.

D'un autre côté, ce ne sont pas les paysans, mais bien les prolétaires qui sont les pionniers de l'évolution sociale moderne ; favoriser les paysans aux dépens des prolétaires, c'est arrêter le progrès social.

Il n'est d'ailleurs pas exact de dire que l'agriculture n'a fait aucun progrès ; on peut le dire à la vérité de l'agriculture pure, elle aboutit à une impasse ; mais nous avons vu que l'industrie ne se renferme pas dans les villes, elle s'étend à la campagne et en révolutionne la production de différentes manières. L'agriculture qui dépend de l'industrie, qui ne fait qu'un avec elle, entre comme l'industrie dans un stade de transformations ininterrompues, qui créent constamment de nouvelles formes. Ce procès révolutionnaire de l'agriculture n'est qu'à ses débuts, mais il marche rapidement. La protection des paysans, la tentative de protéger l'ancienne agriculture des paysans indépendants ne peut qu'entraver ce développement. Elle n'empêchera pas la révolution de l'agriculture, elle sera tout aussi impuissante que la protection de la main d'œuvre contre les machines dans l'industrie, mais elle augmentera les souffrances et les victimes de l'évolution, et portera, par sa banqueroute définitive, un coup mortel à la considération morale des partis qui la propagent.



d) *La nationalisation du sol.*

Un programme agraire socialiste pour la protection des paysans ne serait pas seulement inutile, il ferait encore le plus grand tort au parti socialiste. Car il serait en opposition avec son caractère de parti prolétarien, de parti évolutionniste, ou si l'on aime mieux de parti révolutionnaire ; il payerait des succès éphémères et très problématiques, d'un ébranlement de tout son organisme, de l'amoindrissement de sa puissance d'attaque et de la perte de sa réputation de parti qui voit très loin.

Mais on peut réclamer du parti socialiste un programme agraire qui ne soit pas dans l'esprit de la protection des paysans. On a dit : l'agriculture a un développement beaucoup plus lent que l'industrie, elle entrave notre marche en avant. Il faut donc prendre des mesures qui accélèrent son développement et c'est dans cet esprit que nous devons tracer notre programme agraire.

Cette manière de voir est très juste : La société humaine est un organisme unitaire mais — et c'est là une de ses différences essentielles avec l'organisme animal — elle n'est pas un organisme dont toutes les parties se développent avec la même rapidité. Quelques-unes s'arrêtent dans leur développement, sont dépassées par les autres et doivent, dans l'intérêt de l'unité, être stimulées artificiellement, subir la poussée des autres, afin de ne pas rester en arrière. Cela s'applique aussi bien à certaines régions qu'à certaines classes. Rien n'est donc plus faux que de penser que le principe de l'évolution sociale exclut toute action artificielle, c'est-à-dire toute action consciente dans les événements sociaux ; il exclut seulement toute intervention arbitraire, toute intervention



en opposition avec les tendances de l'évolution sociale, toute intervention due uniquement à nos désirs, à nos besoins et non à notre connaissance de la société.

Les pays civilisés de l'Europe sont devenus mûrs pour le capitalisme bien longtemps avant que le régime féodal ait disparu dans toutes les branches de production, dans toutes les provinces — nous en trouvons encore aujourd'hui de nombreux restes. De même la société moderne deviendra mûre pour le socialisme bien avant que la dernière boutique et le dernier paysan aient disparu, bien avant que tout le prolétariat soit politiquement mûr, économiquement organisé, autant de conditions qui ne se réaliseront jamais dans la société capitaliste. Mais le prolétariat vainqueur considérera comme une de ses principales tâches de relever les classes arriérées, de leur procurer les moyens d'arriver à une éducation supérieure, à un mode de production supérieur. Parmi ces moyens, les mesures qui permettront aux paysans de passer le plus facilement à la production socialiste joueront en tous cas le principal rôle. C'est un programme agraire compris ainsi dont le parti socialiste aura certainement besoin.

Mais on peut se demander si le moment d'un tel programme est déjà venu, si un programme agraire socialiste qui, s'appuyant sur la société actuelle, favorise le développement de l'agriculture dans le sens socialiste, est possible.

Dans la société capitaliste, le principal ressort du développement économique est l'intérêt du capitaliste, le profit. Le progrès du développement se résume dans ce cas dans l'augmentation du profit.

A ce but particulier du capitalisme répondent des moyens capitalistes particuliers. Quelle doit être, dans ces conditions, la position du parti socialiste vis-à-vis du développement économique ?

Nous ne pouvons pas arrêter le développement capi-



taliste et nous ne le devons pas, mais un parti prolétarien, socialiste, n'a aucune raison pour le favoriser. Nous ne pouvons pas empêcher l'introduction de machines économisant du travail, le remplacement d'hommes salariés par des femmes, mais ce n'est pas notre tâche dans ces entreprises d'encourager les capitalistes, ou de les soutenir aux dépens de l'Etat. Nous en disons autant de l'expropriation des artisans et des paysans.

On reproche au parti socialiste de se réjouir de la prolétarianisation de ces classes. Rien n'est plus faux ; il la déplore, il abandonnerait immédiatement cette méthode de progrès économique, s'il avait en mains le gouvernement, il déclare seulement qu'il ne sert à rien de vouloir empêcher ce procès dans le cadre de la société actuelle. Sa véritable mission historique n'est pas l'expropriation des producteurs indépendants, mais l'expropriation des expropriateurs.

Le développement économique par l'extension du marché mondial et par la politique coloniale nous offre le même exemple, avec une évidence un peu moindre peut-être. Cette méthode aussi n'est au fond qu'une méthode d'expropriation ; elle repose sur l'expropriation des habitants et des propriétaires originaires des terres coloniales et sur la ruine de leurs industries indigènes. Si un jour des coolies chinois viennent en Europe faire concurrence à nos ouvriers, que ceux-ci n'oublient pas que ces malheureux ont été d'abord expropriés par le capital européen. Ce procès non plus ne peut être arrêté, il est également un préliminaire de l'organisation socialiste, mais à cela non plus le parti socialiste ne peut donner son concours. Inviter le parti socialiste à soutenir les indigènes des colonies contre leur expropriation, c'est une utopie tout aussi réactionnaire que de vouloir maintenir le métier et l'état des paysans, mais ce serait léser imprudemment les intérêts du prolétariat, que d'exiger de lui



qu'il soutienne les capitalistes, en mettant sa puissance politique à leur disposition. Non, c'est une trop sale besogne pour que le prolétariat s'en fasse complice. Cette vilaine affaire revient à la bourgeoisie, elle fait partie de sa mission historique ; et le prolétariat s'estimera heureux de ne pas avoir à s'y salir les mains. Il peut s'abstenir, la bourgeoisie ne négligera pas sa tâche pour cela, et le développement économique ne s'arrêtera pas. C'est une tâche historique à laquelle la bourgeoisie restera fidèle tant qu'elle conservera la puissance sociale et politique, car cette tâche n'aboutit à rien d'autre qu'à augmenter ses profits.

Si le prolétariat intervient dans ce procès de l'évolution capitaliste, ce ne sera pas pour le favoriser, pour lui donner directement ou indirectement son appui (en mettant l'autorité de l'Etat à sa disposition), ce ne sera pas non plus pour l'entraver, mais simplement pour atténuer autant que possible les effets désastreux et dégradants qui en résultent pour certaines populations, sans toutefois nuire à l'évolution. Il n'interdira pas l'emploi des machines, ni le travail des femmes, mais il votera des lois de protection pour les ouvriers. Il n'entravera pas l'exportation, mais il refusera pour elle tous les genres de protection dont dispose l'Etat (droits protecteurs, primes, acquisitions coloniales) et si ce refus est sans efficacité pratique, il donnera du moins tout son appui à ceux qui sont atteints par cette politique, c'est-à-dire aux indigènes des colonies.

Nous verrons que ce principe peut s'appliquer à différentes méthodes d'expropriation des paysans.

Il est clair, qu'un programme agraire socialiste ne saurait avoir pour objet de favoriser l'évolution économique de l'agriculture dans le sens capitaliste. Tout le monde, d'ailleurs, l'a bien compris. Mais on s'attend à y trouver des mesures capables de préparer l'agriculture dès aujourd'hui à un mode de production socialiste, et de l'y amener rapidement sans qu'elle en ait trop à souffrir.



Cette pensée n'a pu germer que par suite de la contradiction qui s'est produite entre la propriété et l'exploitation de la terre cultivée, et que nous avons déjà signalée à maintes reprises. L'exploitation agricole est bien plus arriérée que l'industrie, bien plus éloignée du socialisme. Et il paraît absurde de vouloir introduire l'exploitation socialiste dans l'agriculture, tant que le capitalisme domine dans l'industrie et par suite dans la société.

Or, ce qui s'applique à la production ne s'applique pas à la propriété. La propriété privée du sol a été plus tôt et plus fortement en contradiction avec les conditions de la production agricole, que la propriété privée des moyens de production industrielle, et est devenue pour elle une entrave insupportable. Il faut ajouter que la propriété du sol s'est déjà complètement affranchie de l'exploitation. Tandis que dans les exploitations agricoles, la tendance centralisatrice est à peine perceptible, qu'il s'y manifeste souvent même une tendance à l'émiettement, il y a dans la propriété foncière une tendance très prononcée à la centralisation. Cette tendance se montre surtout dans la propriété hypothécaire qui est déjà devenue impersonnelle dans une très grande mesure.

C'est pourquoi la nationalisation du sol est déjà possible dans la société capitaliste ; elle est possible avec le maintien de la production marchande et du salariat, sans modification du mode actuel de production. Elle est réclamée sous différentes formes par des partis bourgeois, et souvent avec insistance même par des agriculteurs. D'un autre côté, tous les programmes agraires socialistes analogues à celui dont il est question n'ont d'autre but que de trouver une méthode de nationalisation du sol.

Ce que nous pensons au sujet de la nationalisation du sol dans la société moderne, nous le pensons des programmes agraires socialistes les plus avancés.



Outre la nationalisation du sol proprement dite, devenue particulièrement populaire dans les pays où domine le fermage, il faut considérer la nationalisation des hypothèques et la nationalisation du commerce des céréales.

Le créancier hypothécaire est en réalité le propriétaire du domaine ; l'hypothéqué est dans la même situation vis-à-vis du prêteur que le fermier vis-à-vis du propriétaire.

Le monopole du commerce des céréales met les agriculteurs qui cultivent les céréales pour le marché, c'est-à-dire la grande majorité, dans l'entière dépendance de celui qui a le monopole. Celui-ci dispose sinon juridiquement, du moins effectivement de tout le terrain planté en céréales.

Ce sont des socialistes qui les premiers ont revendiqué ces nationalisations. Parmi les revendications du parti communiste allemand, exposées par le comité de la ligue communiste (Marx et Engels en faisaient partie) au mois de mars 1848, la huitième est ainsi conçue : « les hypothèques qui grèvent les biens des paysans deviendront propriété nationale : c'est à l'État que le paysan payera les intérêts de ces hypothèques ». Le septième paragraphe demandait la transformation des grandes propriétés en propriétés nationales.

Trente ans plus tard, les sociétés ouvrières du canton de Zurich créèrent un mouvement en faveur du monopole du commerce des céréales au profit de l'État.

Aujourd'hui que les agriculteurs font ces mêmes revendications, les partis socialistes les accueillent avec méfiance, souvent même les rejettent directement. Qu'y a-t-il donc de changé depuis cette époque ?

La manière de voir en général, et aussi l'état social.

« Lorsque la révolution de février éclata, dit Engels dans la remarquable préface des *Klassenkämpfe in*



Frankreich 1848 bis 1850, de Marx, nous ne voyions d'autres conditions, d'autre développement d'un mouvement révolutionnaire que ce que nous montrait l'expérience récente faite par la France ; la situation d'alors ne nous laissait aucun doute que c'était la bataille décisive qui était engagée, qu'elle serait continuée pendant une longue période remplie de péripéties, et qu'elle ne pourrait se terminer que par la victoire définitive du prolétariat. »

Dans le mouvement ouvrier qui se produisit en Suisse de 1870 à 1880 dominait encore ce préjugé des démocrates qui, détournant les yeux des oppositions de classes et des conditions sociales, croyaient qu'il ne fallait que les formes démocratiques nécessaires, l'instruction nécessaire pour frayer le chemin au socialisme.

La manière de voir est tout autre aujourd'hui, mais la situation aussi est tout autre. Aujourd'hui ce ne sont plus les prolétaires, mais des agriculteurs propriétaires qui réclament le plus énergiquement la nationalisation du commerce des céréales et des hypothèques, et elle a pour but de faire supporter à la communauté tous les désavantages de la propriété foncière privée mais d'en laisser subsister les avantages, de les consolider et de les augmenter. Ce ne sont pas précisément des prolétaires qui ont le pouvoir en main, mais bien des propriétaires fonciers et des capitalistes ; ceux-ci auraient donc à opérer cette nationalisation. Et la situation des agriculteurs et celle des prolétaires est, en 1898, autre qu'elle a été en 1848 et en 1878. Jusqu'en 1878, le prix des céréales avait constamment haussé ; les agriculteurs prospéraient mais les consommateurs souffraient. L'intervention de l'Etat dans ce procès ne pouvait avoir d'autre objet que de venir en aide au consommateur, en entravant la hausse.

Aujourd'hui les céréales sont en baisse ; ce ne sont plus les consommateurs, mais les producteurs qui se



plaignent du prix des céréales. Personne ne songe à produire une baisse artificielle des prix par une action de l'Etat. Quand il intervient dans la fixation des prix des céréales, ce n'est jamais que pour les élever. Rien d'étonnant alors que le commerce des céréales aux mains de l'Etat se présente sous un aspect tout nouveau.

La nationalisation des hypothèques présente le même cas. De 1848 à 1878 la rente foncière a constamment haussé. Tant que cela dura, la nationalisation des hypothèques ne pouvait nullement être avantageuse à la propriété foncière. Elle n'avait d'autre but que de faciliter au prolétariat révolutionnaire la transition au régime socialiste ; c'était un moyen de mettre la propriété foncière dans la dépendance du gouvernement et d'arracher une source d'exploitation à la classe des capitalistes. La situation est différente depuis 1878, depuis que la rente foncière a commencé à baisser. Le taux de la rente baisse, mais les dettes hypothécaires ne font que croître. Les propriétaires fonciers sont de plus en plus dans l'impossibilité de tenir leurs engagements.

Or, la nationalisation des hypothèques devient un moyen de garantir aux capitalistes le paiement des intérêts, car ce n'est plus le propriétaire particulier mais l'Etat qui devient leur débiteur. Ils sont sûrs maintenant de toucher les intérêts de leurs capitaux. L'Etat peut prendre sur lui tous les risques, que les capitalistes couraient jusqu'à présent. Ceux-ci gagnent, — les propriétaires fonciers aussi pour un temps au moins, — si la nationalisation fait abaisser le taux de l'intérêt. Ce sont les contribuables qui paient les frais.

Il n'en serait pas autrement de la nationalisation du sol par rachat, si l'on maintenait le mode de production capitaliste, comme le désirent les réformateurs à la Henry George. S'ils avaient réussi vers 1880 à nationaliser le sol en Angleterre, personne n'en aurait plus profité que les propriétaires expropriés. Ils toucheraient



sans diminution les rentes que leur paierait l'Etat, qui supporterait toute la diminution de la rente foncière, 30 0/0 et davantage, que supportent aujourd'hui les propriétaires.

La nationalisation du sol a certainement un côté plus favorable que la nationalisation des hypothèques ; elle donne à l'Etat la possibilité de combattre les conséquences de la baisse de la rente foncière en introduisant des méthodes perfectionnées dans l'exploitation ; tandis que la nationalisation des hypothèques n'exerce aucune influence sur l'exploitation.

Mais on ne doit pas avoir trop de confiance dans l'agriculture de l'Etat. L'Etat est aujourd'hui surtout une institution de domination. Il conserve ce caractère même quand il exerce des fonctions économiques. Dans ce cas même, ce sont les points de vue du juriste, du policier, du soldat qui l'emportent sur ceux de l'homme du métier, de l'homme d'affaires. Cela ne changera que dans la mesure où le prolétariat réussira à faire disparaître les différences de classes, à enlever à l'Etat son caractère d'organisation dominatrice. Aujourd'hui l'exploitation par l'Etat coûte plus cher, est plus défectueuse que celle d'un capitaliste particulier ; c'est là un argument que les bourgeois tournent volontiers contre le socialisme, mais il ne prouve rien contre lui, il condamne seulement l'Etat moderne. Malgré cela, dès à présent la nationalisation d'une entreprise peut être avantageuse à la collectivité, cela est vrai surtout des exploitations monopolisées, soit par la nature des choses — tels les chemins de fer, et certaines mines —, soit par des associations, les cartels et les trusts. Dans ces cas le public peut être tellement exploité par les monopoles particuliers, que l'exploitation par l'Etat apparaît comme une ancre de salut, surtout là où le gouvernement dépend de la nation, et où le fisc ne peut pas à son gré persévérer dans les abus du monopole particulier.

Mais là où aucun monopole particulier n'en fait une nécessité, il n'y a point de raison économique de remettre à l'Etat actuel l'exploitation d'une entreprise d'affaires. Tout au contraire : Aux raisons économiques qui s'y opposent viennent s'ajouter des raisons politiques tirées également du caractère dominateur qu'a l'organisation actuelle de l'Etat. Augmenter la puissance économique de l'Etat actuel, c'est augmenter son pouvoir oppressif. De même que le motif économique, ce motif politique perdra de sa valeur, à mesure que le prolétariat aura plus d'influence dans l'Etat. Les formes démocratiques seules sont insuffisantes pour nous garantir que l'Etat n'emploiera pas sa puissance à opprimer le prolétariat. Quand les paysans et les petits bourgeois sont en majorité, ils sont tout disposés, à l'occasion, à restreindre l'exploitation des ouvriers par les grands capitalistes, mais ils veillent avec un soin d'autant plus jaloux sur la « liberté économique » des petits exploités. Les paysans et les petits bourgeois suisses laissent aux ouvriers pleine liberté d'action tant qu'il s'agit d'affaires politiques, mais quand il s'agit de grèves contre les patrons, ils deviennent furieux, demandent l'assistance de l'Etat, et se comportent, si c'est possible, encore plus brutalement que leurs confrères des pays non libres. Et s'il s'agit d'améliorer la condition des ouvriers et des employés de l'Etat, on se sert des libertés démocratiques, du référendum surtout, pour leur tenir la dragée haute.

Là où le prolétariat ne joue pas un rôle prépondérant, le parti socialiste n'a aucune raison de s'enthousiasmer sans nécessité pour l'extension de l'exploitation et de la propriété de l'Etat. Cette nécessité existe-t-elle en agriculture ?

Jusque vers 1875 la propriété du sol constituait, sans contredit, un monopole qui aboutissait à une exploitation de plus en plus grande de la population. Mais le développement du commerce a, d'une manière générale,



brisé ce monopole agricole, du moins partout où le gouvernement ne l'a pas maintenu en arrêtant artificiellement le commerce extérieur. D'un autre côté, l'exploitation agricole n'en est pas encore à désirer l'intervention de l'État. Les industries agricoles — raffineries de sucre, distilleries, brasseries, etc., — seront plus tôt mûres pour la nationalisation que l'agriculture proprement dite. L'État lui-même préfère aujourd'hui affermer ses domaines à des agriculteurs capitalistes, que les exploiter directement. Le parti socialiste n'a aucune raison pour augmenter le nombre des fermiers capitalistes de l'État et pour rendre le gouvernement plus indépendant des votes budgétaires des députés.

e) *La nationalisation des eaux et forêts.*

Une branche importante des travaux agricoles qui, à la vérité, ne fait pas partie de l'agriculture proprement dite, fait exception : je veux parler de la sylviculture. L'exploitation rationnelle de la forêt est incompatible avec les besoins du capital qu'on veut faire fructifier. Partout où le capital s'empare de la forêt, il la ruine, car une bonne exploitation forestière n'est pas compatible avec le besoin qu'a le capital de faire sa rotation. Cette rotation doit se faire aussi promptement que possible ; l'exploitation de la forêt le renouvelle très lentement. « La longue durée de la production (qui comprend un temps de travail relativement petit) et, par suite les longues périodes de rotation rendent la culture des forêts impropre à l'exploitation privée et par conséquent à l'exploitation capitaliste, qui est essentiellement privée, même si le capitaliste isolé est remplacé par des capitalistes associés. Le développement de la culture et de l'industrie a toujours tellement contribué à la destruction

des forêts, que tout ce qui a été fait pour les conserver et pour les produire est absolument négligeable (Marx, *Capital*, II, édit. franç., p. 260).

Marx cite dans ce passage le *Manuel de l'exploitation agricole* de Kirchof : « Dans la sylviculture le procès de la production s'étend sur des espèces de temps tellement longs, qu'il dépasse les plans d'une économie privée et quelquefois même la durée d'une vie d'homme. Le capital dépensé pour l'acquisition du sol (Marx fait ici la remarque que, dans la production communautaire il n'est plus question de capital, mais seulement de la quantité de terrain que la commune peut soustraire aux terres labourables et aux pâturages pour la consacrer aux forêts) ne rapporte sérieusement qu'après un long temps ; il n'accomplit qu'une rotation partielle, la rotation complète de quelques espèces de bois dans les forêts durant jusqu'à cent cinquante ans. Au surplus, pour conduire ses affaires d'une manière sérieuse, le sylviculteur doit disposer d'une provision de bois vivant de dix à quarante fois plus considérable que le rendement annuel. C'est pourquoi celui qui n'a pas d'autres ressources et qui ne dispose pas de terrains considérables ne peut exploiter régulièrement une culture forestière. »

Là où les considérations capitalistes interviennent seules, les forêts sont bien vite condamnées ; on les déboise sans ménagement. Ce qui ne leur est pas moins fatal, c'est la misère des paysans. Mais les forêts contribuent tellement à rendre un pays habitable et fertile, elles ont une telle influence sur le climat, sur l'uniformité de l'étiage des eaux, elles tempèrent si bien les crues et les ensablements des rivières, elles protègent si bien les terres labourables dans les montagnes et sur le bord de la mer, que leur destruction inconsidérée est désastreuse pour la culture. Bien des fois les Etats ont été amenés à protéger les forêts, comme ils protègent la main-d'œuvre



des salariés contre les abus du capital qui, dans son aveugle rapacité, cherche à tuer la poule aux œufs d'or. On a fait des lois pour protéger les forêts, mais elles sont insuffisantes et n'existent pas partout. Dans l'empire allemand, il n'y a jusqu'ici que 30 0/0 des terres couvertes de forêts privées qui soient soumises aux réglemens du code forestier. La Prusse, la Saxe et plusieurs Etats de moindre importance n'ont pas même de code forestier.

D'un autre côté, l'Etat, en acquérant de nouvelles forêts, en plantant d'arbres des montagnes dénudées, des terrains sablonneux, répare à grands frais les dommages occasionnés d'un cœur léger par la rapacité des capitalistes.

La destruction des forêts n'est qu'incomplètement arrêtée par un autre phénomène décrit dans un autre chapitre, et qui est une conséquence de l'accroissement des revenus capitalistes. Si l'exploitation capitaliste refoule de plus en plus les forêts, le luxe des capitalistes cherche à les étendre. Mais comme il s'agit dans ce cas de luxe, de prodigalité, de caprice, l'extension que reçoit la forêt, de ce chef, n'a rien de rationnel ni de méthodique. On peut, par exemple, faire aujourd'hui dans les pays alpestres de l'Autriche la remarque que dans certaines régions la forêt empiète sur les pâturages et même sur les terres à céréales, tandis qu'elle disparaît dans d'autres, où elles sont absolument nécessaires comme digues contre les avalanches et les torrents, si bien que des terres de culture sont ruinées par des ébranlemens et des inondations. Si d'un côté la surabondance des forêts diminue les terres labourables et rend l'agriculture impossible, elle devient impossible ailleurs par le manque de forêts : voilà l'exploitation forestière de la période capitaliste.

L'un et l'autre procédé sont désastreux, et l'intérêt général exige qu'on les abandonne ; or, le moyen le plus



efficace est la nationalisation des forêts, seule capable d'en assurer l'exploitation rationnelle, du moins là où l'Etat est dans une bonne situation financière et où le gouvernement n'est pas sous l'influence de ces aristocrates qui considèrent comme un de leurs plus précieux privilèges de ruiner l'agriculture par leur sport favori. Dans un Etat démocratique qui a de bonnes finances, le parti socialiste pourra, même si le prolétariat n'y a que peu d'influence, demander sans hésitation la nationalisation des forêts.

A la nationalisation des forêts se lie intimement celle des eaux. Ce ne sont pas seulement les intérêts de l'agriculture — irrigations et dessèchements — qui sont à considérer, mais beaucoup d'autres intérêts des plus importants, surtout ceux du commerce — navigation sur les fleuves, sur les lacs et sur les canaux, — ceux de l'industrie qui a besoin des forces motrices de l'eau et qui s'en servira d'autant plus que l'électricité sera plus appliquée, ceux de l'hygiène — dessèchement des marais, aménagement d'eaux potables, enlèvement des immondices et des déchets, — enfin les intérêts de la sécurité publique — principalement la protection contre les fortes crues. Une administration rationnelle des eaux devient de plus en plus nécessaire, au fur et à mesure que se développe le mode de production capitaliste, car plus que tout autre, il modifie l'état naturel des eaux par le déboisement, par le dessèchement des marais, par l'abaissement du niveau des lacs, par les conduites d'eau, par le creusement des canaux, par la rectification des rivières, etc. Mais il a aussi, plus que tout autre, su diriger les eaux à son gré. Plus le système d'écoulement des eaux est artificiel, plus désastreuses sont les suites qui résultent d'une fausse direction, et ici, moins que dans toute autre circonstance, l'intérêt privé se confond avec l'intérêt général. Juridiquement l'on peut diviser une rivière en plusieurs parties et accorder à un



particulier un droit de propriété sur l'une de ces parties, mais en réalité une rivière, toute la vallée même reste, de sa source à son embouchure, un tout, et ce qui, dans la partie concédée de la rivière, est utile à son propriétaire, peut devenir ruineux pour les habitants qui sont en aval de cette propriété. L'administration des eaux ne saurait être rationnelle, que si tout le bassin d'un fleuve est administré avec méthode et unité de vues, et pour cela il ne faut pas séparer l'exploitation des eaux de celle des forêts. Le maître du fleuve doit aussi être maître de la forêt. La nationalisation des eaux peut être réclamée avec d'autant plus de droit que la rente foncière, que donnent les eaux courantes, loin de baisser ne fait que croître, principalement à cause de l'emploi toujours plus grand que fait l'industrie de l'eau comme force motrice. Il n'y a pas à redouter que cette nationalisation grève les populations de nouvelles charges ; elle sera plutôt une source de richesses pour l'Etat, du moins partout où elle sera habilement exécutée. Là où l'administration n'est pas assez corrompue pour faire de tout acte de nationalisation un pillage de l'Etat, ni assez bureaucratique, assez routinier pour se trouver embarrassé devant tout problème technique ; partout où elle est assez honnête et soumise au contrôle de représentants démocratiquement élus, on pourra, sans hésitation, réclamer dès à présent la nationalisation des eaux.

Quelque suspecte que soit l'exploitation faite par un Etat bourgeois, ou, ce qui est pire, par un gouvernement policier, elle vaut mieux dès à présent que l'exploitation privée quand il s'agit des eaux et forêts. Il ne faut pas confondre cette nationalisation des eaux et forêts avec la possession commune des sociétés territoriales du moyen âge (1). Cette communauté de propriété résultait de l'exploitation en commun des eaux et des forêts, de la

(1) Markgenossenschaft.



pêche en commun, de la chasse en commun, du pâturage en commun. Aujourd'hui le pâturage dans la forêt n'existe presque plus, la chasse est devenue une distraction privée de l'aristocratie, et la pêche fluviale n'a plus qu'une importance très minime dans l'alimentation populaire. Si actuellement la nationalisation des eaux et forêts devient une nécessité, la pêche, la chasse et le pâturage n'ont rien à y voir, mais il y a d'autres considérations, dont il ne pouvait être question au moyen âge, parce que toutes leurs conditions manquent.

f) *Le communisme au village.*

Nous ne dirons rien de plus de l'activité économique de l'Etat à la campagne. Mais outre la gestion par l'Etat — le « socialisme d'Etat » — se développe aussi l'économie communale, le « socialisme municipal ». Celui-ci ne serait-il pas le levier désiré par l'agriculture, avec l'aide duquel on peut déjà aujourd'hui précipiter le développement enrayé de l'agriculture et la pousser dans la voie du socialisme ?

Le communisme au village n'est-il pas une très ancienne institution, avec laquelle les paysans conservateurs sont plus familiarisés que les citadins et dont de nombreux vestiges se sont conservés ?

Dans l'Empire allemand on comptait en 1895 :

Désignation	Communes	Exploitations	Étendue des exploitations en hectares
Avec pâturages indivis.	12.492	429.468	441.635
Avec forêts indivises .	12.386	570.846	1.340.160
Avec terres divisées mais restant propriété communale .	8.560	382.833	264.309



Y a-t-il autre chose à faire qu'à développer ces restes du communisme au village pour frayer le chemin du socialisme à l'agriculture des paysans ? Voilà qui est très séduisant. En Russie, où le communisme rural était encore fort en vigueur, il n'y a pas longtemps, en réalité une partie considérable des socialistes était convaincue que, grâce à ce communisme, la Russie était bien plus rapprochée de la société socialiste que l'Europe occidentale. En Occident, ce furent des réformateurs bourgeois, tels que Laveleye, qui s'enflammèrent les premiers pour ce communisme rural primitif et qui virent dans sa résurrection le moyen de résoudre la question sociale à la campagne, et en même temps aussi dans les villes, où il n'y aurait plus constamment un nouvel afflux de prolétaires. Dernièrement encore, des socialistes qui cherchaient un programme agraire, se sont prononcés pour l'extension et le renforcement de ce communisme primitif au même moment où le parti socialiste russe, instruit par l'expérience, avait complètement renoncé à l'idée de faire de ce communisme rural légué par le Moyen Âge un élément du socialisme moderne.

Il y a communisme et communisme. La révolution après laquelle aspire le parti socialiste n'est pas, en fin de compte, une révolution juridique, mais une révolution économique ; elle n'est pas un renversement de l'état de la propriété, mais du mode de production. Son but n'est pas l'abolition de la propriété privée, mais celle du mode de production capitaliste ; elle ne cherche à abolir celle-là que parce qu'elle peut être un moyen d'en finir avec celui-ci. Les plus grandes difficultés qui s'opposent au socialisme sont d'ordre économique et non d'ordre juridique. En partant de ce point de vue, la simple extension de la propriété communale du sol ne préparera nullement au mode de production socialiste là où elle ne servira pas à étendre l'exploitation

communale, telle que l'entend le socialisme moderne.

La propriété commune du sol dans les sociétés territoriales du moyen âge résultait des nécessités d'un genre d'exploitation aujourd'hui tout à fait suranné. On n'a pu se débarrasser de ce genre d'exploitation qu'en renonçant à cette propriété commune qui lui correspondait. Là où se sont conservés les Allmend (1) ou d'autres vestiges de communauté territoriale, ils sont en général aujourd'hui encore des obstacles au progrès de l'agriculture. Ils ne peuvent se justifier économiquement que dans des cas exceptionnels, dans les Alpes suisses, par exemple, que l'agriculture ne peut utiliser qu'en pâturages ; les faire revivre et leur donner de l'extension serait folie, si l'on ne voulait retourner en même temps à l'ancien mode d'exploitation, au système des trois assolements avec le pâturage dans les prés communs et dans les forêts communales.

Les agronomes qui réclament aujourd'hui la restauration des allmend ne sont pas du tout socialistes. Ils la réclament dans l'intérêt de la grande propriété foncière ; ils veulent mieux fixer au sol les ouvriers agricoles qu'on attire en leur faisant entrevoir la possibilité d'acquérir un petit bien. Mais sur ces petites propriétés ils ne peuvent pas nourrir de bétail sans un pâturage en commun, ils ne peuvent pas obtenir d'engrais, et par conséquent ne peuvent se maintenir. La restauration de l'allmend des temps féodaux achèvera et assurera la restauration des serfs et de la féodalité (2).

Mais si, d'une part, l'allmend est devenu un moyen d'entraver le progrès économique et de maintenir des situations féodales, le droit de jouissance de l'allmend est, d'autre part, devenu lui-même un privilège féodal.

(1) Territoires communs.

(2) Cf. V. d. GOLTZ, *Die ländliche Arbeiterklasse und der preussische Staat*, p. 262 et sq. SERING, *Die innere Kolonisation im östlichen Deutschland*, p. 431-271 et sq.



Les compagnons de territoire par hérédité deviennent une aristocratie. Ils se considèrent comme un corps de bourgeois, se séparent de la majorité des habitants, les immigrants, et s'élèvent au-dessus d'eux. « Comme ces jouissances, dit Miaskowski, un ardent admirateur des allmend, ne s'obtiennent pas toujours gratuitement, et n'échoient fréquemment qu'à une fraction de la population établie dans l'endroit, les allmend qui devaient être possédés librement par tous ceux qui dans le cours du temps sont venus s'établir là, sont devenus une sorte de fidéicomis collectif, dont la jouissance revient actuellement aux membres d'une corporation de droit privé s'isolant de plus en plus et dont l'accès n'est pas toujours gratuit (1). »

Partout où la propriété collective du sol existe encore dans une mesure assez considérable, partout où elle est mise en exploitation par un nombre assez considérable de paysans, elle est devenue, comme Miaskowski le dit très bien, un fidéicomis, qui se distingue des autres fidéicomis aristocratiques par cela seul, qu'au lieu d'appartenir à une seule famille, il appartient à un certain nombre de familles. Le parti socialiste doit combattre ce fidéicomis comme tous les autres fidéicomis féodaux.

Mais là où cette propriété collective du sol ne s'applique plus qu'à de misérables restes, à de petits pâturages, à la fane dans les forêts à l'usage des nécessiteux, elle maintient les fidéicomis de grands propriétaires, elle favorise l'exploitation des ouvriers agricoles en les fixant au sol. Elle a le même effet que certaines institutions de bienfaisance des fabricants : les maisons, par exemple, qu'ils bâtissent et louent à leurs ouvriers. Le parti socialiste n'a, à notre avis, aucun motif de s'intéresser à l'extension et au développement de cette espèce de communauté des biens.

(1) MIASKOWSKI, *Die Schweizerische Allmend*, p. 3.



Ce serait d'ailleurs tomber dans l'exagération que de demander la suppression pure et simple des droits de pacage et d'affouage qu'ont pu conserver quelques populations nécessiteuses. La suppression de ces droits fait partie du procès de l'expropriation des masses en faveur de quelques propriétaires. Ce procès est inévitable et est un préalable indispensable du développement de la production socialiste moderne. Mais nous avons déjà remarqué que ce n'est pas une des tâches historiques du prolétariat de favoriser ce procès, que, s'il intervient dans ce procès, ce n'est que pour assister autant que possible les opprimés, pour adoucir autant qu'il est possible les conséquences naturelles de cette évolution, sans arrêter le progrès, et autant que le permettent les forces en présence et la situation économique.

Là où de petits paysans et des salariés ont conservé des droits de pacage et d'affouage, le parti socialiste ne doit pas chercher à les supprimer. Nous en avons comparé les effets à ceux des maisons ouvrières construites par les fabricants. Mais bien qu'on puisse regretter que les ouvriers soient enchaînés et asservis grâce à ces maisons, il serait quand même absurde de travailler à faire expulser ces habitants de leurs maisons.

Le parti socialiste peut s'en remettre tranquillement aux classes dominantes pour abolir les droits de pacage et d'affouage quand ils gênent l'exploitation rationnelle des terres ou des forêts. Il se donne pour tâche de diminuer autant que possible les souffrances des ayants droit, dans le cas d'une telle suppression, et d'empêcher qu'ils soient lésés dans leurs droits si modiques, comme c'est trop souvent le cas.

Mais en agissant ainsi il ne faut pas que le parti socialiste s'imagine avancer, alors qu'il retourne en arrière ; il ne faut pas, qu'en ressuscitant la propriété collective du sol du Moyen Age, en donnant de l'exten-



sion aux allmend, aux pâturages communaux, aux forêts communales, en étendant le droit d'affouage etc., il pense travailler à l'avènement du socialisme.

Mais si la base du communisme agraire des communes du Moyen Age a disparu sans retour, ainsi que ce communisme lui-même, on voit s'établir déjà au sein de la société actuelle les conditions d'une espèce de socialisme communal moderne non à la campagne mais dans les villes. La concentration de la population dans les villes est une de ces conditions, elle crée de nouvelles tâches aux administrations communales, et rend nécessaire en bien des cas le remplacement de la propriété privée par la propriété communale.

De grandes agglomérations de population ont pour effet, d'une part, de faire passer à de grands établissements centralisateurs certaines fonctions économiques dont chaque habitant s'acquitte au village : tels l'éclairage, l'approvisionnement d'eau, le roulage ; tous ces services deviennent des monopoles insupportables dans les mains du capital — établissements pour la fourniture du gaz ou de l'électricité, conduites d'eaux, tramways, etc. — si bien que tôt ou tard, il faut qu'ils deviennent partout des services municipaux. D'autre part, les grandes agglomérations créent des obligations nouvelles aux administrations municipales, et leur fournissent des moyens nouveaux pour les remplir, ce qui serait impossible aux communes rurales.

La condensation des habitants dans des espaces étroits, l'augmentation de la rente foncière qui pousse les propriétaires à recouvrir de nombreux étages chaque mètre carré de terrain et à priver les habitants d'air et de lumière, les quantités énormes de vivres, qui du matin au soir affluent dans les villes, les masses de déchets dont il faut constamment les débarrasser, tout cela fait naître quantité de problèmes très difficiles, ignorés dans les

communes rurales, dont la solution exige toute une série d'importantes institutions municipales : création de canalisations, de places et de jardins publics, de halles, etc. Les agglomérations urbaines ne font pas seulement naître des besoins inconnus aux populations rurales, elles se trouvent aussi dans les conditions nécessaires à la satisfaction des besoins communs à la ville et à la campagne, mais que celle-ci n'est pas aussi à même de satisfaire. A ces besoins répondent des établissements que la campagne ne connaît pas : des écoles supérieures, des hôpitaux, des hospices seraient tout aussi nécessaires en rase campagne qu'à la ville, mais les éléments qui peupleraient ces établissements sont insuffisants et il n'y a pas non plus les ressources matérielles et intellectuelles nécessaires. La campagne s'appauvrit, tandis que les richesses s'accumulent dans la ville ; la campagne s'étirole intellectuellement, tandis que la vie intellectuelle a son plus bel épanouissement dans la ville.

Pour toutes ces raisons, l'exploitation communale prend dans les villes des proportions de plus en plus grandes, et se développe bien plus rapidement que la ville elle-même.

Mais la commune est avant tout une institution administrative et non gouvernementale, à moins qu'elle ne se confonde avec l'Etat, ce qui, dans les temps modernes, n'a lieu que fort exceptionnellement. Elle est d'autant moins une institution gouvernementale, qu'elle est plus indépendante de l'Etat, qu'elle lui est moins assujettie. Or, dans les villes industrielles, le prolétariat ne tarde pas à prendre de l'importance. C'est là qu'il s'agglomère, qu'il acquiert sa conscience de classe, qu'il s'organise, qu'il parvient à la maturité politique, qu'il devient assez fort pour défendre publiquement et avec persévérance ses intérêts en opposition avec ceux du capitalisme. S'il obtient le suffrage universel dans les élections munici-



pales, il peut, si les municipalités ont une autonomie suffisante, arriver dès aujourd'hui à administrer conformément à ses intérêts, c'est-à-dire aux intérêts de la collectivité ; il peut faire du socialisme municipal, dans les limites étroites, il est vrai, que lui impose le caractère en général capitaliste de l'Etat et de la société ; mais dans ces limites mêmes, il peut, avec de la prudence et de la compétence, obtenir des résultats très importants.

Mais l'administration de la commune pourra être d'autant plus rationnelle, plus méthodique, qu'elle sera plus maîtresse chez elle, qu'il y aura plus de propriétés communales. En ville, la rente foncière s'accroît, le bénéfice de cette augmentation revient à la commune, si elle est propriétaire du sol, et si la commune est autonome, si le suffrage universel y existe, si le prolétariat y a pris un certain développement, ce bénéfice ne servira pas à augmenter la puissance des classes dominantes, mais à favoriser la politique qui se propose le bien-être et la civilisation de la commune. La communalisation du sol permettra une réforme complète du système des logements ; une réforme effective : la construction de maisons communales, tandis que règlements, interdictions, inspection des bâtiments et des logements ne remédient qu'aux inconvénients les plus graves, sans atteindre dans sa source l'avidité du propriétaire d'immeubles.

C'est donc une des tâches les plus importantes d'une municipalité moderne, démocratique et autonome, de donner le plus d'extension possible à la propriété communale du sol. Partout le devoir d'une administration municipale sera, non seulement de s'opposer à l'aliénation de toute propriété municipale, mais aussi de profiter de toutes les occasions pour en acquérir de nouvelles, pour peu que les conditions de l'acquisition soient avantageuses. Mais dans l'Etat, les partis prolétariens doivent travailler à faire accorder aux municipalités les

droits les plus étendus contre les exploiters des terrains à bâtir, le droit d'expropriation le plus large.

Il en est autrement à la campagne. Le prolétariat n'y a aucune influence dans la commune, pas même là où existe le suffrage universel. Il y est trop isolé, trop arriéré et trop dépendant économiquement du petit nombre d'exploiteurs, qui peuvent le surveiller de près. On ne peut y songer à une autre politique communale qu'à celle qui favorise les intérêts de la propriété foncière ; il manque au « socialisme municipal » non seulement les bases politiques, mais aussi les bases économiques. On n'admet pas que les fonctions économiques des municipalités urbaines puissent s'exercer dans les villages. L'ancienne administration rurale des temps féodaux qui laissait beaucoup à faire à la commune a disparu. Mais on ne peut pas encore songer à une exploitation rurale moderne par la commune, à une grande exploitation coopérative par la commune rurale. Même dans les villes, les coopératives de production ne réussissent que rarement. Pour en créer sur une grande échelle parmi les paysans tous les éléments de succès font à peu près défaut : l'intelligence, la discipline et l'argent nécessaires. Nous ne pensons pas qu'une seule commune rurale soit en situation d'entreprendre immédiatement l'exploitation d'un grand bien. S'il en est ainsi, si la propriété collective n'a plus la même raison d'être qu'elle avait autrefois, si le socialisme municipal tel qu'il existe dans de grandes villes n'est pas possible à la campagne, pourquoi demander que les communes rurales acquièrent des propriétés foncières, ou augmentent celles qu'elles possèdent ? elles ne doivent pas acquérir le sol, simplement pour le posséder, mais pour l'utiliser convenablement. Si cette utilisation est impossible, l'acquisition est plus que superflue. Elles pourraient tout au plus affermer leurs terrains, mais avec le temps elles n'en tireraient plus leurs frais, étant donnée la baisse de la rente foncière.]



La formation et le développement de la propriété foncière municipale pourra, dans la campagne comme dans les villes, devenir un jour une des méthodes de socialisation des moyens de production. Mais dans les circonstances actuelles, elle ne saurait être revendiquée d'une manière générale que dans les villes. Et ici nous ne nous occupons que des revendications générales. Ce qui, dans des circonstances particulières, peut devenir nécessaire çà et là, ne nous préoccupe pas, puisque nous n'avons à parler que de la politique agraire socialiste dans ce qu'elle a de général.



II

PROTECTION DU PROLÉTARIAT AGRICOLE

a) *Politique socialiste industrielle et agricole.*

Tout ce que nous avons déjà exposé de la politique agraire socialiste n'a donné qu'un résultat négatif. Cela n'est pas très encourageant pour ceux qui cherchent un « programme agraire » socialiste, c'est-à-dire : l'ensemble de tout ce que le prolétariat doit réclamer pour sauver le mode actuel d'exploitation des paysans, ou pour le transformer en exploitation socialiste sans souffrances, sans qu'il ait à passer par le capitalisme, alors que la société est encore capitaliste.

De tout cela ne résulte cependant pas que, de notre point de vue, le parti socialiste ne puisse pas avoir de politique agraire positive, que nous soyons condamnés à l'inaction. Si le point de vue du parti socialiste rend possible, rend même nécessaire dès aujourd'hui, une intervention directe de l'Etat dans le domaine de l'industrie, il doit en être de même dans l'agriculture, car toute la société est, comme nous l'avons fait remarquer si souvent, un organisme dans lequel tout se tient, et la politique du parti socialiste doit être de la même nature dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'industrie. Mais, d'autre part, le prolétariat ne pourra pas transporter telle quelle dans l'agriculture sa politique socialiste actuelle, tirée de l'état de l'industrie. Il faut



qu'il l'adapte à la nature particulière de l'agriculture. C'est là le problème que le parti socialiste a tout d'abord à résoudre, s'il veut créer un mouvement social dans la campagne. Il n'a pas besoin de principes nouveaux, de programme nouveau pour pouvoir agir sur la campagne, il a plutôt à rechercher quelles seront les conséquences des principes généraux, du programme général qu'il a eus jusqu'à présent, s'il les applique à l'agriculture, et comment ses revendications en seront modifiées.

Une telle recherche formerait, à elle seule, un grand ouvrage. Elle donnerait aussi, à cause de l'excessive variété des phénomènes agricoles, des résultats différents dans chaque pays, même dans chaque localité. Elle ne pourrait être complètement faite par un seul théoricien, elle aurait besoin de la collaboration d'un ou plusieurs « praticiens », c'est-à-dire de gens parfaitement experts dans les différentes exploitations agricoles dont il s'agit. Elle n'aboutirait non plus à rien de définitif, de même que les programmes socialistes pour l'industrie n'ont jamais qu'un caractère provisoire, puisque la situation se modifie constamment.

Si, malgré cela, nous nous occupons encore ici de cette recherche pour l'Allemagne, nous ne le faisons que pour trouver quelques exemples concrets qui montreront avec évidence que de notre point de vue, une politique agraire positive n'est pas impossible au parti socialiste. En revanche, rien n'est plus loin de notre pensée que de vouloir donner ici un exposé complet et définitif d'une politique agraire socialiste.

La tâche historique du parti socialiste consiste à pousser la société au-delà du stade capitaliste, mais cela nécessite, d'une part, des mesures favorables à toute la société et, d'autre part, des mesures favorables au prolétariat, le seul ressort capable de faire franchir à la société le stade capitaliste. La politique sociale du



parti socialiste offre ce double aspect. La politique agraire devra en conséquence comprendre des mesures :

1° Favorables au prolétariat agricole.

2° Favorables :

a) A l'agriculture.

b) A toute la population des campagnes.

La protection spéciale des paysans n'y trouve pas de place.

Les mesures de premier ordre se divisent à leur tour en deux groupes.

1° Celles qui écarteront tout ce qui s'oppose à la libre action et à l'organisation du prolétariat.

2° Les mesures qui permettront à l'autorité de combattre l'effet déprimant de facteurs économiques trop puissants et de protéger les capacités matérielles, intellectuelles et morales des prolétaires partout où l'action des particuliers et des groupes organisés est impuissante.

b) *Droit de coalition, règlements sur les domestiques.*

Dans le premier groupe se rangent avant tout les mesures abolissant tout ce qui survit encore en Allemagne du servage féodal. Parmi ces survivances nous citerons en première ligne les règlements relatifs aux domestiques, dans lesquels les classes dominantes, lors de l'écroulement du gouvernement féodal absolu, ont retenu tout ce qu'elles pouvaient sauver du servage. « Rien, dans notre société bourgeoise, ne se rapproche plus de l'esclavage et du servage, dit Anton Menger, que la situation des domestiques » (1). Ce caractère féodal de l'état des domestiques s'accroît encore là où des lois d'ex-

(1) *Das bürgerliche Recht und die besitzlosen Volksklassen (Archiv für soziale Gesetzgebung*



ception contre les domestiques, des règlements particuliers lui donnent comme l'estampille de la loi. Cela ne fait pas honneur aux faiseurs du Code civil de l'empire allemand (accepté par le Reichstag en 1896), d'avoir conservé intacts, cent ans après la grande révolution bourgeoise, ces restes féodaux et beaucoup d'autres du même genre. Parmi tous les pays d'empire, l'Alsace-Lorraine seule n'a pas de règlement sur les domestiques, grâce au droit français qui y est en vigueur (1).

Mais, en dehors des lois d'exception faites contre les domestiques, il y en a d'autres qui atteignent tous les ouvriers agricoles. Ils n'ont pas encore obtenu dans l'empire allemand le droit de coalition, dont jouissent seuls les ouvriers de l'industrie. En Prusse, par exemple, en vertu de la loi du 24 avril 1854, aujourd'hui encore en vigueur, il est interdit aux ouvriers de la campagne : domestiques, manœuvres, Instleute (2), ouvriers logés, etc., et même aux bateliers de se concerter en vue d'une grève, sous peine d'un an d'emprisonnement. Le droit de coalition compte avec le suffrage universel et la liberté du domicile parmi les plus importants des droits fondamentaux du prolétariat moderne : celui-ci ne peut pas se développer sans ce droit de coalition qui est devenu pour lui une condition d'existence ; il est toutefois encore plus important pour l'ouvrier des villes que pour l'ouvrier des campagnes qui ne peut pas, par la coalition, remédier à son isolement et à sa dépendance économique.

En Angleterre, les tentatives d'organisation des ouvriers agricoles remontent à 1830. Quelle est leur situation aujourd'hui ? « Sur 750.000 ouvriers employés

(1) Cf. à ce sujet l'article très intéressant du *Volkslexicon* de WÜRZ, 1895, 2^e vol., p. 926 et sq., et aussi le livre de W. KANLER, *Gesindewesen und Gesinderecht in Deutschland*.

(2) V. ma *Question agraire*, p. 239-240.



aux champs, il n'y en a pas plus de 10.000 qui soient organisés » (1).

Si le droit de coalition est aussi pour les ouvriers agricoles une arme indispensable et très précieuse, le droit de déplacement, la liberté du domicile, est cependant pour eux d'une plus grande importance pratique. Partout où leur situation s'est améliorée dans ces derniers temps, ils le doivent à cette liberté de déplacement qui leur permet de s'expatrier, de se rendre dans les villes ou dans d'autres centres industriels. C'est pourquoi le droit de déplacement est une des lois de l'Etat moderne les plus odieuses aux agrariens. Jusqu'ici ils sont dans l'impuissance d'y attenter directement, ils n'en emploient que davantage les moyens les plus perfides pour y porter la main ; ils attachent l'ouvrier au sol au moyen de petites propriétés, ils rétablissent des *allmend*, pâturages communs ; ils afferment des terres labourables ou des jardins aux salariés ; des difficultés sont créées aux émigrants par les autorités (procédé particulièrement prisé en Gallicie afin d'entraver l'émigration des tout petits paysans), on élève les tarifs des chemins de fer, on surélève les droits d'entrée dans les villes, on recourt à toutes sortes de manœuvres réactionnaires.

C'est contre toutes ces manigances que le parti socialiste doit énergiquement s'élever. Il est certain que les agrariens voudraient démontrer qu'il y a un conflit d'intérêts entre les ouvriers industriels et les ouvriers agricoles. Ils disent que si les districts industriels sont envahis par les ouvriers des champs, la condition des ouvriers de l'industrie empire et leur force de résistance contre les capitalistes diminue. Il est donc de l'intérêt des ouvriers industriels, que les ouvriers de campagne cessent d'affluer vers les villes. Des arguments de ce genre se sont aussi produits parmi les ouvriers indus-

(1) WEBB, *Histoire du Trade-Unionisme*.



triels. Même dans les discussions qui précédèrent l'élaboration du programme agraire rejeté à Breslau en 1895, il fut montré que cette désertion de la campagne faisait une nécessité urgente de la conservation des paysans et de l'amélioration du sort des ouvriers agricoles, afin de les maintenir à la campagne. L'agitation syndicale dans les districts industriels ne conduira à rien, tant qu'arriveront des campagnes des flots de prolétaires sans besoins, sans intelligence et sans aucune résistance économique, qui paralyseront les efforts des ouvriers organisés.

Ce raisonnement est juste du point de vue de quelques classes d'ouvriers qui, avec un esprit borné, ne songent qu'aux intérêts du moment, du point de vue des syndiqués qui ne connaissent que leur syndicat, mais non du point de vue de tout le prolétariat considéré comme le ressort d'une évolution vers un ordre social nouveau. Si le raisonnement en question était juste il serait de l'intérêt du prolétariat industriel de s'opposer à grossir ses rangs de quelque façon que ce soit, autrement dit de supprimer la condition préalable de sa victoire. L'émigration des paysans vers la ville fait que les ouvriers déjà organisés conquièrent plus difficilement une situation privilégiée dans le prolétariat, mais elle donne tout d'abord la possibilité d'organiser de nombreux groupes d'ouvriers et de les incorporer dans le prolétariat militant, alors qu'autrement ils resteraient hors de ses rangs, ou se laisseraient même enrégimenter contre le prolétariat. Il est évidemment plus difficile de remporter la victoire avec de jeunes recrues qu'avec des vétérans ; et pourtant, dans les armées de la révolution française, ce sont de jeunes recrues qui, grâce à leur enthousiasme et à leur nombre, vainquirent les vétérans de l'Europe monarchique, qui ne trouvait pas moyen de combler ses vides. De même les armées prolétariennes seront plus sûres de vaincre en augmentant rapidement le



nombre des recrues qui accourent pleines d'enthousiasme sous leurs drapeaux, qu'en bien exerçant leurs vétérans.

Il faut se rappeler en outre que l'absorption lente partout, nulle çà et là, de la petite exploitation agricole par la grande exploitation, assure moins la victoire du prolétariat que la puissance de l'industrie toujours croissante dans la société ; cet accroissement résulte, d'une part, de ce que l'industrie gagne du terrain sur l'agriculture, d'autre part, de ce que celle-ci dépend de plus en plus de celle-là.

Le parti socialiste commettrait un véritable suicide en essayant d'arrêter cet essor de l'industrie, en voulant limiter le prolétariat industriel, en employant des moyens artificiels pour ne pas accroître l'adjonction des forces nouvelles qui arrivent par flots des campagnes dans les districts industriels. Ce suicide est heureusement impossible.

Il est impossible de faire naître des besoins nouveaux chez les gens de la campagne, de triompher de leur apathie, tout en les maintenant aux champs. La situation des ouvriers agricoles dans la société actuelle sera toujours moins favorable que celle des prolétaires industriels. Ceux-là ne suivront ceux-ci que d'un pas très lent dans leur développement ; il est donc impossible de supprimer l'attraction que l'industrie exerce sur les populations agricoles ; elle ne fera au contraire qu'augmenter, à mesure que les campagnards seront tirés de leur torpeur, et qu'ils entreront plus en contact avec les populations industrielles.

Le droit de coalition et la liberté de déplacement sont, pour le prolétariat industriel et pour le prolétariat agricole, les moyens les plus importants d'organisation et de libre activité. Le devoir du parti socialiste est de conquérir ces armes de la lutte de classe, de les conserver là où elles sont conquises, d'apprendre aux



groupes variés d'ouvriers à s'en servir, et de les aider à les manier.

Voilà tout ce que nous dirons du premier groupe de mesures intéressant le prolétariat.

c) *Protection des enfants.*

Le deuxième groupe comprend les lois de protection ouvrière, les lois qui protègent tous les ouvriers, et particulièrement les femmes et les enfants.

A-t-on d'une façon générale besoin de telles lois pour protéger les ouvriers agricoles? Cette question peut étonner, mais ce qui étonnera encore plus, c'est qu'il y ait en Allemagne des philanthropes qui la résolvent par la négative, en s'appuyant sur l'enquête sur la situation des ouvriers agricoles faite par la « Société de politique sociale » (*Verein für Sozialpolitik*); nous avons déjà maintes fois cité cette enquête.

Elle s'est faite, à la vérité, d'une façon tout à fait singulière. Le questionnaire fut envoyé aux entrepreneurs agricoles exclusivement. C'est d'eux que les « politiciens sociaux » attendaient la vérité sur la situation des ouvriers agricoles.

Le conseiller supérieur, M. Thiel, un des enquêteurs à qui l'on faisait remarquer l'absurdité d'un tel procédé, a répliqué dans l'introduction du compte-rendu des résultats « que si l'on pouvait jamais accorder confiance aux déclarations des employeurs sans que les ouvriers y aient rien à rectifier, c'est surtout dans l'agriculture, où les relations entre employeurs et employés sont encore assez simples; pas de longues luttes au sujet des salaires, pas de grèves, pas d'excitation à la lutte de classe, pas de profond antagonisme d'intérêts, rien pour envenimer les relations patriarcales entre les employeurs et



les employés... Des jugements subjectifs s'y sont mêlés naturellement, ne reflétant que trop fréquemment l'esprit de l'employeur, mais par cela même facilement reconnaissables et n'induisent personne en erreur (1) ».

En d'autres termes, les enquêteurs admettaient comme démontré ce qu'ils voulaient prouver, et il leur semblait tout naturel que personne n'était plus compétent que les employeurs de répondre à des questions comme celles-ci : « Y a-t-il surmenage par suite de trop longues journées de travail, particulièrement chez les femmes et les enfants ? Le travail des femmes entraîne-t-il après lui la négligence du ménage ? Quelle est l'influence du travail des champs sur le développement intellectuel de l'enfant ? Le règlement actuel des domestiques doit-il être réformé ? etc. »

Et si l'un des agriculteurs consultés donnait une réponse « subjective » à ces questions, cela se « reconnaissait facilement » !

Jamais prétention plus singulière n'a été élevée par des hommes dont le savoir doit être pris au sérieux.

Nous ne songeons pas à mettre en doute que parmi ces agriculteurs consultés, il n'y ait des hommes très honnêtes et très instruits, et qui ne soient capables de nous apprendre bien des choses : l'enquête en question est remplie de faits intéressants. Mais elle était absolument impropre à se prononcer sur la nécessité de réformer la situation des ouvriers agricoles. Aucun homme intelligent ne cherchera à s'éclairer sur la nécessité d'une réforme chez les gens qui ont toutes les raisons pour la faire échouer.

Les « politiciens sociaux » avaient cependant encore d'autres raisons, que leur grande confiance dans la bienveillance des hobereaux pour leurs ouvriers, pour ne consulter que les premiers. D'abord ils manquaient de

(1) *Verhältnisse*, I, p. 12.



moyens et d'auxiliaires, témoignage pitoyable de l'intérêt que portent à la science les classes riches qui nous gouvernent. Ces messieurs auraient dû s'adresser au parti socialiste ; les prolétaires leur auraient fourni les moyens et les auxiliaires nécessaires pour consulter les ouvriers agricoles en même temps que les agriculteurs. Et le parti socialiste aurait aussi aidé à surmonter le second obstacle qui, d'après M. Thiel, s'opposait à ce qu'on interrogeât les ouvriers agricoles : leur niveau intellectuel peu élevé. Cette mentalité rudimentaire existe certainement grâce à ce patriotisme qui a plus d'argent à consacrer à Kiautschau qu'à l'école populaire prussienne ; mais nos compagnons auraient pu montrer çà et là des ouvriers agricoles capables de faire connaître la pure vérité à messieurs les « politiciens sociaux ».

Mais on ne saurait demander à des « politiciens sociaux » allemands d'entrer en relation avec des organisations ouvrières ; quand il s'agit d'étudier la condition des ouvriers ! Ceux qui l'ont fait, C. H. Bax, en Thuringe, H. Herkner en Alsace en ont, à la vérité, tiré grand profit au point de vue de la science, mais ils ont dû agir en secret. Et c'étaient des hommes jeunes, sans charges et sans dignités. Mais aucun homme intelligent n'oserait demander que messieurs les conseillers intimes, qui sont les conseillers de la politique sociale de nos intellectuels, étudient la condition des ouvriers ailleurs que dans les cercles les plus select.

Mais alors même qu'ils ne voulaient pas s'abaisser jusqu'à interroger des ouvriers sur la situation ouvrière, il y avait encore d'autres personnes qu'ils pouvaient consulter, sans déroger ; et dont les intérêts n'étaient pas directement opposés à ceux des ouvriers. On pouvait croire qu'à cette question, par exemple : le travail des enfants leur fait-il négliger l'école ? les instituteurs répondraient avec plus de compétence que les exploiters des enfants ; que les médecins de campagne sont plus à



même de se prononcer sur l'insuffisance de la nourriture et des logements, sur le surmenage des salariés, que leurs exploitateurs. Outre les instituteurs et les médecins, il y a encore des ecclésiastiques à la campagne, qui prennent leur vocation au sérieux, et qui çà et là auraient pu fournir des réponses plus impartiales que les entrepreneurs.

Le procédé de la Société de politique sociale n'a de sens que si elle ne s'intéressait nullement aux ouvriers, mais simplement aux entrepreneurs, si l'enquête devait renseigner, non sur l'état misérable des ouvriers, mais sur la détresse des entrepreneurs et sur les moyens de leur venir en aide.

Parmi les rédacteurs des résultats de l'enquête, M. le docteur K. Kärger l'a très bien compris et il conclut ainsi :

« D'après moi, toute la question des ouvriers agricoles aboutit à celle-ci : Comment donnera-t-on à l'ouvrier agricole, dans la Prusse orientale surtout, le désir d'entrer au service du propriétaire de l'endroit, de rester au foyer ?

« En posant cette question, je veux dire tout d'abord qui si la question des ouvriers agricoles existe, c'est essentiellement au point de vue de l'entrepreneur, et non de l'ouvrier. A part quelques exceptions, la situation matérielle des ouvriers agricoles, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, est dans toute l'Allemagne... bonne, et ne cesse de s'améliorer depuis une vingtaine d'années. La question des ouvriers agricoles ne revient donc pas à se demander par quels moyens on relèvera la situation économique des travailleurs (1). » Aussi la seule réforme que propose Kärger dans la législation est de frapper de peines sévères le dédit de contrat de travail. Voilà les résultats des enquêtes scientifiques faites en Allemagne sur la situation des ouvriers.

(1) *Verhältnisse*, I, p. 217.



Cependant, celui qui veut voir, trouvera même dans cette enquête imparfaite, bien qu'elle peigne tout en rose, bien qu'elle passe rapidement sur ce qu'il est impossible d'embellir, assez de faits qui montrent la nécessité de mesures de protection radicale pour les ouvriers agricoles, ne fût-ce qu'en se plaçant au seul point de vue de l'hygiène. Cette nécessité est encore plus urgente au point de vue du socialisme, qui ne se donne pas pour seul but de prévenir la dégénérescence physique de la classe ouvrière, mais qui veut aussi l'élever moralement et intellectuellement, afin de la rendre capable de diriger elle-même la vie économique. Une politique sociale qui est convaincue d'avance que les ouvriers agricoles n'ont pas assez d'instruction pour pouvoir répondre à des questions sur leur situation, et qui arrive à ce résultat, que la situation de ces ouvriers est bonne et que toute mesure qui tend à les relever est superflue, une telle politique est condamnée d'avance au point de vue socialiste.

Parmi les lois protectrices des ouvriers, les plus importantes sont celles qui ont pour but de protéger la génération qui grandit. Tout le mouvement socialiste se fait en effet plutôt pour nos enfants que pour nous-mêmes.

Le travail productif des enfants n'est pas une particularité du capitalisme. Il est aussi ancien que l'humanité, même plus ancien, si l'on peut s'exprimer ainsi, car l'animal aussi commence à se chercher sa pâture bien avant qu'il soit adulte. Mais le mode de production capitaliste a organisé d'une façon toute particulière et peu avantageuse le travail des enfants, comme le travail en général. Au travail dans la famille il a substitué le travail salarié au service de l'entrepreneur ; l'auxiliaire des parents devient leur concurrent ; l'alternance des occupations les plus variées, qui développe le corps et l'esprit, se change en un travail monotone qui alourdit au



physique et au moral ; ce qui était presque un jeu devient un éreintement. Tous ces traits appartiennent à tout le travail salarié de la société capitaliste, mais ils produisent les effets les plus déplorables sur les enfants ; ils ont bien moins de force de résistance que les adultes, ils ressentent bien plus vivement tout mal physique et moral, et en subissent les conséquences toute leur vie.— C'est dans la grande industrie que se manifestèrent tout d'abord les effets désastreux de l'exploitation capitaliste des enfants. Mais bientôt ils se produisirent aussi dans le métier et dans l'agriculture. Ici, comme dans l'industrie, la grande exploitation a créé par la division du travail une série de manœuvres simples et faciles, qui semblent pouvoir être exécutées sans peine par les enfants, et qu'elle attribue exclusivement à ces travailleurs à bon marché qui ne peuvent opposer aucune résistance.

Mais, de même que dans l'industrie, le travail salarié des enfants ne s'est pas borné en agriculture à la grande exploitation ; il devient un moyen de conservation pour la petite exploitation agricole, en lui fournissant des forces de travail à bon marché ; et plus on abandonne la campagne, plus les ouvriers adultes y deviennent rares, plus croit la nécessité de mettre les enfants au travail salarié.

Mais ce travail salarié des enfants n'a pas, dit-on, de fâcheux effets dans l'agriculture ; c'est du moins ce qu'assurent les entrepreneurs consultés par la Société de politique sociale. Il y a des personnes qui sont d'un avis contraire. Il est vrai que le travail des champs se fait en plein air, et que la besogne des enfants est souvent très facile : ramasser des pierres, cueillir le houblon, etc. Mais le système du salariat pousse toujours à abuser de la force de travail ; il veut le travail le plus long, le plus soutenu et aussi le plus monotone, car le passage d'une occupation à une autre occasionne toujours une perte de temps, et rend la surveillance plus difficile. Le travail



même le plus facile, le plus sain s'il est maintenu dans certaines limites, devient nuisible si on le prolonge sans interruption au-delà d'une certaine mesure.

Le travail de nuit, tel qu'il se pratique dans l'industrie n'est pas à redouter dans l'agriculture pour le moment ; mais très fréquemment on y abrège pour les enfants les heures du repos nocturne : leur travail commence excessivement tôt, surtout en été (même en hiver pour soigner le bétail) et finit tard. Conrad Agahd nous parle, par exemple, d'enfants qui (dans les districts de Lissa, Posen) travaillent aux champs « depuis 4 heures du matin jusqu'à l'heure de la classe, vont ensuite à l'école, puis retournent au travail jusqu'à la nuit (1) ».

Le docteur E. Lauer, professeur d'agriculture à Brugg, dit à ce sujet : « Le travail agricole peut devenir dangereux pour les enfants, surtout parce qu'il abrège le sommeil qui leur est nécessaire. Les employeurs et même beaucoup de parents ne se rendent pas toujours compte de ce besoin de dormir qu'ont les enfants. Faire lever les enfants de dix à quinze ans entre quatre et cinq heures du matin, et ne les envoyer au lit qu'à neuf heures ou même plus tard, est une cruauté qui ne peut que compromettre gravement leur développement.

« Ici la protection des enfants doit intervenir en interdisant le travail au-dessous de quinze ans avant sept heures du matin et après sept heures du soir. L'après-midi, ils devraient avoir au moins deux heures de repos. Pour qu'un tel règlement produise son effet, il faut qu'il s'étende aussi à l'école et à l'industrie domestique. L'enseignement aussi doit être donné pendant ce même temps (2). »

(1) *Die Erwerbsthätigkeit schulpflichtiger Kinder im deutschen Reiche* (Braun's Archiv, vol. XII, p. 413).

(2) *Die Beschlüsse des internationalen Kongresses für Arbeiterschutz in Bezug auf die Landwirthschaft* (Schweizer Blätter für Wirthschafts und Sozialpolitik, VI^e année, p. 269).



Mais si l'enfant souffre dans son organisme par un travail prolongé, trop soutenu et monotone, il souffre aussi d'être astreint trop jeune à un travail régulier. Il n'y a pas de cultivateur avisé qui attelle son poulain à sa charrette, mais il n'est pas rare de voir des enfants attelés au travail salarié de l'agriculture dès l'âge de six ans. AGAHD dit au sujet d'une école du duché de Posen, que sur 53 élèves d'une classe, deux seulement ne travaillent pas aux champs : « vingt d'entre eux sont occupés chez des étrangers : deux ont quitté la maison paternelle à six ans, un à sept ans, deux à huit ans, trois à neuf ans, les autres à dix ans et au-dessus (1) ». De ces enfants de six ans on réclame un travail journalier de douze heures au moins, sans compter le temps qu'il leur faut pour se rendre au travail et pour retourner à la maison, et à la campagne les distances sont parfois fort grandes. Pour montrer toute l'horreur de l'exploitation des enfants à la campagne, citons cette ordonnance du gouvernement d'Anhalt rendue en leur faveur ; ce qu'elle stipule est encore assez scandaleux : « Les enfants devront avoir au moins huit ans pour être occupés toute la journée ; au-dessous de cet âge ils ne seront occupés que la moitié ou les deux tiers de la journée, qui ne devra commencer qu'à six heures du matin et finir à six heures du soir, avec deux heures de repos à midi. Si, après ce travail, il y a encore une marche à faire, on fixera la fin de la journée de travail de telle sorte que l'enfant soit rentré au plus tard à huit heures. Si le retour s'effectue en voiture, il faut empêcher que le véhicule soit surchargé, et que les enfants puissent en tomber. Aucun travail ne doit se faire avant la classe du matin. Pendant les grandes chaleurs, l'employeur doit fournir une boisson convenable (2) ».

(1) *Op. cit.*, p. 414.

(2) AGAHD, *op. cit.*, p. 423.



C'est ce qui se passe dans les plantations de betteraves de nos raffineries de sucre qui a sans doute déterminé l'intervention du gouvernement d'Anhalt. Voici ce qu'écrivait Schippel de cette situation. « Pour certains travaux, on n'emploie en général que des enfants. Ce sont eux, par exemple, qui arrachent les betteraves, qui tirent du tas les petites raves inutiles. Qu'on se figure ces enfants de six à quatorze ans, accroupis de douze à dix-huit heures par jour, le corps penché en avant, de manière à faire affluer le sang à la tête. Un adulte ne supporterait pas dix minutes une semblable posture. Quoi d'étonnant si des enfants, après plusieurs semaines d'un tel travail, sont retardés dans leur développement intellectuel. Je ne parlerai pas des maladies que leur occasionne l'humidité du sol à laquelle ils sont directement exposés. Les écoles donnent même des congés pour ces travaux de betteraves : « les vacances des betteraves », qui sont une véritable plaie pour l'école, lit-on dans la *Preussische Schulzeitung* du district de Mersebourg. Les enfants rampent des jours et des semaines, selon l'étendue des champs de betteraves, à terre, le visage presque au ras du sol, à peine vêtus, filles et garçons pêle-mêle ; la pudeur et les bonnes mœurs n'y ont qu'à perdre ; quand, après ce travail, ils reviennent à l'école, ils sont tellement alourdis, ils sont tellement imbeciles, que tous les efforts du maître pour secouer ces intelligences engourdies échouent fatalement. Le visage est gonflé, l'œil hagard, la peau gercée par l'ardeur du soleil, les mains excoriées à force de fouiller dans la terre, et la crasse s'est tellement incrustée dans les plaies et dans les pores, que les lavages répétés avec le savon le plus détersif ne parviennent pas à blanchir les mains. A force de se tenir à quatre pattes comme les animaux, leur colonne vertébrale ne peut plus que difficilement prendre la position verticale, quand ils sont assis ou debout. S'il n'y a pas assez d'enfants dans l'en-



droit, les propriétaires chargent des agents d'en racoler dans le voisinage ; ces agents reçoivent, outre leur salaire, de 5 à 10 pfennigs pour chaque enfant racolé. Dans cette chasse à l'enfant, on les leurre et on les dupe de toutes les manières imaginables. Aux enfants on promet de la limonade, des gâteaux et de la bière, puis on les transporte, musique en tête, en voiture dans le village pour lequel ils sont embauchés. Le salaire journalier d'un enfant est de 50 à 80 pfennigs, pour lesquels on leur demande une journée de travail horriblement longue : de cinq heures du matin à neuf heures du soir. Ils travaillent même les jours fériés ! Quand les enfants sont attirés de localités étrangères, ils ne rentrent souvent pas chez eux avant onze heures « et l'on peut se figurer dans quel état ! » (1)

Comment Kärger peut-il dire : « la question des ouvriers agricoles n'existe qu'au point de vue de l'employeur ». Peut-être la Société de politique sociale disposait-elle de moyens et d'auxiliaires suffisants pour envoyer un questionnaire au gouvernement d'Anhalt ; messieurs les conseillers intimes pouvaient le consulter sans déroger ! Cependant nous sommes injustes envers l'enquête. Nous y trouvons çà et là un mot énergique contre le travail des enfants. Weber, par exemple, écrit ceci : « Dans un rapport sur la circonscription de Johannesburg, on constate que la journée des jeunes pâtres est trop longue et contribue beaucoup à leur démoralisation (2). » Le rapport général de Labiau-Wehlau montre que l'emploi des enfants comme pâtres est un abus patent, mais presque inévitable chez les paysans, et qui rend les enfants sauvages (3). Cela concorde absolument avec ce qu'expose Agalid : La garde des animaux

(1) MAX SCHIPPEL, *Die deutsche Zuckerindustrie und ihre Subventionirten*, p. 22, 23.

(2) *Verhältnisse*, III, p. 85.

(3) *Op. cit.*, p. 128.



entraîne avec lui les plus graves inconvénients. Cela a été constaté très souvent, particulièrement par les instituteurs poméraniens : dans 58 rapports sur le travail des enfants dans l'agriculture, ils ont établi que sur 3.275 enfants, 2.310 ont été exposés à des dangers pour leur moralité : 312 cas ont été reconnus douteux, 653 autres ont été contestés, 1.382 autres enfants inspiraient des craintes pour leur santé (1). V. der Goltz parle également « de la surveillance des animaux moralement et économiquement funeste » (2).

Nos poètes nous ont fait du jeune pâtre un portrait embelli par la fantaisie : autrefois la vie pastorale a certainement eu ses tentations et ses charmes, alors qu'il s'agissait de conduire des troupeaux considérables dans des forêts et dans des terres inhospitalières, qu'il fallait les tenir rassemblés et les protéger contre toutes sortes de dangers. Cette vie développait la force, l'adresse, le courage, l'endurance et la perspicacité. Aujourd'hui, la tâche du jeune pâtre est de rester accroupi toute la journée sur l'herbe avec un petit nombre de têtes de bétail et de veiller à ce qu'elles ne franchissent pas les bornes du pâturage. Son intelligence a simplement le rôle d'un frein. On comprend que cette inactivité, cette immobilité forcée engendre les pensées les plus sottes, excite les pires instincts. Il faut combattre l'emploi des enfants comme gardiens d'animaux pour des raisons pédagogiques, sinon pour des raisons d'hygiène.

Mais comment les agriculteurs de la Société de politique sociale arrivent-ils à réprouver l'emploi des enfants aux pâturages ? D'où leur vient cette philanthropie ? C'est très simple. « Ce sont surtout les paysans qui emploient les enfants pour garder leurs bêtes, les grands propriétaires ont leur pâtre particulier » (Weber, *op. cit.*,

(1) *Op. cit.*, p. 414.

(2) V. DER GOLTZ, *Die landliche Arbeiterklasse*, p. 264.



p. 127). Le grand propriétaire ne déplore pas le sort des enfants, mais le gaspillage par la petite exploitation de forces de travail si peu chères, alors que les bras manquent. « Comme la force de ces enfants serait bien mieux utilisée si on l'appliquait au travail des champs : ce n'est pas seulement les enfants et les parents qui s'en trouveraient bien, mais aussi les employeurs agricoles » (1).

Cette sollicitude pour les enfants dénote une grandeur morale égale à celle de ce rapporteur westphalien qui accuse les propriétaires des carrières de la région de violer les règlements sur le travail des jeunes gens, et qui voudrait complètement les enlever à l'industrie. « Si on s'en tenait scrupuleusement, dans l'industrie, à ne pas employer les jeunes gens au-dessous de 16 ans, ou, ce qui serait encore mieux, au-dessous de 18 ans, ceux-ci se verraient forcés d'entrer en service chez les agriculteurs ou chez les artisans, ce qui serait très avantageux pour l'agriculture et même pour l'industrie » (2).

Les agriculteurs consultés par nos philanthropes n'ont pas l'oreille complètement fermée à ce qui concerne la protection des enfants. Chaque fois que des mesures partiales de protection poussent les enfants vers le travail agricole, elles sont bien accueillies.

La situation des enfants salariés devient particulièrement déplorable quand ils travaillent loin de chez eux, dans des endroits où ils n'ont personne qui les protège et les soutienne, où ils sont entièrement à la merci de leurs exploités. Et c'est un cas qui n'est pas rare. Le travail au dehors d'enfants non accompagnés d'adultes se présente très fréquemment dans l'Allemagne du sud surtout, dans le duché de Bade et dans le Wurtemberg. Dans le Tyrol, il y a une société particulière, *la société*

(1) GOLTZ, *Op. cit.*, p. 263.

(2) *Verhältnisse*, I, p. 140.



des petits pères, qui s'occupe du placement des enfants. Dans le Vorarlberg, les « enfants pour les Souabes » forment une catégorie spéciale d'écoliers ; ce sont ceux qui depuis leur dixième année jouissent de « la faveur » d'être exemptés des classes du 15 mars jusqu'à la mi-novembre, afin de pouvoir se louer comme ouvriers agricoles dans les états voisins. Ravensburg est le principal marché où l'on amène au printemps des centaines d'enfants du Tyrol et du Vorarlberg pour les vendre pour l'été au plus offrant. C'est le curé du village qui se charge du transport de cette marchandise humaine d'un âge si tendre.

On peut s'imaginer comment sont traités ces pauvres enfants, privés de tout appui. Les *Bernischen Blätter für Landwirthschaft*, à l'usage des paysans, déclarent dans un article (1^{er} septembre 1896) sur la question des ouvriers agricoles, qu'il faut attribuer la pénurie des ouvriers à la campagne principalement au mauvais traitement des domestiques, des « garçons de ferme » surtout.

Le sentiment d'humanité qui préside à cette vente temporaire des enfants à l'étranger, est aussi celui qui anime l'assistance publique quand elle livre ses pupilles aux paysans, système dont l'organisation en Suisse nous a été donnée dans la *Neue Zeit* (XVII, I, p. 197 et sq.) par un écrivain compétent qui écrit sous le pseudonyme de Rusticus. Le système n'est pas inconnu en Allemagne. L'article que nous venons de citer nous montre (p. 204) par un exemple frappant comment, dans les milieux paysans, les enfants sont soumis à des vexations, même dans les maisons d'éducation :

« L'enquête nécessitée par la cause criminelle Jordi (1) a montré accessoirement avec quels ménagements on traite les jeunes filles dans les institutions bernoises où

(1) Il s'était servi de son pouvoir pour abuser de ses pupilles.



on les prépare à une agriculture supérieure. Les jeunes filles du refuge Kehrsatz, maison d'éducation près de Berne, étaient forcées, surtout en été, de se lever entre 4 heures et 4 h. 1/2 du matin, pour charger le fourrage. Elles avaient ensuite à nettoyer les étables, à charger le fumier, à pomper le purin, à remplacer les lourdes char-rues dans le labour des terrains en pente, à nettoyer les fossés moussus dans les bas-fonds, etc., tous ces travaux sont au-dessus des forces du jeune âge, la plupart ne convenant pas aux femmes, même d'après les idées courantes du canton de Berne; les hommes qui pensent dé-cemment ne voient là que de la brutalité, quoi qu'on puisse dire de « l'heureux effet » du travail qui, combiné avec quelques maximes tirées de la Bible et du livre de prières, doit détruire tous les « germes du mal ».

Les enfants vendus pour être domestiques jouissent comme tels des relations presque patriarcales qui existent entre eux et leurs maîtres, mais bien pire est la situation des enfants qui sont loués à des agents ambu-lants; ces agents les traitent comme des esclaves, les font trimer à coups de fouet. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce système de travail des nomades. Je me borne à dire ici, que M. Kärger lui-même est forcé de faire la déclaration suivante: « Il faut absolument défen-dre les enfants d'un âge trop tendre contre les exploiters ambulants de Saxe; dans ces pérégrinations, la mora-lité des enfants est exposée à tous les dangers et leur santé est compromise par un travail excessif bien au-dessus de leur constitution encore si faible » (1).

En présence de tous ces faits, il ne faut pas s'étonner si, à côté des théoriciens, on voit des praticiens au cou-rant de la situation agricole, intervenir énergiquement en faveur de la protection légale des enfants dans l'agri-culture. C'est ainsi que le D^r R. Meyer, au congrès de

(1) *Die Sachsengängerei*, p. 207.



Zurich pour la protection des ouvriers, dit : « Monsieur le rapporteur semble croire que le travail des champs est tout à fait bon pour la santé des enfants. Je crois que Monsieur le rapporteur a vu le nord de l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, mais qu'il n'y a jamais vu les grandes cultures de betteraves et de pommes de terre. Il n'y a pas vu en automne les enfants ramper à terre du matin au soir, dans le froid et l'humidité, pour couper le collet des betteraves ou pour arracher les pommes de terre. Ces travaux occupent beaucoup plus d'enfants que les fabriques ; et c'est le petit nombre des enfants employés dans les fabriques qui vous préoccupent exclusivement. »

L'empire allemand comptait, en 1882, 460.474 enfants au-dessous de 15 ans, travaillant pour leur subsistance ; l'industrie, les mines et le bâtiment, en occupaient 143.262, et l'agriculture 291.289, c'est-à-dire plus du double. En 1893, on releva pour la première fois le nombre des enfants travaillant pour leur subsistance ayant moins de 14 ans, et de ceux au-dessous de 12 ans. 214.934 enfants au-dessous de 14 ans travaillaient pour leur subsistance dont 135.125 dans l'agriculture ; parmi les 32.398 enfants au-dessous de 12 ans, l'agriculture n'en occupe pas moins de 30.604. Tous ces nombres sont bien au-dessous de la réalité. On estime à plus d'un million le nombre des enfants effectivement employés pour gagner leur vie. De Goltz estime le nombre des enfants occupés à garder le bétail dans la région orientale de l'Elbe à plus de 100.000 (1). En tout cas la statistique des professions montre bien que le travail des enfants est plus fréquent dans l'agriculture que dans l'industrie.

L'exploitation des enfants dans l'agriculture est donc très répandue, et la protection des enfants est d'une nécessité urgente.

(1) *Die ländliche Arbeiterklasse*, p. 265.



La question du travail des enfants n'est cependant pas toute simple. Bernstein l'a signalé immédiatement après le congrès de Zurich dans un article très remarquable sur « le socialisme et le travail salarié des enfants (1) ».

Des motifs importants au point de vue éducatif militent en faveur du travail manuel productif des enfants. C'est précisément dans l'âge de leur développement, qu'un travail exclusivement intellectuel est très nuisible. Un travail physique utile est de rigueur. Et celui qui ne s'y habitue pas dès cet âge, s'en accommodera bien difficilement plus tard, il ne se familiarisera pas avec le travail, il n'y acquerra pas cette adresse qui est le propre de celui qui s'est exercé depuis l'enfance. Mais il y a en outre dans le travail productif un puissant élément moral. Il n'est pas indifférent que les enfants grandissent en parasites ou en membres utiles de la société. Le fils du bourgeois, qui vit absolument du travail d'autrui, pendant les années où se forme le caractère, ne devient que trop facilement, quand il se voit forcé de marcher tout seul, un être vil et rampant, un favori des femmes, qui, après comme auparavant, veut se frayer son chemin par la faveur. Le prolétaire, au contraire, qui de bonne heure a senti la nécessité de travailler pour lui-même, quelquefois pour d'autres, a le sentiment de la responsabilité, mais aussi celui de sa force.

Les grands utopistes du socialisme, qui étaient en même temps de grands pédagogues, voulaient qu'on habituât de bonne heure la jeunesse au travail. John Bellers et Fourier font faire des travaux utiles aux enfants dès l'âge de quatre à cinq ans, Robert Owen à partir de huit ans.

Ils partagent ce désir avec les capitalistes industriels. Mais ce qui, dans les plans d'organisation des utopistes socialistes, était un moyen efficace de relever, d'ennoblir

(1) *Der Sozialismus und die gewerbliche Arbeit der Jugend* (Neue Zeit, XVI, I, p. 37 et sq.).



l'humanité, devient dans l'application capitaliste un moyen de dégradation abjecte du prolétariat laborieux. Nous n'avons pas à le démontrer, la preuve en a été donnée bien des fois depuis les tentatives d'Owen.

La société capitaliste se trouve en présence d'un dilemme : ou bien elle livre la jeunesse au capital, prépare ainsi la ruine des ouvriers de l'avenir, et en même temps celle de la classe ouvrière ; ou bien elle exclut la jeunesse du travail productif en compromettant gravement le développement du caractère et l'habileté professionnelle.

Avec le mode de production capitaliste, il est impossible de triompher complètement de cette contradiction, comme il est impossible de donner une éducation satisfaisante aux masses.

La société capitaliste se contente d'un compromis, tant que ses défenseurs les plus intelligents et les plus impartiaux l'emportent sur le mercantilisme mesquin des fabricants ; elle n'adopte dans ses plans d'éducation aucun travail productif au-dessous d'un certain âge (douze à quatorze ans) à partir duquel l'éducation du prolétaire est déclarée achevée ; dès ce moment il appartient entièrement au travail productif, c'est-à-dire à l'exploitation capitaliste.

Le parti socialiste en intervenant pratiquement dans cette question s'est placée jusqu'ici presque tout à fait sur le terrain de ce compromis. Elle se distinguait de la bourgeoisie philanthropique par cela seulement qu'elle cherchait à élever le plus possible la limite d'âge jusqu'à laquelle tout travail des enfants était complètement interdit. Mais si l'on recule cette limite, si l'on se rapproche du but qui est de n'astreindre les adolescents au travail productif que lorsqu'ils sont arrivés à une certaine maturité d'esprit, on s'éloigne de la possibilité d'agir par le travail productif sur la formation du caractère et sur l'habileté professionnelle. On évite Scylla, pour tomber en Charybde. Il ne serait pas de l'intérêt des classes labo-



rieuses d'élever au-dessus de quatorze ans, limite déjà atteinte en bien des cas, l'âge au-dessous duquel le travail est interdit aux enfants.

Mais plus cette limite d'âge est basse, plus la protection des enfants doit être plus rigoureusement réglementée, et je prends le mot « enfants » dans le sens le plus large ; on est enfant jusqu'à dix-huit ans. A une époque où, d'une part, le travail est tellement intense, où, d'autre part, s'accroît le besoin qu'a l'ouvrier d'être actif en dehors de son métier, à se développer comme homme, où de toutes parts on réclame pour les adultes la journée de huit heures, cette durée me semble exagérée pour les ouvriers encore enfants. Nous aurions préféré que le congrès de Zurich demandât la journée de quatre heures pour les enfants, au lieu de demander que l'enfant ne fût admis à quelque travail que ce soit avant l'âge de quinze ans. Le système anglais, en vigueur aujourd'hui dans l'industrie textile, exige que les enfants au-dessous de quatorze ans ne fassent que des demi-journées, c'est-à-dire, ne travaillent que quatre heures et demie ; ce système devrait s'étendre à tous les travailleurs ayant moins de dix-huit ans. Plus l'on abaisse la limite de l'âge auquel on peut employer les enfants, d'autant plus rigoureusement la législation devra fixer les industries et les genres de travaux où le travail des enfants doit être absolument interdit, d'autant plus scrupuleusement devront être élaborées les prescriptions hygiéniques relatives au travail, d'autant plus parfaite devra être l'inspection du travail, d'autant plus nombreux et plus indépendants les inspecteurs ; il sera d'autant plus important qu'à côté de l'ingénieur, l'ouvrier expérimenté, le médecin et le pédagogue aient voix au chapitre.

Il va de soi, que tout cela ne s'applique pas seulement à la fabrique, mais aussi au métier et à l'industrie à domicile, où le travail des enfants a créé des situations encore bien plus horribles que dans les fabriques.



d) *L'École.*

Le désir d'organiser le travail des enfants aussi rationnellement que le permet la société actuelle doit nous pousser, si nous voulons atteindre notre but, à ne pas nous borner à l'atelier; l'école aussi doit attirer notre attention; nous devons combiner le travail et l'instruction, adapter l'un à l'autre. C'est ici que se montre très nettement l'abîme qui sépare le parti socialiste du socialisme chrétien réactionnaire et prud'hommeque. Les deux partis veulent endiguer l'exploitation capitaliste, l'un pour arrêter le développement de la société, l'autre pour le hâter, l'un pour ramener les prolétaires, sinon à la vie petite bourgeoise, du moins aux idées rétrécies du Moyen Age, l'autre pour relever leurs conditions d'existence et leurs pensées, pour les mettre à même d'avancer en passant sur le corps de la société capitaliste. A cet effet, le parti socialiste a autant besoin de l'école moderne que les socialistes chrétiens doivent lui être hostiles.

Nous ne sommes nullement disposés à exagérer l'influence de l'école. Rien n'est plus faux que de s'imaginer qu'il suffit de disposer de l'école pour être maître de la jeunesse. Ce n'est pas l'école seule qui nous forme, mais toute la vie, dont l'école ne constitue qu'une faible partie. Quand les leçons de l'école sont en conflit avec celles que nous donne la vie, ce sont ces dernières qui l'emportent. L'école a beau être dévote et byzantine, si la vie enseigne le matérialisme et la démocratie, l'école n'élèvera ni cagots ni flagorneurs. Quand les leçons de l'école entrent en conflit avec celles de la vie, l'école ne fait que nuire à l'enfant à qui elle fait perdre son temps, son action sur lui a des effets absolument contraires à ceux qu'on attendait, mais elle est aussi d'une bien mé-



diocre utilité pour les classes dominantes dont elle doit assurer l'autorité.

L'école, même la meilleure, ne contribue pas beaucoup au relèvement intellectuel et moral de l'humanité, si elle n'est pas soutenue par le milieu ambiant. La réforme de la société ne peut pas partir de l'école.

Mais il faut à chaque forme sociale, à chaque classe, un enseignement tout particulier, sans lequel elle ne saurait prospérer, ni remplir parfaitement sa tâche, et à ce point de vue l'organisation de l'instruction publique n'est pas chose indifférente.

Nous n'avons aucune raison de croire que les connaissances acquises à l'école élèvent intellectuellement et moralement l'homme moderne ordinaire au-dessus de l'homme de la nature. Nous croirions plutôt que les aèdes et le public qui écoutait les poèmes homériques, et ceux de l'Edda étaient bien supérieurs aux chanteurs modernes et au public qui écoute la poésie populaire de nos jours, qu'ils avaient non seulement le sens esthétique plus développé, mais qu'ils avaient aussi plus de force morale, plus d'intelligence, une idée plus juste de la nature et des hommes. Ils n'avaient pas besoin de l'école pour aiguïser et ennoblir leur esprit et leurs sens, pour acquérir le savoir. La vie publique de la communauté qui ne variait pas depuis des milliers d'années, leur apprenait tout ce qu'ils avaient besoin de savoir. La tradition orale et l'observation personnelle suffisaient largement pour mettre à la portée de tout homme de moyenne intelligence tout le savoir de la société, tout ce qui la stimulait. Aujourd'hui, où le monde entier est en relation, où il y a de continuelles révolutions non seulement politiques, mais aussi techniques et commerciales, la vie sociale prend de grandes proportions, subit des soubresauts qui laissent complètement désarmé celui qui n'a pour lui que la tradition orale et l'observation personnelle. La lecture, l'écriture, le calcul,



les éléments des sciences naturelles, de géographie et de statistique, d'histoire politique, sont absolument nécessaires à celui qui veut se frayer un chemin dans la société. Le savoir acquis à l'école, surtout tel qu'on le donne aujourd'hui, stimule moins l'intelligence, donne des idées bien moins nettes que le savoir qui se répandait autrefois sur la place publique, par la tradition orale et l'observation personnelle. Le savoir de l'école n'est qu'un succédané bien imparfait de la contemplation de la vie, et les lectures populaires habituelles, les journaux sensationnels à un sou, et les romans feuilletons hébètent plutôt qu'ils n'éclairent, tandis que l'observation de la nature, contre laquelle il fallait lutter, les récits de l'hôte qui venait des pays lointains, stimulaient constamment l'esprit, augmentaient le savoir. Mais n'importe, quand même la substitution des connaissances scolaires à l'observation de la vie n'indique pas la supériorité morale et intellectuelle de l'homme civilisé sur l'homme de la nature, cette science apprise est cependant devenue pour l'homme de nos jours une condition indispensable, s'il veut remplir sa tâche. La vie des hommes civilisés s'est tellement développée dans le temps et dans l'espace que tout individu, même le mieux doué, le plus actif, est dans l'impossibilité de l'observer personnellement dans toute son intégralité. Quelque importance qu'ait l'observation personnelle, elle ne pourra jamais s'appliquer qu'à une parcelle de la vie ; on ne pourra connaître le reste qu'avec les ressources que nous tirons de l'école.

Il est impossible aujourd'hui à certains individus, comme à certaines nations, de résister aux luttes de la concurrence, de faire droit aux exigences de la civilisation moderne, sans une certaine instruction scolaire. Ce qu'enseigne l'école primaire actuelle est d'autant plus insuffisant, que la société moderne se développe davantage. Il est indispensable d'améliorer et d'étendre



l'école primaire, d'y joindre des écoles d'adultes, que les jeunes gens suivront quelques années après leur sortie de l'école.

Eu égard à l'extension qu'a prise le travail des enfants, il faut, outre le côté hygiénique, considérer aussi le côté pédagogique. Le travail des enfants doit même après quatorze ans être maintenu dans certaines limites permettant une fréquentation de l'école régulière, utile et féconde en résultats.

L'école sert d'ailleurs aussi bien à l'éducation qu'à l'instruction. Tant que la vie sociale a été commune, elle présentait tous les éléments éducateurs nécessaires aux fins de la société. La société des égaux, des enfants du même âge réunis pour le jeu et pour des travaux faciles, l'exemple des adultes, la coopération à leurs travaux, les instructions des vieillards suffisaient pour développer les vertus sociales. Aujourd'hui la vie de famille a remplacé pour les enfants, dans les villes surtout, la vie en commun. Ce n'est plus la société qui élève les enfants, ce sont en apparence les parents, mais les parents n'ont aucun des moyens pédagogiques qu'offre la vie en société, la vie entre égaux. Dans le cas le plus favorable, l'enfant apprend de ses parents à obéir, mais ils ne lui apprendront pas la camaraderie, l'esprit de solidarité et l'indépendance. Combien y a-t-il d'ailleurs de parents à qui il soit possible d'élever leurs enfants ? qui aient les aptitudes requises ? Leur métier les absorbe exclusivement. La famille dans les villes ne prive pas seulement l'enfant de la société de ses égaux, mais encore de l'occupation utile surtout pour les petits garçons. Si aujourd'hui la famille est divisée par la société, elle l'est aussi par le travail. Si les enfants ne travaillent pas au métier du père, ils ne subissent pas l'influence éducatrice qu'exercent l'exemple du travail et la coopération.

Mais l'école intervient, elle réunit de nouveau les enfants isolés et leur offre ainsi le puissant moyen d'édu-



cation par les semblables, elle leur offre en même temps une occupation méthodiquement réglée par leurs maîtres. Pour que cette occupation ait tout son effet pédagogique, il faut qu'elle ait un caractère intégral, il faut qu'elle remplisse la tête de l'enfant non seulement de connaissances, mais aussi de sentiments nobles, d'humanité, il faut que le maître se mêle aux enfants non seulement pendant la classe, mais aussi dans les jeux et pendant le travail, c'est-à-dire dans une occupation qui, à la différence du jeu et de l'instruction, donne promptement des résultats visibles immédiats, une occupation dont l'enfant lui-même reconnaît l'utilité, et qui, par la satisfaction que donne le produit, fait naître la satisfaction de produire, le sentiment de la valeur personnelle. Si l'école doit être jointe au travail productif des jeunes gens plus mûrs, le travail productif devrait être joint à l'école dès les premières années scolaires, non seulement pour des considérations économiques, mais aussi pour des considérations pédagogiques.

Pour l'âge où tout travail salarié est interdit, il sera indispensable de combiner l'instruction avec un travail productif, de combiner l'école avec des ateliers et des jardins d'apprentissage, où les opérations les plus simples des différents métiers et des différentes cultures seront enseignées et pratiquées, et cela sera d'autant plus indispensable, qu'on admettra les enfants au travail salarié à un âge plus avancé.

On le voit, la question du travail des enfants renferme de nombreux problèmes ; on est loin de l'avoir résolue quand on recule autant que possible la limite de l'âge auquel le travail salarié est autorisé.

Cette question du travail des enfants se présente toutefois sous des formes toutes particulières, quand on passe de l'industrie à l'agriculture. Pour habituer les enfants aux travaux agricoles, pour qu'ils y atteignent l'habileté nécessaire, il est encore plus nécessaire, que dans l'in-



dustrie de les mettre très jeunes à l'ouvrage. Dans l'industrie, la division du travail et la machine réduisent en général la besogne de chacun à un petit nombre de tours de main ne réclamant ni une grande force physique, ni une grande adresse, qui toutefois ne s'apprennent qu'assez difficilement pour des enfants tout à fait inexpérimentés. Mais l'agriculture offre une grande variété d'opérations exigeant du soin, de l'adresse, souvent même beaucoup de force et de l'insensibilité aux influences climatiques : à tout cela il faut s'exercer de bonne heure. L'ouvrier citadin d'aujourd'hui est impropre à l'agriculture.

La situation à la campagne n'est pas du tout la même qu'en ville. Ici, en interdisant aux enfants tout travail salarié, on lui interdit aujourd'hui tout travail productif, et la défense faite au capital de les exploiter implique qu'ils seront soustraits à l'influence éducatrice d'une occupation utile à la société.

A la campagne, chaque ménage comprend une exploitation agricole. Le salarié lui-même y fait de l'agriculture, s'il a une famille. Il n'est pas nécessaire d'envoyer les enfants comme salariés chez les étrangers pour les occuper efficacement. Dans ces conditions l'interdiction du travail salarié des enfants n'est que l'interdiction de l'exploitation capitaliste. Si l'on a, dans l'industrie, interdit le travail salarié des enfants jusqu'à quatorze ans, on est encore plus autorisé à le faire dans l'agriculture. Mais en tous cas, il faut interdire, même jusqu'à un âge plus avancé, le travail hors du lieu du domicile. C'est, en effet, le travail salarié le plus horrible et le plus démoralisant, surtout sous la forme de bandes nomades (1).

Cette interdiction elle-même ne résout pas à la campagne la question du travail des enfants. Nous avons déjà montré qu'à la campagne l'enfant trouve dans l'exploitation de son père suffisamment l'occasion de s'oc-

(1) Gangsystem.



euper. Mais il arrive souvent que les parents eux-mêmes profitent de cette occasion pour surmener, pour éreinter leurs enfants. Exiger le plus de travail possible des enfants est une des méthodes par lesquelles la petite exploitation se maintient dans l'agriculture comme dans l'industrie domestique. L'importance qu'a pour les paysans cette exploitation de leurs enfants se manifeste par les efforts qu'on fait à la campagne pour abrégér le temps consacré à l'école.

Il faut absolument contrecarrer ces efforts. C'est surtout à la campagne qu'il faut perfectionner et développer l'enseignement, et cela dans l'intérêt même de l'agriculture. Le mode de production moderne a réduit à sa plus grande simplicité le travail de l'ouvrier dans l'industrie. Il n'en est pas de même dans l'agriculture, qui se complique de plus en plus ; son outillage devient de plus en plus délicat, ses méthodes demandent de plus en plus de pénétration et d'intelligence. C'est donc l'agriculture qui réclame le plus des ouvriers intelligents, et c'est vers elle qu'ils se portent le moins. Nous avons déjà signalé dans la première partie de ces études combien la campagne s'appauvrit intellectuellement ; ses ouvriers les mieux doués affluent vers les villes qui, par leurs journaux, leurs réunions, leurs sociétés, leurs musées, stimulent de mille manières le développement intellectuel après l'école, tandis qu'il n'y a rien à la campagne qui puisse empêcher les adultes d'oublier le peu de connaissances acquises à l'école. Il est d'autant plus important que l'instruction à la campagne soit largement donnée jusqu'à quatorze ans, mais au-delà il faut un enseignement qui éveille le désir d'une instruction plus complète.

L'agriculteur demande que le travail des enfants augmente. Il le désire d'autant plus que les ouvriers salariés deviennent plus rares à la campagne. Mais il a besoin d'un enseignement plus élevé ; on pourrait l'obtenir,



du moins jusqu'à un certain point, sans prolonger les années de classe, même en les diminuant, si, à la place de l'enseignement religieux parfaitement inutile au point de vue moral, pédagogique et scientifique, on enseignait les éléments des sciences nécessaires à une exploitation rationnelle de l'agriculture (chimie, mécanique, botanique, zoologie, géographie), et dont la connaissance permettrait au laboureur de parachever son instruction.

Mais ce sont précisément les partis qui semblent s'être engagés à sauver l'agriculture qui s'efforcent, lorsque les circonstances les favorisent, de diminuer la durée de la fréquentation obligatoire de l'école, et d'augmenter partout les heures consacrées à l'instruction religieuse aux dépens de l'enseignement des sciences, déjà si imparfait ; et pourtant c'est l'enseignement religieux qui domine déjà dans l'école primaire. S'il y a des partis qui sacrifient la prospérité de l'agriculture à leur obscurantisme, à leurs intérêts du moment, ce sont bien les partis « conservateurs » et « chrétiens ».

Les ultramontains d'Autriche sont les plus odieux sous ce rapport. Mais on peut aussi faire de ces observations en Allemagne, chez nos petits pasteurs protestants. Ainsi en Thuringe, par exemple, un pasteur de campagne a écrit un livre sur la morale et la religion chez les paysans ; il y juge très sévèrement les effets de l'école moderne sur les paysans : « La manie de lire conduit maintenant directement à la maison d'aliénés ; elle y conduit plus rarement le paysan qu'on y habitue dès l'école. Mais de ce côté un danger semble nous menacer auquel on n'a pas prêté assez d'attention : La lecture employée comme moyen d'éducation, et en général actuellement toute l'éducation reçue à l'école, empêche le campagnard de s'exercer au travail manuel dans son enfance et dans sa jeunesse, et fait qu'il ne trouve plus ni plaisir, ni satisfaction dans sa situation. Il est évident



aussi pour tout homme impartial, que les garçons et les filles qui, sans compter l'école infantine, et les cours post-scolaires, sont accroupis sur les livres de six à quatorze ans, sans s'occuper d'aucun travail agricole, ont la tête bourrée de toutes sortes de connaissances et sont devenus des demi-savants, qui ensuite n'aiment plus du tout à s'occuper des champs, du bétail, d'agriculture en général, ne quittent l'école qu'à regret, ainsi que nous l'avons constaté particulièrement chez les élèves les plus capables et les plus studieux, et ne se résignent qu'avec une secrète répugnance à seconder leurs parents dans leurs travaux. Il est en outre très compréhensible que l'éducation qui est donnée à l'école empêche non seulement la véritable initiation aux travaux agricoles, c'est-à-dire l'initiation précoce, mais qu'elle éveille et entretient chez les enfants à l'esprit vif le désir d'une existence plus agréable, plus riche, sans cals ni sueurs, telle qu'elle est dépeinte dans les belles « histoires » des livres populaires de la jeunesse ; ils envient la vie « beaucoup plus confortable des autres conditions ». *Finalement, les fanatiques de l'instruction comprendront, et le comprendront avec effroi, que l'intelligence dans le peuple a aussi ses points noirs.* Car aujourd'hui tout marche à la vapeur, même le raisonnement, et quand l'agriculteur non satisfait, mécontent de sa situation, penche vers « le libéralisme » ou « le progressisme », le cultivateur plus pauvre se rapproche logiquement du parti socialiste. « C'est maintenant dans l'air », disait un ancien bourgmestre, homme d'expérience, et il ajoutait : « Autrefois on ne pensait pas à de telles choses, on acceptait sans murmurer ce qui était, maintenant on fait des comparaisons et l'on se demande pourquoi l'on ne serait pas aussi heureux que d'autres ? »

On ne saurait dire avec plus de cynisme qu'il faut entretenir le peuple dans l'ignorance parce qu'une instruction plus développée conduirait les gens au parti



socialiste. Qu'importe que les paysans ignorants soient bien moins en état que les paysans instruits d'exploiter rationnellement ; ce qu'il nous faut, ce ne sont pas des paysans aisés, mais des paysans soumis. Aussi, que l'école retentisse de cantiques, et qu'on y remplace par du catéchisme les quelques notions d'histoire naturelle et de science sociale qui s'infiltraient dans les cerveaux des jeunes villageois !

Rien d'étonnant que notre ami des paysans remarque avec satisfaction que l'amour du paysan pour l'école va en déclinant (*Zur bäuerlichen Glaubens-und Sittenlehre*, par un pasteur de campagne de Thuringe, p. 24, 26, cf. aussi la dissertation sur le *Bildungsschwindel*, p. 97.)

Le rapporteur du cercle de Wiesbaden s'exprimait à peu près de la même façon dans l'enquête de la Société de politique sociale sur les ouvriers agricoles. L'amélioration de l'école avait, dit-il, certainement augmenté l'instruction des ouvriers agricoles, mais aussi leur brutalité, d'autres rapporteurs soutiennent le contraire. Cette brutalité serait le fruit de la lecture excessive des journaux. Dans cette même région, où la petite culture domine, les cours postsecondaires sont aujourd'hui, dit le rapport, beaucoup moins fréquentés à la campagne que de 1870 à 1880 (1). D'ailleurs tout reste à faire dans le domaine des cours postsecondaires ainsi que le montre l'aperçu suivant de la situation en Prusse :

(1) *Die Verhältnisse der Landarbeiter in Deutschland*, II, p. 54, 61, 63.



Pays	Nombre de cours postcolaires dans l'hiver 1896-97	Frais en marks	Nombre des élèves	Nombre des jeunes campagnards de 14-18 ans
Prusse Orientale	—	—	—	64.000
Prusse Occidentale	8	1.265	91	47.000
Brandebourg	1	50	26	65.000
Poméranie	3	150	25	45.000
Posen	21	1.444	213	57.000
Silésie	33	5.297	910	131.000
Saxe	41	4.932	735	65.000
Schleswig	50	5.027	394	36.000
Hanovre	133	14.753	1.982	70.000
Westphalie	8	1.430	138	77.000
Hesse-Nassau	320	27.812	4.518	48.000
Provinces rhénanes	206	26.132	3.791	121.000
Hohenzollern	51	3.519	504	2.600
Totaux	875	91.808	13.317	828.600

Ces cours ont coûté en tout 91.808 marks, et l'Etat y a contribué pour la grosse somme de 33.174 marks, le prix de quelques coups de canons de gros calibre.

A côté de cela, on gaspille des sommes considérables pour « sauver l'agriculture ». Certes, les cours postcolaires ne contribueront pas à élever la rente foncière. Les cours postcolaires enferment le paysan dans un dilemme fort embarrassant : plus il persiste dans son ignorance, plus son exploitation sera irrationnelle, et moins il sera en état d'appliquer utilement à sa petite exploitation les légers perfectionnements qui sont à la portée de sa bourse ; mais plus il sera instruit, plus la lutte pour l'existence lui paraîtra cruelle, plus il souffrira du surmenage et des



privations toujours plus grandes auxquels il est condamné, et d'autant plus facilement il quittera les champs.

Cela est très désagréable pour ceux qui veulent maintenir chez les paysans le mode actuel d'exploitation qu'ils considèrent comme la base de la société, mais non pour les champions du progrès social. Si l'exploitation des paysans est incompatible avec les exigences d'une instruction plus complète, fruit d'un enseignement fécond et utile, cela condamne le mode d'exploitation, mais non l'enseignement. Si l'instruction se développe, l'exploitation des paysans deviendra plus rationnelle partout où elle pourra encore se perfectionner ; et là où cela est impossible, une instruction plus large aura pour effet de détacher la population de plus en plus de l'exploitation paysanne ; dans l'un et l'autre cas l'instruction est le facteur du progrès économique.

Mais l'enseignement à l'école a encore un autre avantage. Il supplée à l'insuffisance des lois protectrices des enfants ; il a déjà été jusqu'ici un excellent moyen pour empêcher dans l'agriculture et dans l'industrie domestique le surmenage excessif des enfants dans leur propre famille : ce qui est d'autant plus précieux, que la loi répugne à s'immiscer dans la vie privée des familles. Pour endiguer le travail salarié des enfants, pour l'interdire complètement, l'enseignement obligatoire sera indispensable. A cause des grandes distances, à cause de la dissémination des ouvriers sur de vastes étendues, il est bien plus difficile de contrôler l'application des lois de protection ouvrière dans l'agriculture que dans la grande industrie. Une observation rigoureuse de la loi de l'enseignement obligatoire réduirait le plus souvent le travail salarié des enfants à des proportions si minimes, qu'il ne serait plus profitable.

Fait caractéristique, la seule loi anglaise de protection des ouvriers agricoles : « l'Agricultural children Act » de 1874, n'a arrêté le travail des enfants que par



l'action indirecte de l'enseignement obligatoire. Cette loi interdit d'une manière générale le travail dans l'agriculture aux enfants ayant moins de huit ans. On ne peut les y employer de huit à dix ans que s'ils prouvent qu'ils ont fréquenté l'école 250 fois dans l'année : de dix à douze ans ils peuvent n'aller à l'école que 150 fois par an. Quelque insuffisant que soit ce règlement, quelles que soient les infractions qu'on tolère, il réussit cependant à réduire à un minimum le travail des enfants au-dessous de douze ans.

L'école, tant l'école primaire que les cours postsecondaires qui la complètent, a à la campagne une mission encore plus importante qu'à la ville. C'est le perfectionnement des écoles que doivent avoir en vue tous ceux qui veulent efficacement protéger l'enfant ouvrier.

Interdiction du travail salarié des enfants ayant moins de quatorze ans, interdiction du travail de sept heures du soir à sept heures du matin pour tous les enfants et tous les adolescents sans exception ; fréquentation de l'école obligatoire même pour ceux qui allèguent le prétexte du pain à gagner ; création pour les jeunes gens de cours postsecondaires suffisants et obligatoires : telles sont les revendications relatives au travail des enfants à la campagne qui découlent du programme socialiste.

e) *Le travail des femmes.*

Nous pouvons être plus bref sur la question du travail des femmes.

Le travail des femmes dans l'agriculture ne suit pas du tout le même développement que dans l'industrie. Cette question nous montre clairement que le travail se répartit très diversement entre les deux sexes, et que la ligne de démarcation entre le travail des femmes et celui des hommes varie constamment ; il ne convient



donc pas de la considérer comme naturelle, c'est-à-dire de lui attribuer un caractère de permanence dans les institutions sociales. Dans les premiers temps, les femmes seules étaient chargées de la culture des champs, tandis que l'homme s'adonnait à la chasse et à l'élevage des bestiaux. Plus l'agriculture prit d'importance dans la société, plus la femme fut considérée dans la famille et dans la société à qui elle procurait surtout sa subsistance (1). Mais lorsque l'agriculture rejeta au second plan la chasse et l'élevage des bestiaux, l'homme dut également s'en occuper. Avec le développement de l'agriculture, la population devint aussi plus sédentaire, et la tente se transforma en maison spacieuse, en un ménage important, qui absorba de plus en plus la femme, et finit par réclamer tout son temps. L'agriculture qui auparavant avait été un travail purement féminin dont les Grecs et les Romains attribuaient, non sans raison, l'invention à des divinités féminines, passa aux mains des hommes.

Lippert se demande comment il se fait que le mythe juif fasse de l'agriculture dès ses débuts l'apanage des hommes ! Adam, Caïn et Noé sont des cultivateurs et il croit pouvoir l'expliquer par ce fait que les juifs n'auraient pas traversé le stade de l'invention de l'agriculture, mais auraient appris à la connaître quand elle était déjà dans un état assez avancé, alors que nomades, comme le sont les Bédouins d'aujourd'hui, ils conquièrent le pays de Chanaan (2).

En revanche, le soin du bétail devint de plus en plus l'affaire des femmes, au fur et à mesure que disparaissaient les animaux féroces, contre lesquels il fallait protéger le bétail, et que les bêtes restaient après le temps

(1) Cf. l'intéressant travail de Cunow, *Die ökonomischen Grundlagen der Mutterherrschaft* (*Neue Zeit*, XV, p. 106 et sq.).

(2) LIPPERT, *Kulturgeschichte der Menschheit*, I, p. 447.



passé au pâturage dans des étables faisant partie de la maison.

Le mode de production capitaliste ramena la femme aux champs : d'une part, parce qu'il a créé un nombreux prolétariat agricole, aux salaires tellement bas, que le gain de l'homme ne suffisait pas à l'entretien de la famille, les femmes et les enfants ont été mis à contribution pour augmenter les ressources du ménage, avec ce résultat tout naturel de faire baisser encore le salaire de l'homme ; d'autre part, parce qu'il a empiré la situation des paysans qui, pour soutenir leur existence, sont de plus en plus forcés de surmener jusqu'à l'épuisement leurs femmes et leurs enfants.

Quand le paysan est à son aise, la femme ne s'occupe que du ménage, qui lui donne suffisamment à faire. La femme du salarié agricole est dans le même cas. En Amérique, elle ne prend pas même part aux travaux de la moisson, bien que les ouvriers salariés fassent défaut. « Rien ne jette plus de jour sur les idées et sur les prétentions des fermiers d'Amérique, que la situation de leurs femmes. La femme et les filles du fermier s'occupent exclusivement de l'intérieur du ménage et laissent aux hommes tous les gros travaux. Il est excessivement rare de voir des femmes travailler aux champs, et si le cas se présente, on peut être sûr que ce sont des femmes de fermiers immigrés » (1).

Ce fait est difficile à expliquer par la statistique : La statistique professionnelle établit en effet que l'on appartient à telle profession sans indiquer comment on y est occupé. Il n'en est pas moins significatif qu'en 1895 l'agriculture occupait en Allemagne 3.239.646 hommes et 2.380.148 femmes, tandis qu'en 1890 la statistique des États-Unis portait comme « agricultural laborers »

(1) SERING, *Die landwirthschaftliche Konkurrenz Nordamerikas*, p. 180.



3.556.957 hommes et 447.104 femmes, et comme « laborers » tout court (souvent aussi des ouvriers agricoles) 1.838.558 hommes et 54.815 femmes.

Cette tendance ne se rencontre pas seulement en Amérique. En Angleterre, la situation des ouvriers agricoles s'est améliorée d'une manière générale depuis quelques dizaines d'années, grâce à l'émigration des ouvriers et à leurs déplacements à l'intérieur du royaume ; les salaires se sont élevés et les vivres ont diminué de prix. Cette amélioration de situation a pour conséquence la diminution du travail salarié des femmes dans l'agriculture. « L'abandon général du travail des champs par les femmes est une preuve de l'amélioration du sort des ouvriers », dit le dernier rapport de l'enquête anglaise sur la dépression agricole, p. 37. Nous avons déjà cité plusieurs fois ce rapport.

Dans la Grande-Bretagne (l'Irlande non comprise) l'agriculture comptait :

Années	Ouvriers hommes	Femmes
1871.	1.060.836	100.902
1891.	873.480	46.205
Diminution	187.356	54.697

La diminution est de 18 0/0 pour les hommes et de 54 0/0 pour les femmes.

En Allemagne, l'amélioration de la situation des ouvriers agricoles est moins évidente, mais le travail salarié des femmes y diminue également. Weber, par exemple, écrit de la Prusse occidentale : « Ça et là le travail des femmes a complètement disparu. Les femmes des salariés indépendants l'évitent autant que possible » ; parlant de la Prusse orientale : « Les femmes des sala-

riés indépendants ne travaillent nulle part avec leurs maris... Le travail des femmes semble beaucoup diminuer » ; de la Poméranie : « La diminution du travail des femmes par rapport à 1849 est de la dernière évidence », etc. (1).

Dans ce cas l'évolution ne suit pas du tout la même marche que dans l'industrie, et cela s'explique facilement si l'on considère la grande importance qu'a encore le ménage à la campagne où il absorbe la femme bien autrement qu'en ville. Dans les cas de misère noire seulement, alors que le ménage est réduit à sa plus simple expression et qu'un travail excessif devient nécessaire, la femme du salarié ou du petit paysan se résout à travailler aux champs pour gagner quelques sous. Fait à signaler, certains fermiers anglais attribuent en partie la diminution du travail des femmes aux soins plus nombreux qu'exigent les enfants soustraits par la loi au travail salarié. « La loi sur l'enseignement n'a pas seulement privé les fermiers du travail des enfants, mais aussi du travail des femmes ; elles restent maintenant à la maison pour surveiller les enfants, » etc. (Kablukow, *Ländliche Arbeiterfrage*, p. 102).

Comme le travail salarié des femmes mariées est un phénomène qui tend à disparaître à mesure que la situation des ouvriers agricoles s'élève, il ne provoque pas de législation protectrice particulière là où la politique sociale en général est assez forte pour amener cette élévation de la classe ouvrière.

Le travail salarié des jeunes filles, le plus souvent employées comme domestiques, ne fournit pas non plus matière à des règlements protecteurs particuliers ; on peut leur appliquer ceux qui sont faits pour tous les domestiques, pour tous les ouvriers agricoles.

(1) *Die Verhältnisse der Landarbeiter im ostelbischen Deutschland*, p. 49, 183, 202, 377.



Il n'en est pas de même du travail ambulat des jeunes filles.

f) *Travail ambulat ou par bande.*

Le travail ambulat a trouvé sa forme classique dans le système anglais condamné aujourd'hui. Voici la description qu'en a donnée Marx dans son *Capital*. « Une bande se compose de dix à quarante ou cinquante personnes, femmes, adolescents des deux sexes, bien que la plupart des garçons en soient éliminés vers leur treizième année, enfin des enfants de six à treize ans. Son chef, le *gangmaster*, est un simple ouvrier de campagne ordinaire, presque toujours ce qu'on appelle un mauvais sujet, vagabond, noceur, ivrogne, mais entreprenant et doué de savoir-faire. Il va d'une ferme à l'autre et occupe ainsi sa bande de six à huit mois de l'année... Les vices de ce système sont l'excès de travail imposé aux enfants et aux jeunes gens, les marches énormes qu'il leur faut faire chaque jour pour se rendre à des fermes éloignées de cinq, de six et quelquefois sept milles et pour en revenir, enfin, la démoralisation de la bande... Il n'est pas rare que des filles de treize ou quatorze ans deviennent grosses du fait de leurs compagnons du même âge. Les villages ouverts, souches et réservoirs de ces bandes, deviennent des Sodomes et des Gomorrhes où le chiffre des naissances illégitimes atteint son maximum (1). » Le travail ambulat en Allemagne se présente souvent sous des formes tout aussi peu recommandables. Écoutons un témoin nullement suspect, l'ardent panégyriste des ouvriers nomades en Saxe — aussi ardent que le comporte l'institution, — le docteur Kärger.

Les travailleurs ambulants de Saxe, dit-il, sont des ouvriers venant de provinces pauvres et arriérées et se ren-

(1) MARX, *Kapital*, 2^e édit., I, p. 726, 728; trad. franç., p. 306.



dant dans les plantations de betteraves, de la Saxe particulièrement, où ils s'occupent à piocher et à récolter, travaux pour lesquels les planteurs de betteraves ne trouvent pas dans leur voisinage des bras aussi dociles, aussi peu rétribués. Ces ouvriers sont racolés par des agents qui présentent une analogie étonnante avec l'entrepreneur des ouvriers nomades anglais (1). Le racolage se fait dans les auberges à l'aide de toutes les supercheries imaginables. « Le racoleur, quand il a à faire à des gens très bornés, étale à leurs yeux le timbre du contrat, pour leur faire croire qu'il est approuvé par les autorités, il engage d'avance, s'il lui est possible, un homme de confiance influent, allemand ou polonais, qui se trouve parmi les ouvriers pour leur persuader d'accepter le contrat qu'il signe le premier.

« Il arrive malheureusement dans les villages où l'on parle polonais que les agents promettent aux gens des conditions meilleures que celles que renferme le contrat (2) ».

Le même agent qui racole ces ouvriers par des procédés aussi délicats, les surveille pendant le travail et trouve là assez d'occasions pour continuer son métier d'escroc. Les gens qu'il a déjà dupés lors du contrat, sont encore exploités par un système de troc dissimulé : « Ainsi il est arrivé que des ouvriers qui n'achètent pas chez les marchands de l'agent, — je veux dire ceux qu'il protège en retour d'avantages qui lui sont accordés — sont lésés dans la répartition de l'ouvrage et ne reçoivent, chaque fois que faire se peut, que le travail le plus désagréable et le moins bien rétribué. Les ambulants de la Saxe courent un plus grand danger encore ; quand le surveillant distribue les salaires, il en retient tout bonnement une partie, et cela se pratique si géné-

(1) Les « Gangmeister ».

(2) *Die Sachsengängerei*, p. 31.



ralement « que dans certaines propriétés où l'on voulait mettre fin à cet abus, les surveillants eurent l'impudence de demander qu'on leur accordât, comme un droit, un pourcentage sur la totalité des salaires. » C'est probablement pour cette raison que l'on a renoncé à ce mode de payement.

Les travailleurs qui sont sous la surveillance de ces gentlemen, sont surtout des jeunes filles « d'habitude plusieurs fois plus nombreuses que les garçons » (p. 43), et souvent des jeunes filles de l'âge le plus tendre. Dans quatre propriétés saxonnes, Kärger a compté 337 ouvrières et 150 ouvriers, 48,3 0/0 des ouvrières avaient moins de vingt ans, 33,9 0/0 avaient de vingt à vingt-cinq ans, 82,2 0/0 des ouvrières avaient moins de vingt-cinq ans, 93,4 0/0 moins de trente ans. M. Kärger ne nous a malheureusement pas indiqué combien avaient moins de seize ans. Peut-être aussi ne l'aurait-il pas appris, s'il s'en était informé. Les fabricants de sucre n'ont probablement pas révélé tous leurs secrets à M. Kärger.

32 0/0 des ouvriers avaient moins de vingt ans ; 19,3 0/0 de vingt à vingt-cinq ans ; 73,3 0/0 moins de trente ans.

Ces filles, avec l'insouciance de la jeunesse, parcourent les pays étrangers en compagnie de jeunes garçons sous la direction de l'agent racoleur dont nous connaissons déjà la rigide moralité. On comprend que les rapports qui s'établissent entre ouvriers et ouvrières, ressemblent fatalement à ceux que nous avons constatés chez les ambulants d'Angleterre.

Une fois parvenus dans les terres de nos propriétaires patriotes et chrétiens, ils ne sont pas encore à l'abri de tous les dangers. Le travail est pénible, la journée d'une longueur démesurée. Dans l'ouest, elle commence sans exception, d'après les contrats que j'ai vus, à cinq heures du matin et finit à sept heures du soir ; elle comprend une demi-heure de repos pour le déjeuner, une heure



pour le repas du matin et une demi-heure pour le goûter. Cependant l'addition d'heures supplémentaires est partout stipulée (p. 41). Les jeunes filles, par conséquent, s'échinent plus de quatorze heures, et c'est avec ardeur qu'elles travaillent. Marx a déjà attiré notre attention sur ce point. « Les fermiers savent par expérience que les femmes ne font tous leurs efforts que sous le commandement des hommes et que les jeunes filles et les enfants, une fois en train, dépensent leurs forces, ainsi que l'a remarqué Fourier, avec fougue, en prodigues, tandis que l'ouvrier mâle, adulte, cherche, en vrai surnois, à économiser les siennes » (1).

Les méthodes employées dans l'industrie pour stimuler le travail, pour tirer le plus grand avantage de l'ouvrier, ne sont pas du tout ignorées dans le « régime patriarcal ». C'est spécialement dans les travaux réservés aux ouvriers ambulants que le salaire aux pièces joue son rôle meurtrier. A l'est de l'Elbe, on a encore découvert d'autres moyens ingénieux pour pousser les ouvriers au surmenage. Weber nous en donne un exemple dans son ouvrage déjà si souvent cité (p. 126, cf. aussi p. 286). « On a constaté fréquemment que l'on décide plus facilement les ouvriers à faire des heures supplémentaires en leur accordant des rafraîchissements (du schnaps) qu'en leur donnant de l'argent, et dans le cercle de Heiligenbeil on considère comme le plus grave inconvénient du travail supplémentaire cette circonstance que les ouvriers s'y décident encore, peut-être moins fréquemment qu'autrefois, par l'attrait du « maudit schnaps ». En d'autres termes, nos gentilshommes allemands si chrétiens enivrent systématiquement leurs ouvriers de schnaps pour les exciter au travail, comme au xvii^e et au xviii^e siècle on enivrait les mercenaires d'eau-de-vie avant la bataille, afin qu'ils frappassent sans merci. Comme on le voit, le schnaps prussien est, pour le ho-

(1) MARX, *Kapital*, I, 2^e édit., p. 727; trad. franç., p. 306.



bereau, une source de profit, non seulement comme marchandise, mais aussi comme objet de consommation.

On ménage encore moins les ouvriers ambulants que les ouvriers établis dans l'endroit ! Qu'importe qu'ils tombent ensuite malades, on n'aura pas à payer les frais de maladie, ni à les entretenir pendant l'hiver.

Mais ce qu'il y a de plus affreux, ce sont les abris que l'on donne aux ouvriers ambulants. Cela ne vaut pas la peine de leur faire des bâtisses solides, puisqu'elles doivent rester de sept à huit mois inoccupées. Plus leurs logements sont primitifs, mieux cela vaut. M. Kärger ne tarit pas en éloges quand il parle des espèces de casernes qu'on a élevées dans certaines propriétés pour les ouvriers ambulants ; leur principal avantage est d'avoir des ailes séparées pour les deux sexes : cette disposition ne semblait pas du tout s'imposer ; il a fallu une ordonnance de la police pour la faire adopter.

Dans les pays à l'est de l'Elbe on n'est pas même aussi avancé : « Dans la Prusse occidentale, ce sont des barques, des écuries, des granges vides dans lesquelles on couche dix ouvriers ou même davantage. On ne voit pas bien si les sexes sont séparés, les jeunes filles forment la moitié, les deux tiers, quelquefois même une plus forte proportion du nombre total des ouvriers. Dans les propriétés mieux organisées, il en est probablement de même qu'ailleurs » (Weber, ouvrage déjà cité, p. 240, p. 241). Nous pouvons bien nous y attendre, alors que Weber lui-même déplore, quelques pages plus haut, que, dans les logements réservés aux ouvriers en garni, il est rare que les sexes puissent être séparés : « Il faut que la famille partage avec les ouvriers étrangers sa chambre d'habitation et la chambre à coucher » (p. 183). Ce n'est pas dans « l'Etat de l'avenir » mais dans l'Etat actuel, là-bas où la modestie allemande, la chasteté chrétienne n'ont pas encore été contaminées par le virus du parti socialiste, où nos bons aristocrates gou-



vernent en toute liberté, que nous trouvons cette promiscuité établie par les défenseurs mêmes de la famille et du mariage : pour diminuer les frais de production de leur schnaps et de leur sucre ils parquent le bétail humain pêle-mêle dans leurs étables, sans distinction d'âge ni de sexe.

Des politiciens bourgeois même reconnaissent aujourd'hui qu'il faut que la loi mette un terme à cet état de choses scandaleux.

Il faudrait avant tout réclamer l'interdiction du travail ambulante pour les jeunes filles mineures. M. le Dr Kärger n'est pas de cet avis, et il a ses bonnes raisons. « La proposition d'interdire tout éloignement de la maison paternelle aux jeunes filles mineures a pour origine l'espoir de voir diminuer les dangers de la dépravation. Mais je crois que cette mesure ne diminuera que très peu le nombre des jeunes filles jetant leur bonnet par-dessus les moulins, puisque la jeune fille qui aura vécu sous la surveillance des parents sans être victime de la séduction jusqu'à vingt et un ans, n'y résistera pas mieux, une fois lancée dans le monde, que celle qui y a été jetée plus jeune » (p. 206).

La sentence n'est pas tout à fait claire, mais nous en concluons que le Dr Kärger resterait bien froid devant cette constatation de Marx, que parmi les nomades anglais les ouvrières de quatorze ans deviennent enceintes par le fait d'ouvriers du même âge. Que cela arrive un peu plus tôt, un peu plus tard, n'est-ce pas tout un ?

S'il ne veut pas que le travail ambulante soit interdit, c'est surtout dans l'intérêt des parents des ouvrières ambulantes. Que feront ces pauvres diables de leurs filles mineures, si elles ne peuvent plus se vendre comme esclaves ?

« Que fera, par exemple, un petit propriétaire des environs de Landsberg, que le destin aura gratifié six années



consécutives d'une fille, de toute cette nichée quand la plus jeune aura seize ans ? » L'exemple présente un cas très difficile. Mais s'il doit être considéré comme probant, cet autre exemple choisi tout aussi arbitrairement, mais certainement plus rasant, sera également probant. Si le petit propriétaire envoie ses six filles travailler temporairement en Saxe, que fera-t-il quand elles lui reviendront chacune avec un enfant ?

Mais le Dr Kärger a encore un motif très concluant. L'exploitation de la jeune fille de seize à vingt et un ans est précisément le plus profitable pour le producteur de betteraves et pour le fabricant de sucre, « on ne l'empêchera donc pas dans l'intérêt de la culture de la betterave ». Un véritable Kulturkampf qu'entreprend notre noble docteur en faveur du droit qu'à la culture de la betterave à prostituer les jeunes filles mineures ! En attendant, nous autres Vandales du parti socialiste, nous ne comprenons absolument rien à la culture de la betterave par l'abrutissement des hommes, et nous réclamons malgré tout cela l'interdiction pour les filles mineures du travail ambulat.

Mais cela ne suffit pas. Si une jeune fille de vingt et un ans se laisse moins facilement séduire qu'une enfant de quinze à seize ans, parce qu'elle a plus d'expérience et plus de fermeté, la situation faite aux ouvrières nomades est assez déplorable pour corrompre des jeunes filles même d'un âge mûr. Malgré cela, la suppression complète du travail ambulat serait une mesure trop radicale. Cela enlèverait à une grande partie des ouvriers le droit de se déplacer librement, et les priverait du moyen de trouver des salaires plus élevés que ceux qu'ils ont chez eux. Mais le contrat d'esclavage de Saxe et le système d'engagement à l'anglaise ne sont pas des formes indispensables du travail au dehors ; ce sont ces formes qui doivent disparaître. Le moyen le plus efficace



pour les détruire serait de remplacer par des bureaux publics de placement l'odieux commerce exercé par les agences de placement.

Après tout ce que nous venons d'exposer, il devient évident qu'il faut exiger par des prescriptions rigoureuses des logements dont l'humanité n'ait pas à rougir. Il est également indispensable d'abrégé les journées de travail beaucoup trop longues.

Et cela pas seulement pour les travailleurs ambulants.

g) *Limitation de la journée de travail, repos dominical.*

Nous voici arrivés à la question de la journée de travail normale, la question essentielle de la protection des ouvriers. Les adversaires du mouvement prolétarien, ne pouvant plus contester l'utilité, la nécessité même de la journée de travail normale dans l'industrie, bien qu'ils s'opposent le plus souvent à ce qu'on l'abrège, déclarent volontiers qu'elle est incompatible avec les conditions de la vie agricole ; que l'agriculture n'a pas la régularité de l'industrie, qu'elle dépend davantage des circonstances extérieures : du vent, de la pluie, du soleil ; qu'il y faut donc plus de liberté de mouvement et qu'elle ne peut être assujettie au respect des limites d'une journée de travail normale.

En réalité c'est le contraire qui a lieu : l'industrie a besoin d'une bien plus grande liberté de mouvement que l'agriculture. Dans une propriété agricole le travail est organisé pour toute l'année, tandis que dans l'industrie il varie constamment avec les variations du marché. Aussi personne ne s'est plus récrié contre la journée de travail normale que les entrepreneurs industriels ; elle les mettait dans l'impossibilité de profiter des circonstances favorables, de prendre de grandes commandes livrables



à bref délai. Ils réclamaient plus encore que les agriculteurs la journée variable, pour satisfaire aux besoins variables du marché qui est encore plus capricieux que la température. Et malgré cela, la journée normale a triomphé. La technologie et le talent d'organisation ont surmonté tous les obstacles. Là où la journée de travail normale a été appliquée, ce n'est pas l'industrie qu'elle a tuée, mais simplement la routine qui y était implantée.

En agriculture, la journée de travail normale se rencontre aussi çà et là ; mais nous n'avons pas connaissance d'une journée de travail normale légalement établie. On a, à la vérité, fait diverses tentatives pour l'établir, les unes, sous la pression d'ouvriers agricoles révoltés, d'autres provenaient d'idéologues agrariens, parfaitement au courant de la situation agricole et qui obéissaient à des mobiles d'un ordre plus élevé. Dans son introduction au travail de M. Schumacher-Zarchlin (*Zur Geschichte des Normalarbeitstages*, dans la *Zeitschrift für Sozial und Wirthschaftsgeschichte*, VI, I), M. le Dr Meyer fait la remarque suivante : « Ce n'est qu'en 1848 que dans le Mecklembourg la loi a limité la journée de travail des hommes (la révolte des journaliers des fermes amena la nomination d'une commission d'arbitrage pour les conflits des journaliers (15 mai 1848) par un décret du gouvernement ; cette commission dut aussi régler la durée du travail dans les grandes propriétés). Depuis, les conservateurs Wagener et von Brauchitsch ont essayé en Prusse, en 1869, d'introduire la journée de travail normale, mais ils ont échoué devant l'opposition de M. Stumm... En 1872, à la conférence des employeurs agricoles, Schumacher et moi avons fait adopter une résolution demandant la journée de travail normale pour les ouvriers agricoles, et en 1874 ou 1875, j'ai, avec le concours de Wagener, rédigé un projet de loi réduisant d'une manière générale à cinquante-six heures et demie



le travail des adultes à la ville et à la campagne ; ce projet a été communiqué à Bismarck. » Ces tentatives n'aboutirent point. Mais le développement économique a, depuis cette époque, agi en faveur de la journée de travail normale à la campagne.

La technique de la grande exploitation a amené aussi dans l'agriculture comme dans l'industrie une plus grande régularité des travaux qu'il en existait dans la petite exploitation, et les ouvriers agricoles eux-mêmes agissent de plus en plus dans le même sens.

Rappelons-nous la durée du travail quotidien dans les plantations de betteraves, durée fixée par un contrat pour les ouvriers nomades de Saxe : voilà bien une journée de travail normale. Weber aussi nous apprend qu'on tend de plus en plus à établir une journée de travail normale. Ainsi en Lithuanie : « La diminution la plus sérieuse de la durée de la journée, le travail commençant à une heure fixe après le lever du soleil, n'a été que récemment introduite dans bien des endroits, mais dans une partie seulement des exploitations des régions méridionales. L'heure varie dans ces cas entre cinq et six heures ; çà et là on a aussi fixé la fin de la journée à une heure précédant le coucher du soleil (entre sept et huit heures du soir) » (ouvrage déjà cité, p. 48). Voici ce qu'il dit du gouvernement de Königsberg : « C'est surtout chez les propriétaires moyens que le travail commence encore avec le lever du soleil ; dans les grandes propriétés le travail commence généralement à cinq heures, cinq heures et demie ou six heures » (p. 121). De la Mazovie : « Dans des cas relativement assez nombreux, le commencement du travail a lieu à heure fixe ; il en est souvent de même de la fin de la journée » (p. 84).

Weber signale en outre l'aversion croissante des ouvriers agricoles pour le travail supplémentaire. Nous avons donc, même en Allemagne, des exemples de journée de travail normale en agriculture, et si ces exemples



sont aussi rares, la nature particulière de la production agricole en est moins cause que la grande dépendance des ouvriers agricoles, beaucoup trop faibles pour forcer les employeurs à diminuer la journée de travail et à maintenir une certaine régularité.

Leurs camarades dans l'industrie doivent d'autant plus veiller à ce que la législation leur procure ce qu'ils ne peuvent pas obtenir par leurs propres forces.

La détermination des limites de la journée de travail normale dans l'agriculture sort du cadre du présent ouvrage. Comme dans l'industrie, la limite à laquelle on pourra atteindre dans la pratique, dans l'agriculture, sera probablement assez variable, d'autant plus qu'elle n'est pas simplement déterminée par les facteurs techniques et objectifs, mais aussi par de puissants facteurs subjectifs. Mais nous ne voyons aucun motif s'opposant à ce que, même dans la société capitaliste, les ouvriers agricoles réclament comme ceux de l'industrie la journée de huit heures. On peut objecter que le travail agricole se fait dans des conditions hygiéniques bien meilleures que le travail industriel : dans l'industrie, un travail monotone dans des locaux fermés, souvent remplis de gaz délétères ; dans l'agriculture, un travail varié au grand air. Cette différence existe effectivement le plus souvent, mais en revanche la position du salarié est tout autre en ville qu'à la campagne. Ici le ménage est nécessairement combiné avec une exploitation agricole, comme nous l'avons déjà remarqué plusieurs fois. Le salarié qui rentre après son travail, n'a pas encore fini sa tâche, il faut qu'il s'occupe encore de ses petits travaux agricoles, qu'il nettoie l'étable, qu'il cherche du foin pour sa vache, qu'il bêche son champ de pommes de terre, etc. Si le travail salarié absorbe toute la journée, du lever au coucher du soleil, il ne reste au journalier que les nuits et le dimanche pour soigner sa petite exploitation.

Comme pour l'ouvrière de fabrique mariée, la journée



du travail salarié ne se confond pas avec la durée du travail pour le salarié agricole, pour qui toute amélioration de situation va de pair avec une augmentation de travail dans sa propre exploitation : état de choses qui ne se modifiera pas de sitôt. Si l'on réduisait à huit heures la journée de travail du salarié agricole il ne serait pas encore plus favorisé que le salarié de la ville ; il s'en faudrait de beaucoup.

Si nous croyons que la journée de travail normale peut se réaliser en agriculture aussi bien que dans l'industrie, nous ne disons pas que cela puisse se faire des deux parts d'une façon tout à fait identique. La longueur naturelle du jour a, dans l'agriculture, une bien plus grande influence sur la journée de travail que dans l'industrie qui se sert de la lumière artificielle. L'industrie dispose d'ailleurs d'une armée de réserve que n'a pas l'agriculture ; il sera donc probablement nécessaire de fixer une journée de travail normale, non pour toute l'année, mais pour chaque saison. Si, par exemple, nous considérons la journée de huit heures comme la journée normale moyenne, on pourrait adopter celle de dix heures pour l'été et celle de six heures pour l'hiver. On admettrait aussi du travail supplémentaire dans des cas exceptionnels, dans des cas de récoltes urgentes. Mais ce n'est pas encore le moment de s'occuper de ces détails. Quand il s'agira de fixer la journée de travail normale en agriculture, les intéressés sauront déjà lui donner l'élasticité nécessaire, et la tâche du parti socialiste sera alors non de s'occuper de cette élasticité, mais de fermer la porte à l'arbitraire, et de veiller à ce que la réduction de la journée ne devienne pas illusoire.

Admettons même que la journée de travail normale ne puisse pas être tout à fait la même dans l'agriculture et dans l'industrie, je ne vois pas quelles sont les particularités de l'agriculture qui ne permettraient d'appliquer qu'à la grande exploitation la journée de travail



normale, ainsi que l'a décidé le congrès international de protection ouvrière tenu à Zurich. La petite propriété s'exploite en général plus défectueusement que la grande : pour y faire observer rigoureusement la régularité de la journée de travail qui, dans la grande exploitation, est une nécessité technique, il faut une contrainte venant du dehors ; mais il n'en est pas autrement dans l'industrie. Si, malgré cela, le parti socialiste réclame la journée de travail normale aussi bien pour le métier que pour la fabrique, elle peut revendiquer le même droit pour le salarié du gros paysan comme pour celui du grand propriétaire noble. Sa tâche ne consiste nullement à avantager la petite exploitation aux dépens de la grande.

Mais si nous ne souhaitons pas que la journée de travail normale soit limitée à la grande exploitation agricole, cela ne veut pas dire que nous croyons la journée de travail applicable aux travaux agricoles de tous genres : il y a des distinctions à faire, mais non celle entre la grande et la petite exploitation.

Le parti socialiste réclame la journée de travail normale pour les travaux de toute nature, sauf pour ceux du ménage. Elle fait cette exception, non pas parce que les domestiques ne travaillent pas trop, mais parce que les nécessités du ménage ne permettent pas de fixer leur travail entre des heures déterminées. Cela s'applique aux ménages des villes comme à ceux de la campagne. Mais à la campagne le ménage est intimement lié à une exploitation agricole, ou du moins à certains côtés de cette exploitation. Plus il y a, à la campagne, étroite corrélation entre un certain travail et le ménage, et plus il sera difficile de soumettre ce travail à la journée normale. Il faudra donc préciser les travaux particuliers qui admettent la journée de travail normale. D'une manière générale, on peut dire que les travaux des champs s'y prêtent mieux que ceux de la ferme et de la maison (le =



soin du bétail surtout), que les travaux des journaliers en sont plutôt susceptibles que ceux des domestiques. Les travaux des premiers sont en général déterminés, uniformes, faciles à évaluer — sarcler, faucher, battre le blé, etc., — les travaux des derniers sont variés et très difficiles à contrôler.

La journée de travail normale ne remédierait qu'imparfaitement au surmenage des domestiques. Elle est la forme de la protection ouvrière qui correspond aux conditions du salariat moderne. Pour protéger la domesticité, survivance du Moyen Age, il faut recourir aux méthodes du Moyen Age. Alors la journée de travail se confondait avec le jour naturel. Le travail de la journée n'était pas limité, mais celui de l'année l'était par de nombreux jours fériés que, dans l'esprit du temps, on avait consacrés aux traditions religieuses. Les jours de fête institués par l'Eglise étaient légion (1). La lutte pour la durée du travail était, au Moyen Age, la lutte pour les jours de fête. — Dans les ateliers les compagnons ajoutaient encore la saint Lundi aux fêtes consacrées par l'Eglise. L'abaissement des classes démocratiques par l'absolutisme mercantile et féodal fit diminuer le nombre des jours de fête d'abord dans les pays protestants, ensuite dans les pays catholiques. Mais le repos du dimanche se maintint.

Aujourd'hui celui-ci même n'est plus rigoureusement observé, du moins par les habitants de la campagne, population qui tient le plus à la religion. « J'ai connu un temps, dit en gémissant « le pasteur campagnard de Thuringe », dont nous avons déjà parlé, où le dimanche à la campagne était un sabbat évangélique ; seul le travail qui ne souffrait aucun retard, était fait très tôt, avant six heures du matin. Ce n'est que dans des années particulièrement mauvaises que le pasteur, sur l'ordre du

(1) Cf. *La Question agraire*, p. 162.



maire, annonçait au service du matin qu'il n'y aurait pas de service du soir et qu'on pourrait travailler aux champs l'après-midi. J'ai aussi vécu des années, pendant les quelles la loi prescrivait le repos dominical, mais elle restait sans effet, grâce à l'indulgence presque générale des autorités... avec le progrès de l'agriculture, avec le rapport croissant des récoltes, avec le désir croissant du lucre, avec la diminution proportionnée de l'ancienne confiance en Dieu, de la résignation et de l'abandon à la Providence, le travail du dimanche se développait d'année en année (1). » Il espérait qu'une nouvelle loi sur le repos dominical améliorerait la situation, mais les choses restèrent telles quelles.

Le travail du dimanche ne s'est pas moins développé dans les pays de grandes propriétés que chez les paysans. Dans ce cas, comme dans celui du travail supplémentaire, le schnaps joue le premier rôle (2). Les piliers de la dévotion, qui désirent si ardemment que le peuple reste fidèle à la religion, l'excitent à en enfreindre les prescriptions en lui prodiguant du tord-boyau.

Nous ne voulons pas rompre des lances en faveur de la fréquentation de l'église, mais il faut que nous travaillions résolument à conserver au paysan ce court repos dont il jouissait par tradition. L'interdiction rigoureuse de tout travail le dimanche, à moins qu'il soit absolument nécessaire, un dimanche par quinzaine de liberté entière pour les domestiques sont indispensables, même si la journée de travail normale est introduite dans l'agriculture ; ils sont d'ailleurs plus faciles à obtenir que la journée normale, et il faut les réclamer d'autant plus énergiquement.

Quant aux autres dispositions relatives à la protection des ouvriers, les problèmes qu'elles soulèvent se résolvent bien plus facilement dans l'agriculture que dans

(1) *Zur bauerischen Glaubens und Sittenlehre*, p. 296.

(2) Cf. WEBER, *Op. cit.*, p. 289.



l'industrie. Il est aussi indispensable dans l'agriculture que dans l'industrie de joindre des appareils aux machines pour préserver des accidents, de défendre que les machines soient confiées à des ouvriers trop jeunes et sans expérience. En revanche, l'agriculture ne connaît pas encore le travail de nuit ; l'introduction de l'électricité dans les exploitations agricoles pourrait modifier l'état des choses ; en agriculture il ne faut pas non plus de prescription sur le volume d'air, sur la propreté et sur la ventilation des locaux où l'on travaille.

h) *La question des logements.*

Pour ce qui concerne la police des logements, la protection ouvrière a une tâche bien plus compliquée dans l'agriculture que dans l'industrie. Nous ne pouvons pas ici donner à la question des logements tout le développement qu'elle comporte, mais nous ne voulons absolument pas laisser ignorer, que les misérables logements des villes recèlent autant d'horreurs que ceux de la campagne ; certains ouvriers industriels sont, s'il est possible, encore plus mal logés que les ouvriers agricoles. L'état des logements des districts industriels du nord de la Bohême, tel que nous l'a dépeint le professeur Singer, le dispute en hideur à tout ce que nous apprennent les pasteurs Göhre, Quistorp, Wittemberg et autres « des huttes de la campagne ». La mansarde que Göhre a vue, dans laquelle couchaient sur huit paillasses quatre couples étrangers les uns aux autres, vaut cette chambre d'une cité ouvrière de Trautenau que Singer a visitée la nuit. Cette chambre, de 15,2 mètres carrés, contenait un lit de grandeur ordinaire dans lequel était couchée une famille de cinq personnes (trois adultes et deux enfants) ; neuf autres personnes des deux sexes étaient étendues, jeunes et vieux, tout près les uns des



autres, sur le dur plancher que ne recouvrait pas même un peu de paille, etc. (1). »

La situation n'est pas partout aussi déplorable, mais partout on peut constater chez les salariés « cette disproportion entre la grandeur des chambres et le nombre de leurs habitants » que le pasteur Göhre a trouvée à Chemnitz (2) et qui a pour résultat que des gens mariés partagent leur chambre non seulement avec leurs enfants plus ou moins grands, mais encore avec des filles et des garçons étrangers qu'ils logent.

Nous ne nous occupons pas ici de la question des logements des classes pauvres en général ; il ne s'agit dans ce qui précède que des logements formant une part du salaire. De tels logements jouent à la campagne un rôle bien plus important qu'en ville. Ici, il arrive très rarement que le salarié loge chez son employeur, c'est une survivance des coutumes du Moyen Age condamnée à disparaître promptement. A la campagne, au contraire, la grande exploitation la plus moderne loge au moins une partie de ses ouvriers. Dans le métier et même dans la grande industrie, le travail des domestiques ne joue plus aucun rôle, il en est tout autrement dans l'agriculture, où, outre les domestiques, on engage souvent des couples qu'il faut loger avec tout leur ménage, les *Instleute*, les *Rentengütler* que leur contrat oblige à un certain nombre de journées en paiement de leur loyer, etc.

C'est au logement que l'ouvrier — je prends le mot dans son sens le plus large, l'appliquant à tous ceux qui exercent un travail manuel — attache le moins de prix. Il souffre, immédiatement, en sa chair, de toute privation de nourriture, il faut qu'il mange bien pour rester capable de travailler, surtout le cultivateur qui a des travaux pénibles à exécuter en plein air. D'autre part, ce

(1) J. SINGER, *Untersuchungen über die sozialen Zustände in den Fabrikbezirken des nordöstlichen Böhmen*, p. 186.

(2) GÖHRE, *Drei Monate Fabrikarbeiter*, p. 21.



sont les jouissances du palais ; non seulement la nourriture, mais encore la boisson, le tabac, qui, pour des raisons traditionnelles et physiologiques, et parce qu'elles sont le plus à la portée de l'ouvrier, sont très appréciées.

C'est le vêtement qui est l'indice le plus sûr du rang social et des aspirations de l'individu ; aussi toutes les aristocraties, toutes les hiérarchies attachent-elles le plus grand prix aux règles concernant la coupe des vêtements et aux insignes qui distinguent les différentes situations et les différents grades ; la présomption de la soldatesque se manifeste surtout lorsqu'elle réclame le respect de l'uniforme, « de la tunique du roi ». Dans les pays comme l'Angleterre, où le militarisme ne domine pas, où l'uniforme du soldat est une livrée et n'a rien d'honorifique, un officier se ridiculiserait en se montrant en uniforme en dehors du service.

A mesure que la démocratie fait des progrès, les différences de costumes des diverses classes tendent à s'effacer ; ces classes, égales devant la loi, veulent être également considérées dans la société. Le prolétaire, en dehors de son atelier, ne veut pas porter de signe de son esclavage de salarié ; il veut que rien dans son extérieur ne le distingue du bourgeois, il veut être habillé comme lui le dimanche. Les prolétaires dont la situation sociale s'améliore songent peut-être plutôt à mieux s'habiller qu'à se mieux nourrir.

Mais ils n'attachent pas la moindre importance au logement. Les effets physiologiquement nuisibles des mauvais logements ne se manifestent ni aussi promptement, ni aussi directement que ceux d'une nourriture insuffisante. Pour reconnaître les rapports qu'il y a entre l'insalubrité du logement et l'étiollement physique, il faut des connaissances et des observations qui ne sont pas à la portée de ceux qui, à part l'enseignement professionnel, n'ont reçu qu'une instruction primaire. Quel rôle joue d'ailleurs le logis dans la vie de la plupart des



ouvriers de nos jours ? Celui d'un gîte : ils rentrent très tard exténués de fatigue, s'étendent sur leur grabat et quittent le logis de bonne heure le matin pour se rendre au travail ; il ne faut pas beaucoup d'espace pour simplement dormir.

Le peu d'exigence des ouvriers en matière de logements a été reconnu par les économistes les plus hostiles à la classe ouvrière. Quelles que puissent être leurs récriminations contre l'amour de la bonne chère et de la toilette des ouvriers, contre les festins au champagne des maçons et les robes de soie des ouvrières de fabrique, ils ne se sont pas encore récriés contre le luxe de leurs appartements.

C'est sur ce point que l'existence des prolétaires diffère le plus de celle des bourgeois, c'est aussi sur ce point que les ouvriers opposent la plus faible résistance à toute aggravation de la situation, et c'est précisément sur ce point que l'aggravation est le plus sensible. Les articles de fabrique et beaucoup de denrées alimentaires même, si on ne les fait pas hausser artificiellement (par des droits protecteurs ou des trusts) diminuent de prix. Si l'on compare ces prix avec les salaires en argent, on peut constater chez beaucoup de prolétaires une existence meilleure. Mais il en est tout autrement des logements. Tandis que la rente foncière agricole baisse, celle des terrains bâtis croît rapidement partout : c'est-à-dire que le prix des logements monte très vite dans les villes et force l'ouvrier, ou bien à consacrer une plus grande part de son salaire à son logement, ou à le restreindre de plus en plus. La situation n'est pas meilleure à la campagne où le salarié reçoit son logement comme partie de son salaire. Plus se répand le système des logements fournis par les employeurs, plus s'impose la nécessité de réduire les frais de production, plus âprement les ouvriers s'opposent à ce qu'on réduise leurs portions, lorsqu'ils sont nourris en guise de salaire, plus ils reçoivent



de salaire en argent, et plus il y a tendance à leur fournir des logements détestables et à s'opposer à toute amélioration.

Si dans l'existence du prolétaire c'est le logement qui se prête le moins à toute amélioration, qui tend au contraire fortement à empirer, c'est lui aussi qui ravale le plus l'ouvrier. Un logement insuffisant mène à sa suite non seulement le dépérissement du corps, mais encore l'atrophie des facultés intellectuelles et morales, l'étouffement des sentiments les plus tendres, fruit des relations les plus intimes. Si l'on veut comprendre la grossièreté et le dérèglement qui règnent dans les quartiers mal famés des grandes villes, on en trouvera mieux l'explication dans les logements des gueux, qu'en étudiant la conformation de leurs crânes.

C'est dans des logements semblables aux repaires les plus misérables des grandes villes, que demeurent les ouvriers ambulants et beaucoup d'autres ouvriers, gens mariés avec leurs enfants, filles et garçons, malades ou bien portants, tous couchés pêle-mêle, se serrant les uns contre les autres afin de se tenir chaud et de ménager de l'espace. Le jour, ils peinent comme des bêtes de somme, la nuit, ils sont plus mal que les bêtes à l'étable. Que peut-on attendre d'autre d'une telle existence que la grossièreté bestiale, que l'immoralité ? Et les logements des ouvriers de fabrique, tels qu'ils sont généralement, — cf. la description de Göhre donnée précédemment — ou les logements des *Instleute* dormant avec les manœuvres ne sont pas non plus tout-à-fait propres à éveiller la délicatesse des sentiments.

Il y a toutefois une grande différence entre la ville et la campagne. Si les logements misérables de la ville ont pour effet de dégrader l'ouvrier, d'émousser son sens moral, la ville offre de puissants réactifs qui atténuent l'effet pernicieux des mauvais logements, et par ci par là, le détruisent complètement. Le travail réunit les ou-



vriers dans la ville ; après leur journée et pendant les pauses qui leur sont accordées, ils se stimulent les uns les autres, ils s'entretiennent des affaires publiques, ce qui peut souvent se produire même pendant le travail. A la campagne, le travail disperse les ouvriers sur de grands espaces et les isole les uns des autres. La ville offre d'ailleurs à l'ouvrier mille divertissements utiles : des sociétés, des réunions, des expositions, des musées, le théâtre, le cabaret lui-même devient un organe de la vie publique animé par l'esprit citadin ; l'ouvrier y lit les journaux et les discute, y apprend à penser, prend conscience de lui-même, et sent naître en lui le besoin d'un foyer, d'un lieu où il puisse vivre pour lui, pour ses amis, où il puisse lire et réfléchir à son aise. Tout ce qui stimule en ville les ouvriers, certaines classes du moins, les ouvriers dont la situation est la meilleure, réagit donc, souvent victorieusement, contre les effets dégradants des misérables logements, et ces mêmes ouvriers sentent bientôt naître le désir d'être mieux logés, et ne tardent pas à faire entendre leurs justes revendications.

Les choses se passent tout autrement à la campagne, où il n'y a rien qui puisse réagir contre les effets dégradants de la misère des logements. Le travail, comme nous l'avons vu, isole les hommes ; la dépendance économique des ouvriers agricoles les met presque dans l'impossibilité de former des syndicats, des sociétés ; pas le moindre mouvement intellectuel capable de relever l'ouvrier. Là, l'auberge est l'unique centre de la vie publique et elle reflète la vie tout animale de la campagne ; le peu de mouvement intellectuel qui pourrait s'y produire est noyé dans le schnaps, si bien que l'auberge, au lieu d'affaiblir, ne fait qu'accentuer les effets déprimants des logements misérables.

Si ces effets déplorables sont bien plus sensibles à la campagne que dans les villes, il en est de même de ceux qui résultent du logement des ouvriers dans les maisons



de leurs entrepreneurs. En ville, ces derniers effets sont également paralysés par la vie publique. Si le boulanger et le boucher défendent à leurs employés logeant chez eux d'apporter à la maison les journaux socialistes, ils ne peuvent pas leur défendre de les lire au cabaret, ils ne peuvent les empêcher de passer leurs heures de liberté dans les réunions publiques, etc.

Mais à la campagne, l'ouvrier qui demeure chez le propriétaire est dans sa complète dépendance, il abdique toute volonté, non seulement pendant, mais encore en dehors du travail. Sa vie intellectuelle, sa conduite politique, ses relations personnelles, tout est surveillé. Pour lui, la liberté de la presse, le droit de coalition (même lorsque la loi le confère) ne sont que de vains mots ; souvent même son vote n'est pas libre, quand même le suffrage universel est en vigueur. Rien ne le distingue de l'esclave, si ce n'est qu'il peut de temps en temps changer de maître, et que celui-ci, à son tour, peut le jeter sur le pavé quand il devient incapable de travailler.

S'il importe fort d'améliorer les logements en ville, il importe encore bien plus de les améliorer à la campagne. Une loi de protection des ouvriers agricoles manquerait à son objet principal si elle dédaignait de s'occuper de la question des logements. Il faut qu'elle prescrive un minimum de conditions hygiéniques pour tous les locaux que les employeurs mettent à la disposition de leurs ouvriers comme partie de leur salaire.

Un règlement de cette nature, tel que l'exigent les principes de l'hygiène, et qu'on appliquerait énergiquement et sans ménagement aucun, aurait la plus heureuse influence à la campagne. Les logements d'une grande partie des salariés agricoles seraient notablement améliorés, et comme conséquence les ouvriers auraient une existence plus relevée ; ce règlement serait aussi un excellent moyen pour nous débarrasser au xx^e siècle de beaucoup de restes du Moyen Age. Car il amènerait les cul-



tivateurs à ne loger que le plus petit nombre possible de domestiques et à employer le plus possible d'ouvriers libres. Le remplacement des valets et des *Instleute* par des salariés libres en dehors de leur travail serait un grand progrès social.

Ce progrès social entraînerait à la vérité çà et là un recul technique. Si, en effet, le propriétaire terrien veut retenir les salariés libres dans sa contrée, il doit désirer qu'ils aient leur propre ménage et qu'ils puissent cultiver un lopin de terre qui leur appartienne ou qu'ils louent. Si le nombre des domestiques diminuait, les petites exploitations augmenteraient aux dépens des grandes, mais cette augmentation considérée au point de vue technique serait très faible et négligeable en comparaison du progrès social qui résulterait du remplacement par le travail libre de tout ce qui reste du servage d'autrefois.

Mais si le salarié libre occupe un échelon social plus élevé que le valet et l'*Instmann*, il lui manque cependant, pour peu qu'il possède une maison et une petite pièce de terre, l'arme la plus importante pour la lutte de classe prolétarienne à la campagne, une arme plus efficace là-bas que le droit de coalition, cette arme est la liberté de se déplacer. Sa propriété l'enchaîne.

Nous ne voyons qu'un moyen de remédier à cet inconvénient. *C'est de faire bâtir aux frais du public des logements qu'on louerait aux ouvriers.* Ce moyen suppose une série de conditions préalables ; tout d'abord l'administration entièrement autonome de la commune, ou du canton, et le suffrage universel pour l'élection des corps constitués chargés de cette administration. Ce n'est que là où ces conditions sont remplies, où il existe parmi les ouvriers agricoles un mouvement assez puissant pour obtenir des élections tout à fait libres, que le parti socialiste pourrait effectivement réclamer la construction de logements ouvriers du canton, plutôt que de la commune,



où l'influence économique de quelques propriétaires est par trop prédominante. Ces logements donneraient aux ouvriers agricoles la plus grande indépendance à laquelle ils puissent prétendre dans notre société capitaliste.

En dehors de l'Angleterre, nous ne connaissons pas de pays où de telles revendications aient été faites en faveur des ouvriers agricoles.

i) *Le fermage.*

Diverses questions relatives au fermage sont en étroite relation avec la question des logements.

Nous avons vu dans un chapitre précédent, que le prix du sol utilisé par l'agriculture n'est déterminé par la rente foncière que là où il sert à la production capitaliste des marchandises. Mais quand il est une dépendance du ménage, son prix peut dépasser de beaucoup la rente foncière capitalisée, et il la dépasse chaque fois que, la population augmentant, le sol est recherché ; dans chaque cas particulier le prix sera d'autant plus élevé qu'il servira moins à la production de marchandises ; le sol sera d'autant plus cher qu'il sera plus dépendant du ménage, qu'il sera plus petit.

Cela est évidemment un grand désavantage pour les ouvriers de la campagne, c'est une des sources les plus fécondes de l'exploitation de l'ouvrier agricole. Si l'ouvrier doit acheter bien cher la parcelle de terre qui lui est nécessaire pour fonder un ménage indépendant, il faudra qu'il se prive d'une bonne partie de son salaire pour économiser ce prix d'achat, il faudra qu'il vive plus parcimonieusement, et bientôt il sera tenté d'emprunter une partie de la somme qu'il doit payer ; et dès ce moment il tombe sous la dépendance de son créancier, il en devient l'esclave. S'il n'achète pas le terrain, s'il le loue, il se verra d'autant plus forcé de rechercher



du travail salarié qu'il aura plus de fermage à payer, car c'est bien avec son salaire et non avec les produits de sa terre qu'il en payera le fermage : de ces produits il ne pourra, en effet, vendre qu'une très minime partie. Si ce fermage est élevé, il offrira à tout prix sa force de travail et contribuera ainsi à la baisse des salaires ; il pourra être dans l'impossibilité de payer tout son fermage, et de cette façon encore, il deviendra la proie du créancier et perdra son indépendance.

Si l'on arrivait à remédier à cette situation fâcheuse, l'existence de l'ouvrier agricole deviendrait meilleure, et son indépendance y gagnerait.

Cela n'est pas impossible, là où domine le système du fermage ; il suffirait de soumettre les baux au contrôle d'un tribunal qui aurait le droit de réduire le fermage, quand il dépasse le montant de la rente foncière normale, à cette valeur normale ; il ramènerait le taux du fermage des fermiers prolétaires à celui des fermiers capitalistes. Le ministère libéral de Gladstone, ce ministère dit *Manchestérien*, a appliqué une mesure analogue en 1881 à l'Irlande, et elle y a eu d'excellents résultats.

Les effets d'une telle loi doivent, sous un certain rapport, être directement opposés à ceux de la loi sur les logements que nous avons réclamée plus haut. Celle-ci pousse le grand propriétaire foncier à diminuer son exploitation par la cession de petites parcelles à ses ouvriers, celle-là au contraire rend cette cession moins profitable qu'elle ne l'était auparavant ; l'une favorise la petite agriculture, l'autre favorise la grande. Mais les deux lois ne se contredisent pas, au contraire, elles se complètent l'une l'autre, et toutes deux tendent comme chacune d'elles, bien que d'une manière différente, à relever la situation de l'ouvrier et à le rendre plus indépendant.

La question est plus compliquée là où l'ouvrier au lieu de louer un lopin de terre l'achète. Nous ne



voyons aucun moyen légal pratique pour obtenir la diminution de prix de ces terrains, quelque exagérés qu'ils puissent être; même s'il y en avait un, on hésiterait bien souvent à l'appliquer. Le propriétaire foncier aux dépens duquel on se propose ici de réduire la rente foncière est souvent lui-même ouvrier. Quelque avantageuse que puisse être cette réduction pour l'ouvrier acheteur, elle priverait d'une somme péniblement économisée ces prolétaires qui, soit comme propriétaires, soit comme cohéritiers, sont obligés de vendre leur lopin de terre. C'est encore un de ces cas où la propriété privée du sol rend impossible une réforme rationnelle.



PROTECTION DE L'AGRICULTURE

a) *Le parti socialiste ne défend pas les intérêts des entrepreneurs.*

La dernière réforme que nous avons mentionnée ne sera pas seulement à l'avantage des agriculteurs, mais aussi à celui de l'agriculture. Il est vrai qu'elle ne favorisera et, ainsi que nous l'avons dit, ne doit favoriser que le fermier prolétaire, elle ne deviendrait utile au fermier capitaliste, que si le fermage tombait au-dessous de la rente foncière normale. Alors le système du fermage tendrait à disparaître, puisque le propriétaire foncier trouverait plus avantageux d'exploiter lui-même ses terres. Mais le fermier prolétaire qui jouira d'un revenu plus élevé pourra employer cet excédent non seulement à se créer une existence meilleure mais aussi à donner un caractère plus rationnel à son exploitation, à se procurer un outillage perfectionné, des engrais, des semences, etc.

En réclamant des tribunaux spéciaux chargés de réduire les fermages trop élevés nous passons des mesures qui protègent les ouvriers agricoles à celles qui protègent l'agriculture elle-même.

Il est évident que les intérêts de l'agriculture n'ont pas pour le parti socialiste la même importance que ceux des ouvriers agricoles ; ceux-ci doivent être le premier objet de sa sollicitude, par cela même qu'ils



n'ont pas d'autre défenseur qu'elle. Il en est tout autrement de l'agriculture. Son intérêt se confond de nos jours avec les intérêts des entrepreneurs agricoles et des propriétaires fonciers, avec le profit que tire le capital de l'agriculture, avec la rente foncière, comme l'intérêt de l'industrie se confond avec le profit que le capital tire de l'industrie, celui du commerce avec le profit du commerce. Quelque importance qu'aient ces branches de l'activité humaine pour la société en général et par suite pour le prolétariat, elles ont d'autres protecteurs que le prolétariat, et de plus puissants. Si l'agriculture souffre, ce n'est certainement pas parce qu'elle et les propriétaires fonciers ne sont pas suffisamment défendus par les gouvernements actuels, parce que les parlements ne leur accordent pas une attention suffisante, mais c'est le résultat de causes que ne saurait détruire le gouvernement le mieux intentionné, tant qu'il restera sur le terrain de la société actuelle, qu'il n'en voudra pas profondément bouleverser les conditions d'existence.

S'il est impossible que le parti socialiste rivalise pour la propagande avec les charlatans agrariens et vante quelque panacée capable de guérir immédiatement tous les maux de l'agriculture, elle ne se propose pas non plus, comme la principale de ses tâches, d'établir que les véritables intérêts de l'agriculture sont en harmonie avec l'intérêt général de la société, pas plus qu'elle n'a à prendre fait et cause pour les intérêts particuliers de l'industrie et du commerce. Ce n'est pas qu'elle déprécie ces intérêts, mais elle a la certitude que l'État moderne les fait suffisamment valoir, qu'il fait tout ce qui lui est possible pour les encourager. Le rôle du parti socialiste à l'égard des agriculteurs et des propriétaires (petits et grands) comme à l'égard des industriels et des financiers, n'est pas de les stimuler à faire valoir leurs intérêts, mais de les observer et de veiller à ce que les intérêts particuliers ne préva-



lent pas sur les intérêts généraux, les intérêts d'un moment sur les intérêts durables.

Le parti socialiste qui, lorsqu'il s'agit des intérêts du prolétariat, doit exercer une action stimulante, positive, n'a généralement, quand il s'agit de l'intérêt général de la société actuelle, qu'à modérer, qu'à empêcher et c'est dans cette dernière action qu'elle réussira le mieux, du moins tant qu'elle n'aura pas acquis une influence positive dans la vie politique.

De là résulte déjà qu'elle n'arrivera jamais, étant donné le nombre considérable d'agriculteurs et de propriétaires fonciers indépendants de toute industrie accessoire, à évincer les partis agraires qui réclament pour l'agriculteur et le propriétaire foncier des privilèges aux dépens de la collectivité. Malgré sa meilleure volonté en théorie, le parti socialiste s'est toujours vu contraint de combattre énergiquement dans la pratique les mesures agraires que les paysans réclamaient avec le plus d'insistance.

Il y a néanmoins dès à présent plusieurs cas dans lesquels le parti socialiste peut agir en faveur du développement agricole.

b) *Les privilèges féodaux. La chasse.*

Le parti socialiste doit s'efforcer avant tout de détruire tout ce qui survit des temps féodaux, et ce que l'on tente d'en faire revivre. Elle est radicalement hostile à tous les privilèges féodaux, à l'*Anerbenrecht* et au fidéicommis (1). Il est vrai qu'en s'élevant contre l'indivisibilité de la propriété foncière par le fidéicommis, elle ne le fait pas, comme la démocratie bourgeoise, dans le but de favoriser l'émiettement de la grande propriété, ce qui à nos yeux constituerait un pas en arrière.

(1) Cf. *La Question agraire*, p. 303, 307.



Bien plus funeste que le fidéicommiss est le droit qu'ont les grands propriétaires de la Prusse Orientale de considérer leurs propriétés comme des domaines indépendants des communes et par suite de ne pas participer aux charges communales. Ils profitent des chemins vicinaux, leurs ouvriers envoient leurs enfants à l'école communale, mais ils ne contribuent point, ou d'une façon dérisoire, aux dépenses communales. Il se présente des cas comme celui-ci : dans le village de Zuckersdorf, cercle de Rummelsburg, Poméranie ultérieure, le seigneur conservateur de Gourdis a acquis par des achats presque toutes les terres des paysans, et les a annexées à sa terre noble, deux paysans indépendants y sont restés : ce sont eux qui constituent la commune officielle, la terre noble forme un domaine indépendant. Or, il s'agissait de construire une maison d'école ; les frais incombait exclusivement à la commune, c'est-à-dire aux deux paysans, tandis que le seigneur, comme propriétaire d'une terre noble, n'avait rien à payer. Les deux paysans voulurent intenter une action, mais on les dissuada d'une instance qui n'aboutirait à rien (1).

L'amitié des hobereaux prussiens pour les paysans ne se manifeste pas moins dans le droit de classe qu'ils ont créé. Cependant ce droit contient bien des survivances des privilèges féodaux, non seulement en Prusse, mais dans toute l'Allemagne, en Autriche, etc.

Dans la féodalité, la chasse était doublement privilégiée. Elle était d'abord un sport sélect, un sport « féodal » réservé à la noblesse. Le gentilhomme propriétaire pouvait seul s'y adonner. La Révolution française a aboli ce privilège comme beaucoup d'autres, et a remplacé le privilège de classe par celui de la propriété. Chacun pouvait chasser sur ses terres. C'est aussi le résultat qu'a eu en Allemagne la Révolution de 1848. Mais la

(1) *Die Epigonen der Raubritter*, p. 46.



réaction, bien qu'impuissante à rétablir le privilège féodal, ne laissa pas aux paysans le même droit qu'aux grands propriétaires. Le grand propriétaire (en Prusse, la grande propriété devait contenir au moins 75 hectares) peut librement chasser dans sa propriété : le petit propriétaire ne le peut que dans un enclos. Les terres non clôturées d'une série de petits propriétaires (d'une commune ou d'un district) forment réunies un district de chasse à l'usage exclusif des fonctionnaires ou de ceux à qui la commune ou le district a affermé la chasse.

Pour nous, cette restriction du droit de chasse nous laisse bien froids. La chasse n'est certainement pas un moyen de relèvement moral ou économique pour le prolétariat, pour le peuple en général. Le prolétaire ne peut y songer en aucun cas, qu'elle soit un privilège de toute propriété, ou de la grande propriété seulement.

Bien plus important pour nous est l'autre privilège que les temps féodaux ont transmis à la chasse : je veux parler de la suprématie légale qu'elle a sur l'agriculture. Le cultivateur, le paysan surtout, doit être à son service, et il n'y a pas de réciprocité.

Durant la décadence de la féodalité, le paysan devait nourrir du gibier pour le seigneur. Il ne lui était pas permis d'enclorre ses champs ou d'en chasser le gibier (1). Tout cela a naturellement pris fin en 1789, mais le gibier est encore privilégié aux dépens des moissons du laboureur. Tandis que tout autre propriétaire d'animaux nuisibles est obligé de les tenir dans un lieu clos, cette obligation ne s'étend pas au gibier, si ce n'est aux bêtes noires. Toutes les autres errent librement, et le paysan ne peut pas même les tirer quand elles lui dévastent ses champs. Certes, on lui octroie la permission de les entourer de haies et d'en repousser le gibier, ce qui revient simplement à charger le paysan, au lieu du

(1) Cf. *La Question agraire*, p. 26.



propriétaire de la chasse, de toutes les dépenses nécessitées pour préserver son champ des ravages du gibier.

En outre, le paysan n'a pas la moindre influence sur la quantité et les espèces d'animaux qu'on élève dans les forêts avoisinant le domaine du grand propriétaire. La police de la chasse est diamétralement opposée aux intérêts de l'agriculture.

Les animaux carnassiers nuisent très peu au laboureur. Le tigre lui-même est plutôt un auxiliaire qu'un ennemi des paysans des Indes Orientales. Seulement quelques tigres particulièrement méchants attaquent sans provocation l'homme ou le bétail dont il a la garde. Le tigre n'a, en effet, pas besoin de proie humaine, les forêts tropicales étant excessivement giboyeuses. En décimant le gibier qu'on a de la peine à tenir écarté des champs, il mérite la reconnaissance du paysan.

En Europe nous n'avons pas de tigres royaux, en général nous n'avons même plus de loups ; il ne nous reste plus que de petits renards et des martres. Ces animaux et les oiseaux de proie nuisent peu au paysan, s'il a soin de mettre sa volaille à l'abri pendant la nuit. Ils lui sont plutôt utiles par la guerre acharnée qu'ils font aux souris et aux autres rongeurs si prolifiques qui ravagent ses semailles. Mais le chasseur hait ces petits carnassiers qui, de temps en temps, donnent le coup de grâce à un lièvre ou à une perdrix. Le chasseur peut le déplorer, mais non le cultivateur.

L'intérêt du laboureur demande qu'on épargne, du moins en une certaine mesure, la plus grande partie des carnassiers, et qu'on limite le nombre des animaux herbivores qu'on chasse. Les règlements actuels de la chasse sont faits dans un esprit tout opposé et sacrifient les intérêts du cultivateur.

Nous avons, à la vérité, le droit d'être dédommagés des dégâts causés par le gibier, mais quel maigre dédommagement ! Pour beaucoup d'animaux (les lièvres)



le fermier ou le maître de la chasse ne doit aucun dédommagement. Dans cette circonstance, les hobereaux prussiens firent encore preuve de la plus grande impudence ; dans la loi de 1830 qui régleme la chasse, ils n'ont stipulé aucun dédommagement pour les dégâts causés par le gibier. Après que plusieurs propositions libérales, tendant à abolir ce privilège, furent rejetées, le centre déposa en 1891 un projet de loi qui imposait l'obligation de tenir toutes les bêtes noires dans des enclos, qui stipulait un dédommagement pour les dégâts causés par le gibier venant d'une autre forêt, ce dédommagement devait être payé par le propriétaire du district, le fermier de la chasse devait le dédommagement pour le restant du gros gibier (le petit gibier pouvait brouter librement). Cette loi pourtant si modérée, les hobereaux la dénaturèrent ainsi qu'il suit : ils en rayèrent : 1°, l'indemnisation des dégâts causés par le gibier venant d'une autre forêt ; 2°, l'obligation de faire des clôtures ; 3°, les indemnités que devaient payer les fermiers des chasses furent mises au compte des communes, c'est-à-dire des paysans qui la constituaient ; 4°, ils interdirent toute intervention judiciaire en matière d'indemnités de chasse ; en cas de contestation, c'est la police locale qui se prononce, autrement dit : le plus souvent la grande propriété et le comité du cercle, qui est encore la grande propriété.

Il faut le front d'airain des hobereaux prussiens, il faut le gouvernement prussien et son système électoral à trois classes pour présenter aux paysans une telle loi d'indemnisation des dégâts causés par le gibier.

La situation est un peu meilleure hors de la Prusse, sans être satisfaisante pour le cultivateur en aucune partie de l'Allemagne et de l'Autriche. On sait que le Reichstag a reconnu expressément dans le code civil au lièvre la liberté de brouter. Le plaisir de la chasse est plus important que la nourriture du peuple. Ce reste de la féodalité doit disparaître.



Mais comment cela se fera-t-il? Le droit de chasser librement sur ses terres, dont chacun jouit, ne protégerait guère les paysans entourés de grandes chasses, à moins qu'ils ne négligent leurs travaux et qu'ils ne passent tout leur temps à faire le guet. Et si les paysans des régions boisées giboyeuses, entourées de grandes chasses se continuant l'une l'autre, sont ruinés par les dégâts que leur cause le gibier, il y a des communes de paysans qui tirent un profit en louant leur chasse, ce qui arrive surtout dans le voisinage des grandes villes, où les forêts et le gibier sont rares, mais où abondent les amateurs de chasse, qui payent volontiers d'une gentille petite somme le plaisir de tuer un lièvre ou une perdrix. La liberté donnée à chacun de chasser sur ses propres terres priverait beaucoup de ces communes d'une ressource précieuse, sans être d'aucune utilité pour les paysans, surtout pour ceux qui n'ont que quelques lopins de terre.

Ce n'est pas dans l'extension, mais bien dans la restriction du droit de propriété privée du sol, que nous voyons la meilleure solution de la question de la chasse dans la société actuelle. Le privilège qu'a la grande propriété de former des districts de chasse qui lui appartiennent en propre, doit tomber comme celui qu'elle a de former des domaines particuliers hors des communes. Les uns comme les autres devront être annexés aux communes, ou bien aux cantons, si cela est plus avantageux, et ce seront les représentants des communes ou des cantons élus par le suffrage universel et direct qui auront à régler la chasse dans la forêt du grand propriétaire foncier comme dans les champs du paysan, c'est eux qui auront à se prononcer sur la police de la chasse partout où ce sport s'exercera.

La question de la chasse serait singulièrement simplifiée par la nationalisation de toutes les forêts — du moins dans les Etats démocratiques. On assujettirait alors facilement la chasse dans certaines régions aux né-



cessités de l'agriculture. Nous nous consolierions facilement si ces réformes devaient nuire à la chasse considérée comme sport.

c) *L'enclavement.*

Ce qui cause à l'agriculture un dommage non moindre, parfois même plus considérable que la chasse, c'est dans les contrées de petites propriétés l'enclavement des parcelles ; c'est encore un reste des temps féodaux, un reste de la constitution territoriale du Moyen Age avec la culture à trois assolements et la contrainte de sole (*Flurzwang*) (cf. *La Question agraire*, p. 20). Nous avons vu que dans ce système, les lots de terre des cultivateurs ne formaient pas un ensemble continu, mais étaient disséminés dans les différents clos. La chute de la puissance féodale, l'établissement de la propriété privée du sol, n'a pas suffi pour mettre fin à l'émiettement de la propriété foncière des particuliers, mais l'a souvent augmenté, surtout par le partage des parcelles entre les enfants, qui ont désormais les mêmes droits à la succession paternelle. Il est impossible d'exploiter rationnellement des parcelles de plus en plus réduites. On perd, en outre, un temps infini à aller de l'une à l'autre ; on perd du terrain en chemins, en lisières, etc. Bref, l'enclavement est non seulement un des plus sérieux obstacles au développement de l'exploitation paysanne, mais il en hâte la décadence.

Pour montrer jusqu'où va parfois cet émiettement des propriétés, il nous suffira de citer quelques chiffres fournis par le duché de Saxe-Meiningen : « Le territoire de Leutersdorf, dans le bailliage de Meiningen, comprend : 520,6 hectares de terre de labour, 37,6 hectares de prés, 1,8 hectare de jardins, 55,7 hectares de pâturages, 191,2 hectares de forêts. En tout (chemins, cours



d'eaux, cours et terrains bâtis compris) 833,9 hectares. Le village renferme 76 (!) ménages comptant 363 âmes et 7.785 (!) parcelles : Herpf avec ses 598 habitants a, dans le même district, environ 1.808 hectares, dont 856 de forêts, divisés en 10.973 parcelles; Behrungen, bailliage de Romhild, 695 habitants, 13.910 parcelles mesurant 1.378 hectares, dont 320 hectares de forêts; Wolframshausen, dans le même bailliage, 423 habitants, a 9.596 parcelles d'une contenance d'environ 804 hectares, dont 145 hectares de forêts (1).

La réunion de toutes les parcelles d'un même propriétaire en un tout continu, par quelque procédé que ce soit, produit les meilleurs résultats. Voici, par exemple, ce qu'on nous rapporte du haut pays d'Eisenach. « Malgré les contributions souvent importantes payées par les domaines communs nouvellement constitués, 4 à 6 0/0, on récolte, après l'assemblage, *bien plus qu'auparavant*; de grandes surfaces de terre non utilisées antérieurement finissent par produire à la suite d'améliorations; bordures, haies, lisières disparaissent, et *la valeur du terrain s'élève considérablement, souvent peu de temps après la réunion, quelquefois d'un tiers*; on a ainsi pu reconnaître et constater une amélioration sensible dans la situation économique des soles séparées (2). »

D'après Meitzen, on a évalué pour le ban de Grossen et Altengottern (près de Mühlhausen en Thuringe) s'étendant sur 12.934 arpents de terre, l'excédent du revenu annuel après la réunion des parcelles à 59.339 marcs, soit 4,58 marcs par arpent; les frais s'élevèrent, en y comprenant les canaux d'irrigation, les nouveaux chemins, les ponts, etc., à 174.877 fr. 50, soit à 13 fr. 12 par ar-

(1) HEINE, *Die bauerlichen Verhältnisse im Herzogthum Sachsen-Meinigen.* dans *Bauerliche Zustände in Deutschland*, I, p. 10. Cf. aussi p. 28, p. 137, etc.

(2) *Op. cit.*, p. 31.



pent, dépense extraordinaire causée par les grands travaux de dessèchement (1).

Malgré ces avantages, la réunion des terres ne fait que des progrès fort lents. Les frais qu'elle occasionne en sont une des causes. Ce n'est pas seulement la manière de procéder qui est coûteuse, comme nous venons de le voir, mais la réunion des soles nécessite le plus souvent le passage de la culture à trois assolements à une culture plus élevée, plus intensive, réclamant plus de capitaux. Là, où l'argent fait défaut, la réunion des parcelles peut jeter le cultivateur dans les dettes, ou le ruiner s'il est déjà endetté.

D'un autre côté, la réunion des parcelles des particuliers n'est possible que si tous les propriétaires du territoire y consentent, puisqu'elle ne peut avoir lieu que par l'échange mutuel des parcelles ; cet échange se fera difficilement sans que personne n'y perde, sans que personne ne s'imagine y perdre. Avec cela, il faut tenir compte du caractère conservateur et méfiant du paysan, et l'on reconnaîtra que nous sommes de nouveau en présence d'un cas où la propriété privée du sol oppose un obstacle invincible au progrès.

Cela avait déjà décidé le despotisme éclairé à abolir transitoirement le droit de propriété du sol, afin de favoriser le progrès. Le libéralisme se vit forcé, à grand regret, de violer également dans ce cas le caractère sacré de la propriété privée. Partout où une certaine fraction des intéressés réclame la réunion des parcelles, les autres sont contraints par la loi à y souscrire et à échanger leurs terres.

Malgré cela, on ne peut pas dire que l'enclavement appartient au passé, il y a encore énormément à faire sous ce rapport dans l'intérêt de l'agriculture.

Le parti socialiste a toutes sortes de bonnes rai-

(1) *Der Boden, etc., des preussischen Staats*, I, p. 438.



sons pour favoriser le passage de cette exploitation irrationnelle d'émiettement du Moyen Age à une exploitation plus grande, plus extensive, plus moderne; et tant que cela pourra se faire en apportant des restrictions légales au droit de propriété privée, elle ne manquera pas d'user de toute son influence pour y coopérer. Mais elle gardera une réserve prudente, quand il s'agira de subventions demandées à l'Etat pour réunir les biens disjointes; le parti agrarien fait fréquemment de telles demandes. Le résultat le plus net de cette transformation est une hausse de la rente foncière. La valeur du sol peut, ainsi que nous l'avons vu, augmenter d'un tiers. La subvention de l'Etat est payée par tous les contribuables, parmi lesquels il y a des prolétaires et de petits bourgeois dont la situation est des plus pénibles. Ceux-ci doivent-ils sacrifier une partie de leurs ressources, déjà insuffisantes, pour élever la rente foncière d'un certain nombre de propriétaires? On peut imaginer des cas où de telles subventions seraient utiles, au point de vue prolétarien, mais le parti des prolétaires ne saurait admettre dans son programme la concession de tels cadeaux à la propriété foncière.

La tâche du parti socialiste dans la question de l'assolement n'est pas seulement de restreindre les droits de la propriété privée; elle se propose encore tout autre chose. Finalement, en effet, lorsque le moment de transition sera passé, les propriétaires en tireront un avantage sérieux et indiscutable, tandis que le prolétaire agricole subira une sorte d'expropriation.

La lisière; l'arrière-pacage, etc., permettaient au prolétaire de nourrir une chèvre, voire même une vache. La réunion des parcelles fait disparaître ces petits pâturages publics. — Sur les bans de Grossengottern et d'Altengottern, on a gagné 637 arpents de terre labouvable en diminuant les limites et les lisières — et du même coup on enlève au prolétaire agricole la possibilité

d'entretenir cette bête si importante pour son ménage.

D'autre part, les plus petits paysans sont souvent lésés par cette réunion des parcelles, favorable surtout au gros et au moyen cultivateur, jamais au propriétaire de quelques lopins de terre, obligé de payer la même somme par unité de surface que le grand propriétaire, pour couvrir les frais de la réunion des parcelles ; il se trouve encore souvent dupé, parce que, sans influence dans le village, on lui attribue les terrains de la périphérie, qui sont les moins avantageux et dont la culture réclame le plus de temps.

Quelque regrettables que soient ces faits, ils ne peuvent cependant rendre le parti socialiste hostile à la réunion des parcelles. C'est un de ces cas où les intérêts d'un groupe de prolétaires sont en contradiction avec le développement économique que le parti socialiste ne saurait entraver. Mais elle doit dans cette circonstance, comme lorsqu'il s'agit de supprimer l'affouage, le droit de pacage, veiller à ce que, d'une part, la suppression d'un droit des pauvres ne devienne pas une simple confiscation ; qu'elle soit compensée par quelque indemnité, par quelque concession territoriale ou tout autre avantage analogue ; d'autre part, que cette suppression se fasse sans injustice : quand il s'agit de réunir les parcelles, le petit propriétaire devra voter comme le grand, et les dépenses devront être couvertes par un impôt foncier progressif. Si nous ne pouvons ni ne devons entraver le progrès économique, nous devons cependant veiller à ce qu'il s'accomplisse avec le moins de souffrances possible.

d) *Amélioration du sol.*

Les principes dont nous avons dû tenir compte dans la question du groupement des parcelles, devront aussi



nous guider dans tous les autres problèmes ayant pour objet les progrès de l'agriculture.

Nous demandons déjà pour la société capitaliste, la nationalisation des eaux et des forêts. Mais partout et aussi longtemps qu'elles resteront des propriétés privées, nous approuverons toutes les restrictions au droit de propriété privée capables d'assurer une exploitation rationnelle des eaux et forêts.

La question des eaux se rattache intimement à celle de l'amélioration du sol qui, au fond, n'est autre chose que l'application à l'agriculture d'une partie du service public des eaux : exécution de projets de drainage et d'irrigation ; dessèchement des marais, conquête de terrain au moyen d'endigements, etc.

Il est impossible d'abandonner de tels travaux aux particuliers. Dans les commencements du mode de production capitaliste, c'était l'Etat absolutiste qui se chargeait de ces entreprises et augmentait à ses frais la rente foncière des propriétaires, comme il augmentait au moyen de subventions les bénéfices des entrepreneurs industriels. L'Etat libéral a introduit un système d'améliorations, fondé sur d'autres principes. Ainsi Meitzen dit, en parlant de la Prusse : « Alors (de 1840 à 1850) on se proposa nettement de substituer à l'ancien système des travaux publics une méthode tout opposée : on a voulu d'une part provoquer l'intervention active des particuliers en les faisant participer à ce que rapporteraient les entreprises, et d'autre part entretenir et fortifier par tous les moyens leur esprit d'entreprise et leur initiative. Partout où des mesures de police étaient justifiées, parce qu'elles devaient empêcher de plus grands maux, on croyait se conformer à l'esprit de la loi en forçant les particuliers à faire des améliorations utiles. D'autres travaux qui promettaient des avantages étaient indiqués, préparés ; des consultations techniques, des promesses de subventions y poussaient, mais si l'exécution avait



des moments difficiles à traverser, on accordait des secours, on faisait des avances afin d'empêcher autant que possible que les travaux fussent arrêtés, on provoquait par le moyen le plus efficace le concours corporatif de tous ceux qui profitaient de l'entreprise, et l'on assurait également et effectivement aux corporations le plein développement de la force qu'elles pouvaient mettre au service des circonstances » (*Der Boden des preussischen Staates*, I, p. 463).

Le parti socialiste à son tour introduit un nouveau principe ; il voudrait que l'Etat se chargeât du service des eaux, mais non comme le faisait le gouvernement absolu qui se chargeait de tous les frais, en en laissant les avantages aux propriétaires fonciers. L'Etat doit rester maître des cours d'eau, et c'est lui qui doit profiter de ce qu'ils rapportent, ainsi que de l'augmentation de revenu que l'exploitation des eaux donne à la terre.

Si ce système n'est pas applicable, si la propriété privée du sol crée un obstacle insurmontable, il faut s'en tenir au système libéral : les améliorations se feront aux frais non de l'Etat, mais de la collectivité des propriétaires intéressés, et l'Etat devra concourir à l'amélioration du sol, non en faisant des cadeaux aux propriétaires, mais en restreignant les droits de propriété, en brisant la résistance des éléments récalcitrants dont la coopération est indispensable à l'exécution des améliorations.

On ne ferait d'exception que dans le cas où l'amélioration ne serait pas, du moins pas exclusivement, à l'avantage de la propriété foncière, mais serait d'un intérêt public : le dessèchement d'un marais, améliorant le climat, le creusement d'un canal ouvrant une nouvelle voie de communication. Dans ces cas l'Etat peut et doit intervenir directement dans l'administration des eaux.

Mais alors aussi il faudra exiger que les propriétaires fonciers intéressés contribuent aux dépenses de l'entre-



prise proportionnellement à l'augmentation de leur rente foncière, et ils devront être expropriés, s'ils ne veulent pas souscrire à cette contribution. Si le gouvernement italien voulait, par exemple, drainer la campagne romaine, Rome et toute l'Italie y gagneraient. Malgré cela, il serait tout à fait inutile de faire payer au pauvre peuple d'Italie la transformation en régions florissantes de ces terres stériles, propriétés de l'Eglise romaine et de quelques familles princières.

Mais ce n'est pas seulement par considération pour le prolétariat, qu'il faut s'opposer à faire aux frais du public tout aménagement du sol qui n'est pas d'un intérêt urgent *pour le public*, il faut aussi considérer si ces travaux seront productifs. Il est facile de se donner des apparences d'agronome éclairé en parlant de rendre à l'agriculture le fond des marais et des lacs qu'on pourrait dessécher ; mais il est évident que de tels travaux, à moins qu'ils ne répondent, comme nous l'avons déjà dit, à un intérêt public, que l'hygiène, par exemple, ne les impose, ne doivent être entrepris que si l'on peut espérer une récolte excédant les frais.

Le despotisme éclairé du siècle dernier, qui a donné un grand essor aux entreprises capitalistes, mais qui s'entendait peu aux finances, a payé quelquefois très cher les essais qu'il a faits pour étendre le sol capable de donner une rente foncière. Mais aujourd'hui où cette rente foncière est en baisse, il faut agir avec beaucoup plus de prudence. A une époque où l'accumulation des capitaux livre chaque jour à l'exploitation hors de l'Europe d'immenses étendues de terre très fertiles, où en Europe même on transforme de bonnes terres cultivables en pâturages ou en forêts, le moment ne paraît pas bien choisi pour convertir à grands frais en terres labourables quelques coins de terre stérile. Roscher cite un écrit (*Aufzeichnungen eines nachgeborenen Prinzen*) où on lisait dès 1841, relativement à l'amélioration du sol en Ba-



vière : « Quand, en Bavière, on trouve au milieu des forêts, sur les terres les plus fertiles, des ruines de villages détruits pendant la guerre de trente ans, on ne déplore que davantage les capitaux et le travail enfouis dans les terrains paludéens du Danube » (1). Il ne peut nullement être question de tels travaux d'amélioration du sol pour remédier aux maux de l'agriculture et des cultivateurs. Ce n'est pas la terre qui leur fait défaut.

Il y a certes encore de nombreuses améliorations à réaliser qui seraient productives. Ce qui en empêche l'exécution n'est pas le manque d'argent, mais là propriété privée du sol, et sa division entre un grand nombre de propriétaires. L'argent peut s'emprunter, et l'on trouve des prêteurs, pour peu que l'entreprise projetée ait de l'avenir, mais la plupart de ces améliorations ne peuvent se faire que sur de grands territoires ; elles ne peuvent pas être l'œuvre de quelques propriétaires ; elles ne deviennent possibles que lorsqu'on réussit à mettre d'accord tous les propriétaires fonciers, et cela est très difficile. La nonchalance, l'ignorance et l'oisiveté sont autant d'obstacles ; ces grandes améliorations offrent d'ailleurs des avantages différents aux différents propriétaires.

Ce n'est qu'en restreignant le droit de propriété qu'on pourra établir l'unité de vues indispensable. Il faut l'intervention de l'Etat. Dès qu'un certain nombre d'intéressés le désirent, si le projet est reconnu utile, on oblige les opposants à céder leur terrain et à participer aux dépenses de l'entreprise. On gagnera facilement le parti socialiste à cette méthode d'amélioration du sol.

e) *Epidémies.*

La lutte contre les maladies qui attaquent les plantes et les animaux et menacent, par suite, l'agriculteur dans

(1) *Nationalökonomie des Ackerbaus*, p. 122.

ses moyens d'existence, n'a pas moins d'importance que l'amélioration du sol.

Nous avons vu dans la première partie de cet ouvrage que le mode de production moderne expose la santé des plantes et des animaux à des dangers de plus en plus graves, en ouvrant la porte à toutes les épidémies. Comme conséquence de cette situation, on a suscité récemment de grandes difficultés à l'importation du bétail et des fruits. Mais quelque grand et quelque réel que soit le danger que courent certaines régions, voire même des pays entiers, d'être ruinés par l'introduction de bêtes contaminées, ce danger n'est souvent qu'une enseigne trompeuse derrière laquelle se cachent non pas des préoccupations hygiéniques, mais des vues protectionnistes, et l'on crée des difficultés non seulement à l'introduction des bêtes contaminées, mais de toutes les bêtes, souvent même on l'interdit complètement. Ce qu'il faut demander, c'est qu'on établisse un cordon sanitaire non seulement pour les animaux venant du dehors, mais pour tous les troupeaux contaminés, qu'ils soient dans l'intérieur du pays ou qu'ils viennent de l'étranger ; et les premiers sont évidemment les plus dangereux, parce qu'ils sont plus près et qu'ils sont en rapports continus avec le pays. Toutes les mesures de précaution prises à la frontière seront inutiles, si elles ne concordent pas avec des mesures énergiques à l'intérieur.

Mais ici encore la propriété privée devient le plus grand obstacle. Tout ce qui se fera pour combattre la maladie soit d'une plante, soit d'une bête, sera inefficace, si l'on n'agit pas *énergiquement* et *simultanément* en tous les lieux menacés. Si tous les possesseurs de bétail, sauf un, font désinfecter leurs étables, cette seule exception suffira pour faire renaître le mal qu'on avait écarté. Si tous les propriétaires de vignobles, à l'exception d'un seul, prennent des mesures contre le phylloxéra, la maladie pourra de nouveau ravager les autres vignes. Il n'y a



alors qu'un moyen de salut : il faut supprimer, au moins temporairement, le droit de propriété. A la liberté d'exploitation, l'Etat substituera la contrainte.

Et ces mesures ne s'imposent pas seulement quand le mal est déjà là ; dans ce cas comme dans tous les autres, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de prévenir le mal. Il faut non seulement ménager et élever les ennemis éventuels du fléau, les coléoptères de la pomme de terre, par exemple, mais il faut aussi contraindre les cultivateurs à prendre toutes les mesures reconnues nécessaires dans la culture du sol, dans l'emplacement des étables, etc.

Comme il y a des prescriptions hygiéniques relatives aux logements, on peut établir des règlements concernant les étables et nommer des inspecteurs qui veilleront à leur exécution.

Pour combattre la tuberculose des vaches on a proposé l'inoculation de la tuberculine, la séparation des bêtes malades de celles qui ne le sont pas et l'alimentation des veaux par le lait stérilisé. En Danemark, l'inoculation a, paraît-il, donné des résultats merveilleux. En France, toutes les bêtes à cornes importées sont soumises à l'inoculation. Nous ne nous permettons pas d'émettre un avis sur l'utilité de l'inoculation de la tuberculine, mais si cette utilité était constatée, nous serions certainement d'avis qu'on l'imposât.

Le parti socialiste n'hésitera jamais, par respect pour les droits de propriété, à imposer des mesures reconnues nécessaires pour combattre les fléaux de l'agriculture, mais il devra aussi avoir l'œil à ce qu'elles soient exécutées le plus efficacement possible.

Aujourd'hui déjà l'autorité, obéissant à la nécessité plus qu'à sa propre impulsion, se voit contrainte d'attenter aux droits de propriété, et d'imposer des mesures propres à combattre les maladies des plantes et des animaux. Elles sont prises dans l'intérêt même des agriculteurs qui, malgré cela, leur opposent une résistance opi-



niâtre. L'ignorance et la nonchalance n'en sont pas les seules causes ; il y a aussi la méfiance du paysan envers tous les fonctionnaires : ils sont à ses yeux des instruments d'oppression et d'exaction, des policiers ou des agents du fisc. Il ne s'imagine pas que leur routine bureaucratique puisse leur donner l'intelligence des besoins de l'agriculture.

Plus l'Etat usera de son autorité pour combattre les épidémies, plus il devra éclairer les populations des campagnes, non pas accidentellement, mais systématiquement ; plus aussi on devra veiller à ce que la publication et l'exécution de ces mesures soient confiées, non à des hommes de loi, à des policiers ou à d'anciens sous-officiers, mais à des spécialistes instruits dans la théorie et dans la pratique, agissant autant que possible de concert avec les administrateurs mêmes de la commune ou de l'arrondissement.

Mais à qui incomberont les frais nécessités par ces mesures ? L'Etat les prendra-t-il à sa charge ? Ce serait faire payer aux consommateurs une partie des frais de production de l'agriculture, et élever la rente foncière à leurs dépens. D'un autre côté, il serait injuste d'imposer intégralement ces dépenses aux agriculteurs dont l'exploitation souffre de l'épidémie, alors que les mesures de préservation intéressent tous les agriculteurs. Si l'on procédait ainsi, on tenterait fortement le cultivateur à dissimuler l'épidémie qui se déclarerait dans ses étables ou dans ses champs.

C'est pourquoi les frais sont souvent à la charge de tous les cultivateurs intéressés. Dans le cas de certaines épidémies — la peste bovine, la morve, la péripleumonie, le sang de rate — une indemnité est accordée, si la maladie annoncée à temps nécessite l'abattage de la bête, ou que celle-ci vient à mourir ; le propriétaire se trouve ainsi comme assuré contre les pertes résultant de certaines épidémies. Aussi est-il question, dans les endroits



où les indemnités à payer sont réparties entre tous les propriétaires d'animaux, de créer une assurance obligatoire contre l'épizootie. On peut accéder aux désirs de la population rurale, de voir rangés successivement parmi les épidémies indemnisées par l'assurance obligatoire, la ladrerie et le mal rouge des porcs » (1).

Il n'y a rien à objecter à cette sorte d'assurance par l'Etat.

Cela nous conduit à un nouveau problème : celui de l'importance en agriculture de l'assurance par l'Etat.

f) *L'assurance par l'Etat.*

On soutient souvent que l'assurance joue un tout autre rôle dans l'agriculture que dans l'industrie, et si l'on ne peut pas songer à faire assurer par l'Etat les exploitations industrielles privées contre tous les accidents possibles, la chose peut se faire pour les exploitations agricoles. L'agriculture est, dit-on, en effet entièrement assujettie aux caprices des forces naturelles que l'industrie s'asservit.

Mais la marche ininterrompue d'une exploitation productrice de marchandises ne dépend pas seulement des agents naturels, mais aussi de facteurs sociaux, et ceux-ci agissent plus capricieusement dans l'industrie que dans l'agriculture. Si celle-ci dépend plus des caprices de la nature, elle dépend moins de ceux du marché. Le cultivateur produit généralement lui-même les matières premières et les matières accessoires que l'industriel est obligé d'acheter, et malgré toute la concurrence étrangère, le cultivateur est bien plus sûr de placer ses produits que l'industriel qui dispose d'un marché plus capricieux, plus dépendant de la mode. Bien souvent même

(1) BUCHENBERGER, *Grundzüge der Agrarpolitik*, p. 188.



le marché adoucit pour l'agriculteur les rigueurs de la nature. Une mauvaise récolte amène souvent une hausse de prix qui compense largement l'insuffisance de la production. L'assurance, d'un autre côté, n'est pas faite pour les plus grandes calamités de l'agriculture ; elle ne peut parer qu'aux désastres qui, parmi un grand nombre d'assurés, n'en frappent qu'une fraction relativement minime, de sorte que le paiement d'une faible prime suffise pour dédommager les sinistrés. Des étés secs ou humides, des hivers rigoureux, des inondations atteignant des régions entières, des pays entiers, causent des misères si nombreuses que l'assurance est impuissante à les soulager. Pour secourir de telles infortunes, la collectivité doit mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose, et ils sont le plus souvent insuffisants.

Tant que le parti socialiste n'a pas de raison pour réclamer la nationalisation de tout le système des assurances à la ville et à la campagne, il ne peut en avoir pour demander que l'Etat se charge de toutes les assurances à la campagne. Cela ne veut pas dire que l'Etat ne puisse, dès aujourd'hui, entreprendre certaines assurances particulières à l'agriculture, comme celle du bétail, celle contre la grêle ; ces assurances n'atteindront leur but que si elles sont dans les mains de l'Etat.

L'assurance du bétail se présente sous un double aspect : l'assurance contre les épidémies appartient naturellement à l'Etat, ainsi que nous l'avons vu ; elle fait en effet partie de la police des épidémies, mais il faut aussi considérer l'assurance contre des cas de mort qui ne sont pas causés par des épidémies.

Ce dernier genre d'assurances ne s'applique qu'aux petites exploitations avec du bétail. Dans la grande exploitation la perte d'une seule tête de bétail n'est pas un accident capable de troubler sensiblement l'exploitation ; plus il y a de bétail et plus la perte d'une bête devient une chose ordinaire et entre dans les dépenses inévi-



tables d'une exploitation. Comme les grands armateurs, les propriétaires de grands troupeaux feront bien d'être leurs propres assureurs.

Il en est autrement chez le petit paysan : S'il vient à perdre une vache, c'est pour lui une perte très sensible, qui souvent arrête fatalement toute l'exploitation : ses recettes sont trop faibles pour qu'il puisse en retirer des fonds destinés à tenir son troupeau au complet, et des accidents peuvent lui enlever des bêtes prématurément. Dans de tels cas, le paysan non assuré n'a plus d'autre ressource que de demander du crédit chez le marchand de bestiaux qui trouve ainsi l'occasion de l'exploiter doublement et comme marchand et comme usurier. Il semble tout indiqué que les paysans propriétaires du bétail d'un village, par exemple, s'associent pour s'assurer mutuellement contre de tels accidents, c'est-à-dire pour supporter en commun le dommage subi par l'un d'eux. Cette sorte d'assurance du bétail est un de ces essais par lesquels l'association tend à procurer à la petite exploitation les avantages de la grande. Quelque utiles, quelque nécessaires que soient ces tentatives, celle-ci, entre autres, n'est cependant qu'un succédané insuffisant de la grande propriété.

Celui qui s'assure lui-même n'est pas moins intéressé à prendre des mesures préventives contre la perte du bétail ni moins à même de les prendre. Il en est tout autrement chez le paysan. C'est son bétail qui est le plus exposé aux maladies, par suite de l'insuffisance de ses ressources, du fourrage et de la défectuosité des étables. Ce n'est pas en payant des primes d'assurance qu'il améliore sa situation sous tous ces rapports.

Jusqu'à un certain point, le paysan peut suppléer aux ressources qui lui manquent par une sollicitude plus grande pour ses bêtes. Mais quand il s'assure, cette sollicitude lui semble superflue. Souvent même l'assurance fait naître chez le paysan la tentation de laisser crever



une bête dont il n'est pas content, pour en avoir une meilleure aux dépens de la société d'assurances.

Bien que les tentatives d'assurances du bétail remontent haut chez les paysans — on en trouve déjà au xvi^e siècle (les *Kuhgilden*), — bien que le capital cherche ardemment à étendre partout son action, il a jusqu'ici refusé ses services à l'assurance du bétail, et quand il s'y est engagé, il a eu le plus souvent à en pâtir. Quand les paysans s'assurent entre eux, ils peuvent jusqu'à un certain point réciproquement contrôler leur manière d'agir : contrôle qui est absolument impossible aux sociétés d'assurances capitalistes. Ces sociétés sont constamment exposées à être dupées par les paysans ; si elles veulent faire des affaires elles tâcheront de duper les paysans ; mais ces manœuvres de maquignons sont trop mesquines pour les capitalistes, c'est pourquoi ils abandonnent généralement l'assurance du bétail à l'Etat et aux communes. C'est leur manière d'être socialistes. Jusqu'ici les assurances du bétail n'ont produit que de petites associations locales, qui, d'une façon ou de l'autre, assistaient leurs membres qui venaient à perdre une bête. Ces associations se forment entre gens qui se connaissent très bien, qui peuvent facilement se surveiller, et il est très difficile pour un des membres alors de nuire à la société par sa négligence, ou même par sa fraude. Mais cet avantage est contrebalancé par un grand inconvénient ; les assurés sont peu nombreux, et si par hasard les accidents se multiplient dans l'endroit, la société ne peut payer et l'assurance devient illusoire.

Alors c'est à l'Etat d'intervenir, ou bien en invitant les sociétés locales à se grouper pour supporter en commun les charges trop lourdes qui peuvent momentanément accabler l'une d'elles, et les lui rendre ainsi plus supportables, ou bien en obligeant les propriétaires de bétail à entrer dans la société et à augmenter ainsi le nombre des sociétaires.



Le prolétariat préfère, partout où cela se peut, l'organisation démocratique libre à cette bureaucratie gouvernementale qu'on lui octroie : et cela s'applique aussi à l'organisation des assurances ouvrières, car il n'a pas besoin de recourir à l'État pour donner une extension nationale à ses syndicats et à ses caisses de secours. Mais si les paysans sentent le besoin de réunir en une société nationale toutes les sociétés d'assurances locales, et si en même temps, se sentant incapables de faire par eux-mêmes cette union, ils demandent l'assistance de la bureaucratie officielle qu'ils ne voient généralement pas d'un bon œil, le prolétariat n'a pas à leur mettre des bâtons dans les roues. Si même il peut leur être utile, il n'a pas de raison pour s'y refuser.

Il en serait tout autrement, si ce recours à l'État devait avoir pour résultat de faire accorder à un groupe de cultivateurs des subventions aux dépens des contribuables, si l'État, par exemple, dotant richement la caisse des assurances, permettait aux cultivateurs de maintenir au complet leurs troupeaux aux frais de la nation. Le parti du prolétariat ne saurait être partisan de telles charités.

L'assurance contre la grêle doit être envisagée tout autrement que celle du bétail : il est tout à fait impossible qu'elle favorise la négligence ou la fraude dans l'exploitation. D'un autre côté, le danger de la grêle menace aussi bien la grande exploitation que la petite. Une grêle peut aussi bien dévaster de fond en comble une grande propriété qu'une petite. Si l'assurance du bétail par l'État peut, dans certaines circonstances, devenir un obstacle au développement de l'agriculture, en encourageant aux frais du public la petite exploitation irrationnelle, on ne peut pas redouter les mêmes effets de l'assurance contre la grêle.

Celle-ci se distingue encore de l'assurance du bétail par ceci : cette dernière garantit contre des dangers qui menacent par ci, par là, l'un ou l'autre des cultivateurs



dans une partie de son bien, mais l'assurance contre la grêle assure contre des dangers qui paralysent complètement l'exploitation de toute une région, même de tout un pays. Les dommages causés par la grêle peuvent se comparer, sous ce rapport, à ceux qui sont causés par une inondation, bien qu'ils s'étendent généralement sur des régions moins étendues et l'assurance devient possible sans trop accabler les participants, pourvu que le cercle en soit assez grand, ce qui ne peut se faire dans le cas d'inondation.

« L'organisation des assurances contre la grêle sur un territoire peu étendu, offre peu de chance de durée ; la déconfiture récente des sociétés d'assurances contre la grêle dans le Wurtemberg et dans la Hesse en est une preuve ; il est aussi reconnu que les petites sociétés d'assurances mutuelles sont souvent obligées de demander de fortes avances (la société Cérés à Berlin, par exemple, a demandé dans les années de 1887 à 1890 : 175,99,133 1/3, et 100 0/0 de la prime précédente) (1). »

Si l'assurance ne se généralise pas là où elle est laissée à l'initiative des particuliers, cela tient à l'irrégularité avec laquelle la grêle frappe la plupart des régions, et sa préférence bien marquée pour certaines localités. Dans les régions qui ont été épargnées par la grêle pendant un certain temps, il se développe un tel sentiment de sécurité que le paysan, chez qui l'argent n'abonde jamais, recule devant la prime d'assurance. Quant aux endroits particulièrement menacés par la grêle, les sociétés privées ne se soucient pas de les assurer, ou bien exigent des primes exorbitantes.

De là la nécessité de charger l'Etat de l'organisation de l'assurance contre la grêle, comme cela s'est déjà fait jusqu'à un certain point en Bavière et dans le duché de Bade ; on comprend aussi que dans ce cas l'assurance devienne

(1) BUCHENBERGER, *Agrarpolitik*, p. 176.



obligatoire ; les ravages causés par la grêle amènent à leur suite une telle misère que là où les paysans ne sont pas assurés, l'Etat est le plus souvent obligé d'intervenir quand même et de répartir des secours, comme dans le cas d'inondation.

Mais la nécessité même où se trouve l'Etat de fournir des secours, quand l'assurance n'existe pas, justifie les subventions qu'il peut accorder aux sociétés, qui le dispenseront de fournir ces secours extraordinaires. Bien qu'en général nous soyons peu enclins à étendre les droits, à multiplier les fonctions sociales de l'Etat policier, nous considérons cependant comme une mesure très utile que l'assurance contre la grêle soit entreprise par l'Etat.

Mais quels que soient les fondements de l'assurance privée ou de l'assurance par l'Etat, estimons à sa juste valeur ce qu'on peut attendre de toutes deux. Elle est très utile au particulier qui est frappé par un sinistre, mais pour les autres qui ont à payer le dommage, c'est un nouvel impôt, qui sera d'autant plus lourd, que les sphères sur lesquelles s'étend l'assurance sont plus nombreuses, et que les dommages qui sont à la charge des assurés sont plus considérables.

Mais ces dommages augmentent avec les progrès de la culture moderne ; elle rend non-seulement de plus en plus fréquentes les épizooties, les maladies des plantes utiles et les inondations, mais même la grêle ; si la théorie de M. Rinicker, garde général des forêts en Argovie, est exacte, les grêlons se forment de préférence au-dessus des hauteurs déboisées, et sont par suite un résultat du déboisement. L'assurance néglige les causes des sinistres, et, comme nous l'avons déjà vu, elle se dérobe devant les plus terribles épreuves du cultivateur. Elle ne peut donc prétendre remplacer des mesures destinées à rendre le laboureur plus indépendant des caprices de la nature, à la lui soumettre. Une exploitation rationnelle des eaux et forêts diminuant les inondations



et la grêle, des travaux d'irrigation et de drainage pour parer à la trop grande sécheresse, à la trop grande humidité, un choix rationnel de la méthode d'élevage des plantes et des animaux utiles, non seulement pour en tirer de plus grands profits mais aussi pour leur donner la force de résistance des espèces améliorées, la protection des oiseaux destructeurs des insectes, des étables hygiéniques, du fourrage approprié, voilà les mesures à prendre, et elles sont bien plus importantes que l'assurance. Mais certes, beaucoup de ces mesures sont en pleine contradiction avec les conditions d'existence du petit paysan ! Peut-on exiger de lui qu'il élève et soigne son bétail dans des étables propres et spacieuses ?

g) *Les Associations, Instruction des agriculteurs.*

L'assurance du bétail des sociétés locales est, au fond, comme nous l'avons vu, une tentative pour se procurer, par la voie de l'association, l'un des avantages de la grande exploitation. En parlant de l'amélioration du sol, nous avons également effleuré la question de l'association. Consacrons-lui encore quelques mots ici pour clore nos observations sur les moyens que le parti socialiste doit mettre en œuvre pour hâter les progrès de l'agriculture. Nous pouvons être bref, puisque, dans un chapitre précédent, nous avons parlé longuement du rôle de l'association dans l'agriculture.

On peut certainement dire que le parti socialiste est sympathique à l'association en général, et en particulier à l'association agricole. Nous n'en exagérons nullement la valeur ; nous ne la considérons pas comme un moyen de sauver le mode d'exploitation du paysan, car elle est aussi accessible à la grande exploitation qu'à la petite, et quand elle fortifie celle-ci, elle transforme en même temps le propriétaire en un exploitateur capitaliste



ou en un exploité. Nous ne considérons non plus les associations des cultivateurs comme un stade transitoire menant au socialisme si ce n'est dans le sens dans lequel toute société par actions, toute grande exploitation représente un tel stade. Mais les associations sont dans tous les cas — plus encore dans l'agriculture que dans l'industrie — un puissant moyen de développement économique, elles préparent le passage de la petite agriculture à la grande, et sont bien préférables au moyen capitaliste de ce développement, consistant dans l'expropriation de la petite propriété. Nous ne pouvons pas empêcher ce dernier moyen de développement dans la société actuelle, nous ne devons pas le favoriser. Mais nous devons favoriser les associations.

Seulement il faut nous borner à faire disparaître tous les obstacles que la loi met à leur développement. Mais les subventionner par l'Etat ne serait autre chose qu'accorder à certains groupes de propriétaires, pour améliorer leur situation personnelle, une subvention payée par le prolétariat. Elle ne servirait pas même les intérêts des associations, elle favoriserait les entreprises véreuses et les placements hasardeux. N'oublions pas, d'ailleurs, que tous les gouvernements, les gouvernements non démocratiques surtout, qui disposeraient d'une caisse de subventions pour ces sociétés, s'en serviraient pour gagner des sympathies politiques, en feraient un moyen de corruption, comme on l'a fait du fonds des guelfes.

Aussi bon nombre d'associations refusent d'elles-mêmes les subventions de l'Etat (1). Ce sont peut-être des procédés de l'école de Manchester, mais ce n'est certes pas du socialisme que de favoriser les intérêts particuliers au moyen de subventions de l'Etat. Une réforme sociale qui conserve la production agricole pour le marché en lais-

(1) Cf. les articles du Dr H. Crüger dans la *Soziale Praxis*, VI, 338, VII, 203.



sant le bénéfice à l'entrepreneur, et en mettant les risques à la charge de l'Etat, autrement dit à la charge de la population entière, est, sans aucun doute, un idéal séduisant aux yeux des agrariens, mais on ne saurait l'exécuter sur une grande échelle, et elle ne favoriserait pas le prolétariat.

Outre les moyens déjà mentionnés, il en est encore un très important d'encourager l'agriculture, qui, loin d'entraver le développement économique, lui donne une forte impulsion, ce moyen n'est autre que la diffusion de l'enseignement agricole.

Nous avons déjà exposé les points essentiels de la question en traitant de l'école primaire. Nous n'avons pas besoin de longs développements pour montrer que le parti socialiste est prêt à favoriser de toutes façons l'enseignement agricole comme l'enseignement industriel, et à le pousser bien plus loin que ne le font les écoles primaires et les cours post-scolaires ; elle n'est pas avare de ses deniers quand il s'agit de créer et de perfectionner des écoles agricoles moyennes ou supérieures, des laboratoires et des champs d'expériences agronomiques, d'établir des fermes modèles, d'organiser des expositions, etc.

Les moyens pratiques que nous avons discutés jusqu'ici dans ce chapitre sont, à notre avis, les facteurs essentiels du développement agricole dans la société capitaliste et de l'intervention du parti socialiste dans ce procès, et personne n'osera plus soutenir que notre point de vue est celui de « l'école socialiste de Manchester ». Mais nous accordons volontiers que très souvent nos revendications ne dépassent pas celles d'un programme agraire bourgeois de réformes sociales démocratiques et que leur « radicalisme » reste au-dessous de celui des programmes de bien des agrariens, de bien des réformateurs à la Henry George. Nous nous en consolons, parce que nous espérons que notre politique agraire donne de l'unité au développement



industriel et agricole : notre point de vue est le même ici et là ; nos réclamations en faveur de l'agriculture n'ont rien de contraire à ce qui nous paraît nécessaire à l'industrie. Ce n'est pas là une préoccupation des agrariens ; à leurs yeux l'agriculture forme un tout indépendant, mais pour le parti socialiste elle n'est qu'une partie d'un organisme et ne doit se développer qu'harmoniquement avec l'ensemble.

Les politiciens trouveront peut-être que plusieurs de nos revendications ne sont pas opportunes. Pour juger de cette opportunité, il faut savoir si elles sont propres à favoriser le développement de l'agriculture ou à gagner les paysans. Nous reconnaissons tout d'abord que plusieurs de nos revendications relatives à la protection des ouvriers, comme d'autres qui cherchent à restreindre le droit de propriété du sol, pourraient avoir précisément pour effet de nous aliéner les paysans.

Quand même il serait prouvé que des méthodes propres à porter l'agriculture à un degré de perfection plus élevé, ne recevraient pas l'approbation des paysans, cela ne démontrerait pas l'inopportunité de ces méthodes, mais bien celle du mode d'exploitation employé de nos jours par les petits paysans.



IV

PROTECTION DE LA POPULATION DES CAMPAGNES

a) *Transformation de l'Etat policier en Etat civilisateur.*

Si, quand il s'agit du salut des paysans, le parti socialiste ne peut pas rivaliser avec les partis agrariens, il y a cependant un terrain sur lequel elle peut plus faire pour la population des campagnes, que le plus agrarien des partis bourgeois.

Pour nous bien faire comprendre, il nous faut entrer dans quelques détails.

Le mode de production moderne a la tendance à enrichir la ville aux dépens de la campagne. Nous avons amplement développé cette idée dans notre *Question agraire* (p. 400 et s.) ; ici, nous signalerons encore quelques points de vue qui se présentent à nos réflexions. L'enrichissement de la ville est la conséquence nécessaire de l'accumulation du capital qui s'y centralise de plus en plus, avec toute la plus-value, même celle que donne l'agriculture. Cette tendance ne disparaîtra qu'avec la société capitaliste. Aussi les populations de la campagne sont-elles bien plus intéressées que celles des villes à voir l'avènement de la société socialiste.

Le transfert de l'industrie à la campagne et l'industrialisation de l'agriculture ne changent rien à cette tendance. Une partie de la population agricole est exploitée



par une autre méthode, mais la plus-value, fruit de son travail excessif, continue à se centraliser dans les villes.

Nos agrariens font sonner bien haut le préjudice que les villes causent à la campagne, mais ils se trompent quand ils croient pouvoir réparer ce mal en portant préjudice aux populations urbaines, en élevant les prix des vivres et des matières premières. Nous avons déjà montré qu'en agissant ainsi, ils ne font qu'élever la rente foncière, et améliorer la situation des propriétaires fonciers. Ceux-ci ne constituent cependant pas toute la population agricole. La plus grande partie de celle-ci ne vit pas de ses terres, mais de son travail salarié. Les cultivateurs qui possèdent des terres n'ont eux-mêmes, pour la plupart, que les apparences du propriétaire foncier ; le véritable propriétaire est le créancier hypothécaire de la ville. Et le grand propriétaire foncier dépense volontiers ses rentes à la ville. Quand le prix des vivres augmente ainsi que la rente foncière, le prix des terres hausse à son tour ainsi que la masse des intérêts hypothécaires (par suite de successions et de ventes) et les dépenses que le grand propriétaire ou ses enfants font à la ville augmentent. Mais, d'un autre côté, la population est plus exploitée, non seulement celle de la ville, mais encore la plus grande partie de celle de la campagne ; en fin de compte, l'exploitation de la campagne augmente au lieu de diminuer. Le parti socialiste résiste à cette tendance autant qu'il est possible avec le mode de production moderne ; il le fait en s'efforçant d'améliorer les conditions du travail et de l'existence des ouvriers agricoles.

Le mode de production capitaliste n'est d'ailleurs pas la seule cause d'appauvrissement de la campagne au profit des villes. L'Etat centralisateur moderne agit dans le même sens, même quand il est sous la complète influence des agrariens, et qu'il se propose tout le contraire.



L'Etat moderne, comme tous les Etats qu'on a connus jusqu'à aujourd'hui, est surtout une institution de domination. Les dépositaires de l'autorité moderne, les parlements et surtout les princes considèrent donc comme leur principale tâche d'enlever leur indépendance et leurs moyens de gouvernement aux communes plus ou moins souveraines dont la réunion a formé l'Etat. Les communes urbaines et les communes rurales, les sociétés de territoire (Markgenossenschaft), les terres féodales, ont perdu le droit de s'administrer, et les moyens de contrainte dont ils disposaient. La justice, la police, l'armée, les finances, tout s'est centralisé. En revanche, l'Etat moderne, comme tous les gouvernements antérieurs, n'est qu'une très médiocre institution civilisatrice. Il ne concentre dans ses mains que les *moyens de domination*. Il abandonne volontiers aux communes, aux arrondissements et même aux particuliers l'enseignement qu'il ne se soucie pas de centraliser. L'école primaire reste une institution communale ; il en est de même d'une partie de l'enseignement supérieur. Les Universités dépendent à la vérité de l'Etat — il ne peut pas, avec la meilleure volonté du monde, les imposer aux communes ; aussi sont-elles surtout des instruments de gouvernement avant d'être des instruments de civilisation ; elles doivent dresser des fonctionnaires à l'usage de l'Etat, elles ne forment pas des penseurs indépendants.

Les mesures de salut public, dans le plus large sens du mot — police sanitaire, service médical, assistance publique — sont également réservés en partie aux communes, en partie à des particuliers ; de même l'établissement et l'entretien des voies de communication. L'Etat n'intervient généralement que lorsqu'il s'agit de voies stratégiques, de mesures relatives à la guerre. Les routes nationales portent en Allemand le nom de routes militaires (*Heerstrassen*), et les chemins de fer, jusqu'à présent, n'ont été nationalisés que dans les Etats militaires ;



cela n'a été fait ni en Suisse (1898), ni en Angleterre, ni en Amérique. Il est vrai que l'empereur d'Allemagne a dit que notre siècle était « sous le signe des voies de communication, » mais le signe sous lequel sont les chemins de fer de l'Etat en Prusse, n'est pas celui des communications commerciales, mais celui du militarisme et de la fiscalité.

Les institutions scientifiques et artistiques que l'Etat moderne entretient ont été fondées comme partie intégrante du faste royal : théâtre de la cour, galeries de la cour, musée de la cour, et à l'est du Rhin elles ont encore aujourd'hui ce caractère. Mais si l'Etat crée ou acquiert, outre les moyens de domination, des moyens d'éducation, il les concentre dans les grandes villes et particulièrement dans les capitales. Les campagnards contribuent à leur entretien comme les citadins, mais s'il y a quelque profit à en tirer, ce sont les seuls citadins qui en jouissent.

Les tendances contraires se produisent dans l'Etat dès que le prolétariat acquiert assez d'influence sur la direction des affaires. Les pouvoirs publics sont le plus puissant levier pour renverser le système capitaliste, le prolétariat doit donc de toute nécessité s'appliquer à les conquérir ; mais qu'on ne s'abuse pas sur la nature de la domination prolétarienne, ce ne sera pas la tyrannie de la populace des grandes villes s'emparant des ministères après un coup de main heureux, et usant de son pouvoir pour piller les riches.

Le prolétariat ne peut lutter pour la conquête des pouvoirs publics, sans que, dans cette lutte, il s'élève lui-même ainsi que l'Etat ; il ne pourra les mettre au service de ses intérêts avant qu'il ait réussi à s'élever. Ce n'est que dans cette lutte qu'il acquerra les qualités morales et intellectuelles qui le rendront capable d'exercer le pouvoir, mais aussi de faire disparaître toute domination de classe. La lutte du prolétariat pour la conquête du



pouvoir, n'est pas simplement une lutte pour la conquête des moyens de domination, elle aspire aussi à transformer en démocratie la monarchie absolue ou l'oligarchie, elle aspire à éliminer des tâches de l'Etat celle qui consiste à dominer pour mettre au premier plan celle d'élever la société, elle aspire à transformer l'Etat policier et militaire en un Etat civilisateur.

Tout cela va de soi ; il est inutile de s'y arrêter davantage. Et si cette transformation de l'Etat sera très avantageuse pour tout le monde, elle le sera bien plus pour les populations rurales que pour les populations urbaines ; celles-là y gagneront le plus.

Nous allons le prouver par quelques exemples.

b) *Administration autonome.*

Le parti socialiste demande la gestion directe par le peuple dans l'Etat, dans la province, dans la commune. L'autonomie de la commune a bien plus d'importance pour les ruraux que pour les citadins. Le fonctionnaire est de sa nature un citadin, il comprend mieux les besoins de la ville que ceux de la campagne, ils l'intéressent davantage. Les citadins disposent d'ailleurs de bien d'autres moyens d'action sur la bureaucratie que les populations rurales ; le principal de ces moyens, est une presse puissante. Cela n'empêche pas, à la vérité, que de temps en temps l'Etat et l'administration ne favorisent la propriété foncière aux dépens des industries urbaines, mais quelle est la propriété foncière qui peut jouir de cette situation privilégiée ? C'est la grande propriété, et même cette partie de la grande propriété dont les possesseurs habitent les villes, y dépensent leurs rentes, et y peuvent agir personnellement sur le gouvernement et la bureaucratie. Mais les intérêts de ces propriétaires sont en opposition avec ceux de la majorité

des populations agricoles qu'ils exploitent, et c'est par leur influence, que la plupart des affaires locales qui dépendent plus ou moins du gouvernement, reçoivent des solutions nuisibles au gros de la population, pour peu qu'elles favorisent la grande propriété ; il en est ainsi dans les questions de la répartition des impôts de la commune, de la fixation des dommages causés par le gibier. Dans ce cas, comme dans la politique qui protège l'agriculture au moyen de tarifs douaniers et de primes, les tendances agrariennes du gouvernement ne sont pas de diminuer les désavantages des campagnes, ils les augmentent au contraire.

L'administration autonome de la province, du canton, de la commune, doit non seulement fermer énergiquement la porte à des fonctionnaires stupides, prétentieux, ou même corrompus et réagir contre la prépondérance de la grande propriété, du moins contre sa prépondérance politique, elle doit aussi favoriser les intérêts économiques des populations rurales, en rendant inutiles bon nombre des fonctionnaires citadins, en en attirant d'autres à la campagne, où ils dépenseront désormais leur traitement, non plus en maîtres, mais en serviteurs de la population.

c) *Le militarisme.*

S'il est important pour les ruraux que la toute-puissance de la bureaucratie centralisée soit restreinte, il est encore plus important pour eux de voir restreindre le militarisme. Il impose de lourds sacrifices à tout le pays, mais c'est la campagne qui est astreinte aux plus lourds. L'industrie qui produit un nombre toujours croissant de sans-travail souffrira moins de se voir enlever des bras par l'armée permanente que l'agriculture, que l'ouvrier abandonne de plus en plus. Et les jeunes gens qui



viennent de la campagne en ville, pour être soldats, ne perdent que trop facilement le goût de la vie champêtre ; ils sont perdus sans retour pour l'agriculture, et ceux qui y retournent ne sont pas toujours les meilleurs. Le soldat se tient à l'écart de toutes les influences civilisatrices de la ville ; le bouchon et le lupanar sont les deux endroits que les autorités militaires croient les plus appropriés à la condition des défenseurs de la patrie pour y passer leurs heures de liberté, ce sont les seuls qui n'éveilleront pas chez eux les idées révolutionnaires ; le langage de la caserne et la syphilis sont les seuls trophées qu'il rapporte de la ville à la campagne.

Mais les impôts que le paysan a à payer pour entretenir l'armée, les sacrifices qu'il s'impose lui-même pour son fils au régiment vont à la ville et y sont dépensés. Plus d'une industrie urbaine, des catégories entières de gens vivent en ville du militarisme. Le paysan n'en a que les charges et les désagréments.

En présence de tous ces faits, on comprend difficilement que ce soit précisément le paysan qui se montre le meilleur soutien du militarisme. Personne ne prétendra que le sentiment national soit plus développé chez lui que chez l'habitant de la ville, ni qu'il ait un idéal plus élevé que le citadin. L'idée monarchique, l'enthousiasme pour l'uniforme bigarré n'expliquent non plus suffisamment le phénomène. Ce qui nous semble le plus admissible, c'est que les habitants des campagnes ont plus ou moins conscience qu'une invasion ennemie les éprouverait bien plus cruellement que les citadins, sans parler naturellement des forteresses. Les horreurs, les dévastations de la guerre désolent tout particulièrement la campagne ; d'où la crainte qu'ont les paysans de voir le pays sans défense, d'où leur enthousiasme pour l'armée qui tient l'ennemi loin de leurs champs.

Si nous voulons avoir le paysan pour allié dans notre lutte contre le militarisme, il faut que nous lui démon-



trions bien clairement que notre but n'est pas du tout de laisser le pays sans défense.

La lutte contre le militarisme présente deux aspects, qu'on confond d'habitude, mais qu'il est essentiel de bien distinguer.

D'un côté nous trouvons le désir de fonder la paix perpétuelle. Les préparatifs de guerre des grands Etats modernes prennent des proportions si insensées que les meilleurs patriotes en sont épouvantés. Cela ne peut pas continuer ainsi, tout le monde en est persuadé. Cet état mène à la banqueroute ou à une guerre exterminatrice, la plus folle de toutes les guerres, une guerre qu'on déchaîne parce qu'on ne peut plus supporter les charges de l'armement qui doit assurer la paix. Il n'y a qu'un moyen qui semble pouvoir la conjurer : c'est que les grandes puissances suppriment d'un commun accord les armées permanentes, se soumettent volontairement aux décisions d'un tribunal d'arbitrage universel.

Point de doute. Voilà une bien belle pensée, mais elle est utopique dans une société dont les intérêts sont tellement en opposition, qu'il est impossible, même à l'intérieur, de terminer par l'arbitrage des luttes purement économiques, des grèves par exemple. La paix perpétuelle suppose, au moins, que nos grandes puissances règlent au préalable et définitivement les différends qui existent entre eux, et prennent des mesures pour empêcher d'autres de naître. Mais nous sommes plus éloignés que jamais d'une telle perspective. Les questions de nationalités, créées par l'évolution de la société bourgeoise, ne sont pas encore toutes résolues, le partage de l'Europe n'est pas achevé, et déjà commence la lutte pour le partage du monde. La société capitaliste fait naître de trop profonds antagonismes entre les nations, pour qu'on puisse espérer voir les gouvernements capitalistes se fédéraliser. La solution de ce problème est réservée à la solidarité internationale du prolétariat,



qui dès à présent est un gage de paix bien plus sérieux que tous les congrès de la paix tenus par la bourgeoisie.

D'un tout autre caractère est le remplacement de l'armée permanente actuelle par une garde nationale, par une milice. Ce remplacement peut se réaliser dans la société actuelle, même au milieu des intérêts opposés des différents Etats. Les partisans de cette transformation ne veulent pas dissoudre l'armée, ni la dépouiller de sa promptitude d'action contre l'ennemi du *dehors* ; ils veulent seulement restreindre sa force contre l'ennemi de l'*intérieur*. Aujourd'hui l'armée n'est pas seulement un moyen de défense contre l'étranger, elle sert aussi à contenir « l'ennemi intérieur » ; elle est le plus énergique de tous les moyens de domination, le plus solide appui des classes dominantes, en tant que leur puissance dépend de facteurs politiques, elle est l'*ultima ratio* qu'on oppose menaçante à tout essai pacifique d'émancipation de la classe exploitée. En demandant l'introduction du système des milices, nous faisons une réclamation éminemment civilisatrice, une réclamation qui aura les sympathies de quiconque désire loyalement que l'évolution sociale s'accomplisse aussi pacifiquement que possible, entraînant le moins possible de violences et de brutalités.

Les promoteurs de la paix perpétuelle en Europe poursuivent tout d'abord des buts économiques. Ils veulent décharger la société capitaliste d'un faix qui lui devient insupportable. Cela ne touche qu'aux rapports des gouvernements entre eux, mais n'intéresse nullement les rapports existant entre le peuple et le gouvernement. Le désarmement vis-à-vis de l'étranger n'implique nullement le désarmement à l'intérieur. Au contraire, tandis que nos grandes puissances modernes n'aspirent qu'à se surpasser par l'importance de leurs armées, celles-ci deviennent peu à peu des armées nationales, qu'on ne pourra, sans une hésitation bien motivée, employer contre le peuple ; mais les projets de désarmement n'empê-



cheront pas les gouvernements de remplacer les armées gigantesques actuelles, issues du peuple et y retournant, par de petites armées de soldats professionnels, recrutés dans la populace, et qui, pour une belle solde, se résigneront à tirer sur père et mère.

En demandant ou plutôt en désirant le désarmement ou lutte contre le militarisme sous une forme à laquelle la bourgeoisie se ralliera très facilement, bien qu'on n'ait que peu d'espoir de réaliser ce désarmement dans la société bourgeoise ; par contre, elle ne peut pas se passionner pour le remplacement de l'armée permanente par l'armement du peuple, quoique, ou pour mieux dire, parce que celle-ci est une condition préalable d'un état social qui seul permettra le désarmement.

L'idée de l'armement du peuple se rattache plutôt à un but politique qu'à un but économique. Elle est la condition préalable indispensable d'une véritable démocratie, d'un état politique où le gouvernement est le serviteur, non le maître du peuple ; mais en revanche, on ne peut guère attendre de l'établissement de l'armement du peuple un dégrèvement direct considérable de la population. Sous ce rapport, la paix perpétuelle vaudrait bien mieux que l'armement du peuple.

Armer le peuple, ce n'est pas du tout amoindrir la défense du pays, c'est plutôt l'augmenter, puisqu'on veut faire un soldat de tout homme capable de le devenir. Les dépenses que cela nécessite dépendent du développement de la technique ; on ne peut prévoir où elle s'arrêtera, mais c'est dans le domaine de la guerre qu'elle aura ses triomphes les plus grands, les plus néfastes, tant qu'existeront les antagonismes entre les nations capitalistes.

Tous les avantages économiques que produira, à la population prise dans son ensemble, le système de l'armement du peuple dépendent de nombreuses circonstances d'ordre technique et politique, mais qu'ils soient grands ou faibles, ce qu'il y a de certain, c'est que la plupart des



avantages qui résulteront du système des milices profiteront aux populations rurales.

De quelque manière que doive s'effectuer l'instruction militaire dans l'armée nationale — et cette manière peut être très différente, selon les conditions politiques, techniques, économiques, pédagogiques, très différentes aux différentes époques chez les divers peuples — ce système devra en tous cas avoir pour résultat de faire disparaître autant que possible la distinction entre le soldat et les citoyens. C'est là le caractère essentiel du système de la nation armée. D'une part, le citoyen reste un milicien même en dehors des périodes d'instruction : en Suisse, le citoyen capable de porter les armes a son fusil chez lui ; d'autre part, on s'applique à ce que le soldat, même pendant l'instruction, reste citoyen ; le temps pendant lequel il est séparé du reste de la population est réduit au minimum indispensable pour le rendre capable d'aller en guerre, et la plus grande partie de son éducation militaire se fait en dehors de la caserne. Une éducation propre à faire des jeunes gens des soldats joue un grand rôle dans tous les systèmes de nation armée. En revanche, on ne consacre que quelques mois à la caserne pour compléter l'instruction militaire.

Ce qui revient à dire que dans la nation armée, le temps pendant lequel le soldat est arraché à ses occupations ralentit la production, plutôt qu'elle ne l'entrave sérieusement. Si cela a son importance dans toutes les branches de la production, cela en a surtout pour l'agriculture qui souffre du manque de bras. Pour l'agriculture, la caserne, c'est la concentration des militaires dans les villes, c'est une des pires formes de l'absentéisme, l'absentéisme de ses meilleurs ouvriers, qui non seulement deviennent des exploités, involontaires il est vrai, mais encore dépensent loin de la campagne les produits de leur exploitation. Même en considérant comme très médiocres les avantages économiques que procure di-



rectement le système des milices, on est obligé de reconnaître que ce système débarrasse l'agriculture d'une des plus oppressives exploitations.

d) *L'Etat doit prendre à sa charge les dépenses de l'assistance publique, de l'école et de la voirie.*

Le parti socialiste en tendant à faire de l'Etat, institution de domination, une institution de civilisation, favorise la population rurale d'abord en luttant contre la toute-puissance de la bureaucratie et du militarisme. Le prolétariat, dans ses luttes, doit aussi songer à faire de l'Etat un moyen de diffusion de la véritable civilisation : il doit entreprendre des tâches qui sont au-dessus des forces des particuliers ou de la commune, et qui s'imposent comme un besoin impérieux de la collectivité. Nous avons déjà montré (p. 50) que la civilisation a une série de tâches à remplir qui, actuellement laissées aux soins des communes, ne peuvent être remplies d'une manière satisfaisante que par les villes, mais ces services sont tout aussi nécessaires à la campagne que dans les villes ; quelques-uns même sont d'une nécessité plus urgente dans les villages. Ils ont bien plus besoin de bonnes écoles primaires que les villes, puisqu'ils n'ont aucun autre moyen de s'instruire et que l'exploitation agricole demande plus de connaissances scientifiques que beaucoup d'industries urbaines. Ce que nous disons des écoles peut s'appliquer à l'assistance publique. Dans les villes où les richesses s'accroissent, il y a beaucoup de gens à qui il est facile de donner un peu de leur superflu, pour ne pas être offusqués par la vue de l'extrême misère. A la campagne, la charité privée est à peu près nulle dans les régions agricoles habitées par de petits paysans, qui eux-mêmes n'ont pas de superflu. Mais là où il y a de grandes propriétés, le propriétaire assez riche pour soulager les misères autour de ses pro-



priétés les ignore le plus souvent parce qu'il vit loin de ses terres. Il habite généralement la ville, et si, par hasard, il est réellement charitable, il a plus souvent l'occasion de secourir les pauvres de la ville que ceux de la campagne.

Les couvents catholiques seuls font exception ; la plupart ont de grandes propriétés, mais leurs possesseurs ne s'absentent pas, et n'ont pas de fils et de gendres en ville, — du moins pas de fils légitimes — qui les allègent de leurs rentes. Les couvents sont le mieux en état de faire la charité à la campagne. Il faut bien que nous le reconnaissons, mais il faut cependant nous accorder, que si on les considère comme de pures institutions de bienfaisance, ils ont de trop grands frais d'administration. Pour produire les mauvaises soupes qu'on donne aux mendiants, il y a des méthodes plus économiques ; elles ne réclament pas ce riche approvisionnement de tout ce que les moines peuvent désirer.

La maladie et l'hygiène ne sont pas l'objet de plus de soins à la campagne que l'indigence. L'absence de toute vie intellectuelle au village pousse les médecins vers la ville ; ils deviennent de plus en plus rares à la campagne, tandis que beaucoup de jeunes médecins cherchent en vain une clientèle dans les villes. C'est toujours un malheur pour le prolétaire de tomber malade, son malheur est bien plus grand à la campagne qu'en ville : ici, il est souvent accueilli dans les cliniques publiques comme « sujet » d'expériences, et reçoit à peu de frais les conseils d'un praticien ; à la campagne, il faut qu'il fasse des lieues pour trouver un médecin, et souvent il devra se contenter des soins d'un vieux berger ou même de quelque remède de bonne femme. Il n'y est question ni d'hôpitaux, ni de refuge où l'on puisse isoler les malades contaminés.

A cela il faut ajouter qu'à la campagne les voies de communication sont négligées, et nulle part cependant



elles ne devraient être mieux entretenues qu'à la campagne, parce que les habitants y sont disséminés, que les habitations sont éloignées les unes des autres, et aussi parce que la valeur des produits agricoles étant minime, ils ne peuvent être transportés avec avantage que si les moyens de transport sont excellents. Et pendant que la population devient de plus en plus dense dans les villes, elle devient en certains endroits de la campagne encore plus clairsemée. Les villes ont en outre plus de ressources pour établir des voies de communication ; et la construction des moyens de communication à bon compte (omnibus, tramways, métropolitains, messageries, etc.), y est d'un emploi si lucratif, que le capital s'y jette avec ardeur. A la campagne personne n'y songe, et les pauvres communes rurales ne sont pas en état de pourvoir aux nécessités des communications.

L'opposition entre la ville et la campagne s'accroît ainsi de plus en plus.

Alors le parti socialiste intervient et réclame de l'Etat ce que la commune ne peut pas faire. *L'Etat doit prendre à sa charge l'enseignement, l'assistance publique, le service sanitaire et les voies de communication.*

Cela ne veut pas dire que tous ces services doivent être administrés désormais bureaucratiquement, d'après la routine. L'autonomie de la commune, du canton, de la province ne doit pas être restreinte, on devra même la développer dans la plupart des Etats continentaux de l'Europe.

La commune est beaucoup moins une institution de domination que l'Etat, elle est bien moins disposée que celui-ci à faire de l'école un instrument de gouvernement ou de se servir des fonds de l'assistance publique pour corrompre les électeurs — du moins, cela est plus difficile là où existe le suffrage universel.

Il faut en outre considérer que dans une commune urbaine il y a plus d'éléments de progrès que dans un



gouvernement qui est bien plus qu'une ville sous l'influence des forces réactionnaires — la campagne arriérée, les classes dominantes arriérées, les soldats, les prêtres, les aristocrates. — La nationalisation de l'école primaire rurale pourrait, dans certaines circonstances, être un avantage, celle de l'école de la ville serait sans contredit un recul.

Marx, dans sa célèbre lettre sur le programme de Gotha du parti socialiste allemand, fait les remarques suivantes sur l'article qui demande que l'Etat donne à tous la même instruction générale :

« L'éducation populaire par l'Etat doit être absolument rejetée : Déterminer par une loi générale les ressources des écoles primaires, le classement du personnel enseignant, les programmes, etc., ou bien encore avoir, comme aux Etats-Unis, des inspecteurs chargés de surveiller l'exécution de la loi, tout cela est autre chose que de faire de l'Etat l'éducateur du peuple. Bien plus, le gouvernement et l'Eglise doivent également s'abstenir de toute action sur l'école. Dans le royaume de Prusse, c'est l'Etat qui aurait besoin d'être éduqué par le peuple (1). »

Pas plus que l'école, l'assistance publique, les hôpitaux, les voies de communication ne doivent être soumis à la bureaucratie routinière de l'Etat. En Russie, où la nécessité de procurer des secours médicaux aux populations rurales obligea formellement à établir un système public de secours aux malades, des résultats sérieux n'ont été obtenus que dans les gouvernements où les organes de l'administration autonome, les *zemstvos*, ont pris le service en main. Nous n'avons pas besoin d'insister sur la nécessité qu'il y a de bien connaître les ressources et les besoins locaux pour organiser l'assistance publique, comme pour établir les moyens de communication.

(1) *Neue Zeit*, IX, I, p. 574.



Comme nous tendons à transformer l'Etat dominateur en Etat civilisateur, il serait absurde de notre part de donner sans nécessité au gouvernement de nouveaux moyens de domination. Les œuvres de charité entretenues par l'Eglise forment le fondement de sa puissance, et chaque élection montre que l'Etat maître de grandes voies de communication sait en tirer parti. Les circonscriptions électorales dévouées au gouvernement ont de bien plus grandes chances d'obtenir des chemins de fer — grandes lignes ou lignes d'intérêt local, routes, ponts, etc., — que les circonscriptions d'opposition, et c'est par des promesses de ce genre que plus d'un partisan du gouvernement décroche son mandat. Qu'on songe alors quelle serait l'influence du gouvernement, s'il disposait de toutes les voies de communication locales.

Pour tous ces services, l'autorité ne doit avoir d'autre rôle que de recueillir les sommes fournies par les impôts et de les répartir suivant des règles établies entre les provinces, les cantons et les communes à qui en est réservée l'administration.

c) *Gratuité de la justice.*

Parmi les mesures capables de transformer les fonctions de domination en fonctions de civilisation, le parti socialiste pourrait encore indiquer la *gratuité de la justice et de l'assistance judiciaire*, qui serait bien plus avantageuse aux populations rurales qu'aux populations urbaines. Nous n'entendons pas par là assurer la gratuité à toutes les affaires judiciaires : nous ne voulons pas que tous les procès, quels qu'ils soient, se déroulent aux frais de l'Etat, par suite aux frais du prolétariat. Quand deux personnes riches font un héritage à millions et se prennent aux cheveux à ce sujet, quand deux sociétés par actions entrent en litige à l'occasion



d'un brevet d'invention, il ne peut venir à l'idée des socialistes de demander que les prolétaires contribuent à payer les frais de tels procès.

Nous ne pouvons non plus demander que chacun puisse à son gré engager un procès aux frais de l'Etat, pour venger une injure qui souvent est purement imaginaire. Si l'Etat paye les frais, il doit tout d'abord pouvoir se prononcer sur le bien-fondé du procès à intenter. Mais cela conduirait, pour les procès civils, à des dispositions qui devraient fatalement ressembler au monopole de l'accusation qu'a le parquet actuel. Cela mettrait une nouvelle force dans les mains de l'autorité. D'un autre côté, les services que rendent les juges et les avoués ne sont pas du tout tels que nous puissions désirer remplacer par des fonctionnaires les avocats indépendants.

Pour nous, la gratuité de la justice revient à ceci : à créer des institutions qui permettent aux moins fortunés d'obtenir justice, ce qui aujourd'hui leur est tout à fait impossible. A cet effet, il faudra des organisations comme celles que le prolétariat a créées çà et là, pour permettre à ses adhérents d'obtenir justice plus facilement. On n'aurait qu'à généraliser cette organisation dont les frais incomberaient à l'Etat au lieu d'être, comme aujourd'hui à la charge des corporations particulières ou des communes, mais dans ce cas encore, il faudra maintenir dans son intégrité le principe de l'administration autonome. Ce que nous proposons comme modèle, ce sont les conseil de prudhommes et les secrétariats ouvriers (Arbeitersekretariate).

On pourrait répondre aux besoins les plus urgents, quant à la gratuité de la justice, en instituant des tribunaux composés d'hommes de confiance désignés par le peuple et présidés par un magistrat ; ces tribunaux jugeraient promptement et sans beaucoup de formalités toutes les affaires de peu d'importance ; on instituerait également des bureaux d'informations, où des hommes de



confiance experts dans les questions litigieuses renseigneraient gratuitement et sans arrière-pensée d'intérêt les plaignants sur la légitimité de leurs griefs et sur la voie à suivre pour obtenir satisfaction, s'il y a lieu.

Le principal avantage de ces bureaux d'informations n'est pas de mettre les particuliers à même de poursuivre personnellement leurs procès, mais d'empêcher beaucoup de procès d'avoir lieu. Par là, ils deviendraient une véritable bénédiction pour les populations rurales surtout.

L'avocat vit de procès, comme le médecin vit de maladies. Mais si ce n'est pas l'intérêt du médecin que tout le monde se porte bien, celui de l'avocat veut qu'il y ait le plus de contestations possible. Il y a certainement dans l'une et l'autre profession assez d'hommes d'honneur qui ne se laissent pas guider par de telles considérations, mais il y en a aussi beaucoup, chez qui les considérations d'intérêt l'emportent, et les avocats y sont plus enclins que les médecins ; ceux-ci, en effet, peuvent compromettre la vie des gens, ceux-là s'attaquent plus ou moins à leur bourse ; la nature est d'ailleurs plus difficile à duper que le formalisme d'un juge borné ne peut l'être par les artifices d'un avocat. Il faut qu'une cause soit bien mauvaise pour ne laisser aucun espoir. Il ne faut donc pas s'étonner si certains avocats préfèrent à une conciliation qui ne leur rapporte que peu, un procès fort avantageux... pour eux, mais ruineux pour le client.

Mais il n'y a nulle part autant de procès qu'à la campagne. Ce fait n'est pas la conséquence de quelque « humeur processive » qu'on ne s'explique pas, il est le résultat de l'état de la propriété agricole. La plupart des différends portés devant les tribunaux ont pour objet la propriété. Et il n'y a nulle part plus de propriétés qu'à la campagne, où beaucoup de prolétaires mêmes en possèdent, comme nous l'avons vu ; cette propriété, souvent d'une exiguité dérisoire, est pourtant une propriété et



suffit pour influencer l'état d'âme de son propriétaire.

S'il y a à la campagne plus de propriétés que partout ailleurs, la propriété foncière qui est particulière à la campagne, fait naître le plus de différends. Le sol est en effet quelque chose de tout spécial. Les autres objets qu'on peut acquérir en propriété, sont relativement rapidement périssables, et si, comme les métaux précieux ils ne le sont pas, ils changent facilement de forme et sont transportables. Le sol reste toujours au même endroit, sa forme reste à peu près la même pendant des siècles, il est l'élément conservateur de l'économie, l'élément permanent au milieu des phénomènes passagers.

Mais le droit de propriété du sol montre également son caractère conservateur : la propriété foncière conserve, tout autrement que la propriété des autres objets, des droits et des servitudes particuliers, auxquels, dans le cours des siècles, viennent plutôt s'en joindre d'autres qu'ils ne tombent en désuétude. Ainsi, le plus souvent, la propriété d'une certaine pièce de terre n'équivaut pas au simple droit d'utiliser un certain nombre de mètres carrés de terre, mais il implique encore toute une série d'autres droits en même temps que des servitudes. Ce qui serait impossible avec toute autre propriété, n'a rien d'extraordinaire avec la propriété du sol : des questions de droit restées en litige depuis le xvii^e siècle, des droits et des servitudes des temps féodaux remontant à la plus haute antiquité, des droits et des servitudes qui souvent ne sont déterminés par aucun texte écrit, et qui sont sinon incompatibles, du moins très peu en harmonie avec les idées modernes du droit. Quelle source fertile de contestations ! Mais aussi quel excellent moyen, pour ceux qui ont l'argent et l'influence nécessaires, d'acquérir la propriété foncière en ruinant par des procès les propriétaires qui leur font obstacle. Quand la noblesse a exproprié les paysans, « le bras de la justice » l'a autant secondée que la main brutale des gens de guerre. Aujourd'hui



il n'y a plus à craindre qu'on viole ouvertement le droit en faveur des grands propriétaires. Mais ce qu'ils consacrent encore, c'est la supériorité de la fortune, qui leur permet de poursuivre une cause à travers toutes les instances, jusqu'à ce que leur adversaire tombe épuisé. Il nous semble douteux qu'il soit possible, dans l'état social actuel, de détruire rationnellement cet avantage que donne la richesse aux particuliers. Les bureaux d'informations des avoués populaires que nous avons proposés pourraient pallier le mal, mais non le faire disparaître. Ils exerceront déjà une action très heureuse, s'ils empêchent, entre petits propriétaires, des procès qui ne sauraient relever d'aucune façon la situation économique des paysans. Quand ceux-ci porteront moins d'argent aux avocats et aux tribunaux de la ville, et qu'ils l'emploieront à améliorer leur situation matérielle et leur culture, cela ne pourra que leur être avantageux.

Toutes les réformes que nous venons de proposer sont bien plus avantageuses pour les populations rurales que pour les populations urbaines, mais elles ne privilégient pas les premières et encore moins la propriété foncière; elles ont une action éminemment démocratique et égalisante. Elles ne protègent pas un mode d'exploitation arriéré, elles n'entravent pas le progrès économique, elles le favorisent plutôt très sérieusement en donnant l'essor vers des formes sociales nouvelles d'un ordre plus élevé. Ce ne sont pas de simples vœux, elles nous tracent le chemin que suivra nécessairement l'évolution sociale.

Que l'école, par exemple, soit à la charge de l'Etat, c'est une nécessité déjà universellement reconnue et tous les Etats civilisés contribuent à l'entretien des écoles primaires; la France y consacre 400 millions par an (1893), la Grande-Bretagne le double (1893: 200 millions) et la Prusse (66 millions, 1896).

La gestion par l'Etat du service des malades a reçu, du moins en Russie, un commencement d'exécution qui



promet de très beaux résultats ; quant à l'intervention de l'Etat dans les voies de communication rurales, l'attention générale se porte sur la construction des lignes secondaires. Mais tout cela, ce sont de faibles essais ; ils indiquent la tendance à laquelle obéira le développement, mais ils ne sont pas capables de satisfaire aux besoins de la société.

f) *Les dépenses de l'Etat civilisateur moderne.*

Ce n'est pas la bonne volonté qui manque aux gouvernements, et c'est aux populations rurales qu'ils témoignent le plus de sollicitude. Mais c'est l'argent qui fait défaut. Il est certain que le programme de réformes que nous proposons ici, exigerait des dépenses considérables, si on devait l'appliquer partout et largement.

Parlons seulement des charges de l'instruction publique. Il est tout à fait impossible de calculer exactement à quelles dépenses on serait entraîné si l'on voulait élever partout l'école primaire au niveau que réclame la civilisation moderne. Mais nous pouvons avoir quelques points de repère pour une estimation approximative, en examinant quelles sont dans une grande ville les dépenses de l'enseignement primaire, et celles de l'enseignement supérieur.

Pour mettre les écoles de village en Prusse sur le pied des écoles communales de Berlin, on arrive aux chiffres suivants :

L'élève de l'école primaire a coûté en Prusse en 1896 :

Au pays entier	35 mk, 50 ou 44 fr, 40
A la campagne	29 » 67 ou 37 » 09
A Berlin	67 » 24 ou 84 » 05

Les dépenses doubleraient donc, si l'on voulait élever toutes les écoles primaires au niveau de celles de Berlin.



En 1896, on a consacré aux écoles primaires 186 millions de marks, dont 53 furent fournis par l'Etat ; le nombre des élèves des écoles primaires s'élevait à 5.237.000, et à 5.520.000 en comprenant les élèves des écoles enfantines. Si l'on évaluait les dépenses d'après ce que coûte l'élève à Berlin, elles monteraient à 376 millions de marks. Mais les écoles communales de Berlin sont encore loin d'être des modèles.

En moyenne, les écoles primaires ont comme écoliers :

	Par classe	Par professeur.
A la campagne.	56	70
Dans les villes	59	59
A Berlin	53	53 élèves.

Si l'on voulait arriver à n'avoir que des classes de 30 élèves, il y aurait un surcroît de dépenses tel que le budget de l'enseignement primaire atteindrait le demi-milliard.

Et nous n'aurions pas encore satisfait à toutes les exigences d'un enseignement primaire rationnel. Nous n'aurions ni la gratuité des fournitures de classe, ni la nourriture et le vêtement des élèves indigents, l'école n'aurait pas encore ses ateliers et ses jardins avec ses professeurs de technique et d'agriculture, elle n'aurait ni les professeurs ni les engins nécessaires pour former la jeunesse aux exercices militaires ou pour faire les cours post-scolaires aux jeunes gens jusqu'à leur 17^e ou 18^e année. Cela augmenterait considérablement d'une part le nombre des enfants astreints à fréquenter l'école, d'autre part la dépense par élève. L'élève des écoles supérieures coûte aujourd'hui en Prusse 200 marks (1), l'étudiant des universités, jusqu'à 800 marks (2). Il n'y a donc pas d'exagération à estimer à 150 marks les frais scolaires de l'élève

(1) 230 francs.

(2) 1.000 francs.



primaire tel que nous le concevons. Cela élèverait le budget de l'enseignement primaire à 800 (1) millions de marks environ, en maintenant les enfants à l'école jusqu'à 14 ans, et à un milliard (2) à peu près, en les obligeant à suivre les cours postsecondaires jusqu'à 17 ans. Le budget s'élèverait pour tout l'empire à un milliard et demi de marks.

Le budget de la guerre lui-même pâlit devant de tels chiffres.

Nous ne calculerons pas les dépenses qui incomberaient à l'Etat s'il se chargeait de l'assistance publique, du service sanitaire, des moyens de communication, de la justice, etc. Les documents nous manquent à cet effet. Mais ces dépenses seraient certainement considérables.

Les économies rendues possibles par le programme de réformes que nous venons de développer sont insignifiantes vis-à-vis de nos exigences qui doubleraient, tripleraient peut-être les dépenses de nos Etats actuels.

En voulant remplacer la domination bureaucratique de la centralisation par l'administration autonome de l'Etat, de la province, de la commune, nous n'entendons pas enlever l'administration des affaires publiques aux fonctionnaires salariés. Ces affaires sont aujourd'hui beaucoup trop compliquées, trop variées, trop étendues pour qu'on puisse les confier comme occupation accessoire propre à remplir les loisirs de quelque dilettante du travail. Elles exigent des hommes spéciaux expérimentés, des employés salariés qui s'y consacrent exclusivement. Le gouvernement du peuple par le peuple est une utopie, si l'on entend par là que les affaires publiques, au lieu d'être administrées par des fonctionnaires salariés, le seront gratuitement par des hommes du peuple pendant leurs heures de loisirs, et cette utopie est de plus

(1) Un milliard de francs.

(2) 1.250 millions de francs.



réactionnaire, antidémocratique, quelque révolutionnaires, quelque démocratiques que se croient ses partisans. Cette espèce de self-government suppose dans toute société qui a dépassé les formes les plus primitives une aristocratie — gros cultivateurs, seigneurs féodaux, rentiers de toutes sortes — qui, vivant du travail d'autrui, a les loisirs et la fortune nécessaires pour se consacrer exclusivement aux affaires publiques. Même le self-government si vanté des Anglais n'est qu'un privilège aristocratique. Plus les grands Etats modernes se démocratisent, plus ils doivent transformer dans toutes les administrations autonomes les charges honorifiques en fonctions salariées. L'administration autonome moderne, la démocratie moderne comparée au gouvernement bureaucratique centralisateur, ne compte pas un nombre moindre de fonctionnaires, mais elle les répartit uniformément dans tout le pays, elle les assujettit à la volonté populaire, et, du même coup, elle change, du moins pour un certain nombre d'entre eux, le mode de recrutement et d'avancement.

Si les progrès de la démocratie n'entraînent pas une diminution sensible du nombre des fonctionnaires salariés, ils tendent du moins à égaliser leurs traitements. Dans les monarchies aristocratiques, les hautes fonctions sont un privilège de l'aristocratie, et ces fonctionnaires de grande naissance reçoivent des dotations souvent excessives en rapport avec leur genre d'existence. Les plus fortes de ces dotations sont de pures sinécures, données à des aristocrates cupides ou besogneux, mais paresseux et ignorants. Le travail proprement dit est fait par des bourgeois intelligents et des prolétaires qui sont payés selon leur position sociale. Les progrès de la démocratie amèneront une réduction des gros traitements, mais aussi une augmentation du misérable traitement des petits fonctionnaires qui ont souvent une existence plus besogneuse que celle des prolétaires au service des



particuliers ; ce qui les dédommage, c'est la perspective d'une prétendue vieillesse sans souci ; c'est la satisfaction de leur orgueil, de leurs petites vanités, souvent aussi des gains malhonnêtes qu'ils tirent de leur fonction — la corruption. — Un gouvernement démocratique, dans lequel les fonctionnaires sont les serviteurs du peuple et non ses domestiques, dans lequel les lois s'appliquent non seulement aux simples particuliers, mais encore, mais surtout aux fonctionnaires publics, dans lequel l'uniforme ne confère pas de droits particuliers, mais impose des devoirs spéciaux, un tel gouvernement trouvera difficilement des fonctionnaires capables, s'il ne leur assure pas un traitement en rapport avec le train de vie de la classe dans laquelle ils se recrutent. Cette considération seule — il en est d'autres dont l'examen nous conduirait trop loin — permet d'établir que la démocratisation continue du gouvernement doit conduire à l'augmentation des traitements des fonctionnaires subalternes.

Comme leur situation est aussi misérable que leur nombre est considérable, que les fonctionnaires aux traitements exagérés sont en très petit nombre, l'égalisation progressive des traitements, loin de diminuer les sommes à payer aux fonctionnaires publics, les augmentera constamment.

De ce côté il n'y a donc point d'économies à faire. Il en est autrement du budget de la guerre. Un désarmement général rendrait des sommes énormes disponibles ; elles seraient, à la vérité, insuffisantes pour réaliser le programme de réformes dont il est question ici, mais elles permettraient cependant de faire bien des choses qui élèveraient l'état général de la civilisation bien au-dessus de son niveau actuel. Les 7 à 800 millions de marks que l'empire allemand dépense annuellement pour la flotte et l'armée ne sont pas une bagatelle. Avec cette somme on pourrait créer un enseignement primaire qui ferait l'admiration du monde entier et



qui placerait l'Allemagne à la tête des nations civilisées.

Cependant, le projet de désarmement général n'a pas chance d'aboutir de sitôt. Mais il sera impossible d'ajourner toutes les réformes sérieuses qui demandent de grands sacrifices au moment où le désarmement général sera un fait accompli, puisqu'un Etat socialiste sera peut-être nécessaire pour en préparer les voies. Le passage de l'armée permanente à l'armement du peuple peut amener une grande réduction de dépenses, mais ne l'amènera pas nécessairement. En aucun cas la diminution ne sera assez considérable pour que les sommes rendues disponibles couvrent, ne fût-ce qu'une fraction importante des frais d'un Etat civilisateur moderne. Les classes inférieures de la population ne sont-elles pas aujourd'hui écrasées d'impôts ? Et ne faudrait-il pas employer à les alléger les économies qu'on pourrait réaliser sur le budget de la guerre ? Mais où prendre l'argent qu'il faudra pour transformer l'Etat en un Etat civilisateur ?

C'est pour la politique fiscale bourgeoise un problème qu'elle ne pourra résoudre.

Pour le faire comprendre, il faut que nous jetions un coup d'œil sur cette politique fiscale.

g) *Politique financière bourgeoise et prolétarienne.*

Une politique fiscale qui veut être autre chose que le pillage des populations, doit tout d'abord se poser cette question : à quelles sources de la richesse sociale se puisent et doivent se puiser les impôts ? Comment se fera la répartition entre les particuliers, et comment se fera la perception ? Ce sont là des questions secondaires auxquelles on ne pourra répondre d'une manière satisfaisante que lorsque la première sera résolue.

Considérons l'ensemble de la production qu'une société donnée fournit dans une année ; elle peut être décompo-



sée en deux parties ; une partie sert à entretenir et à renouveler les forces de travail, cette partie doit nécessairement revenir aux ouvriers si la société veut se maintenir. L'excédent sert à l'entretien des classes non productrices. Dans une société capitaliste cet excédent prend la forme de plus-value qui revient aux capitalistes.

Si nous examinons la situation économique sous cette forme simplifiée, il est évident que les impôts ne doivent et ne peuvent provenir que d'une source, de cet excédent de produits et à l'occasion de la plus-value. Cela se manifestait clairement aux temps de la féodalité. Les fonctions de l'Etat étaient alors aux mains du souverain, de l'Eglise et des propriétaires terriens. Tous ceux-ci tiraient leurs revenus non de l'impôt tel que nous le comprenons aujourd'hui, mais de leurs terres, c'est-à-dire du travail des agriculteurs. C'était le surproduit des cultivateurs qu'ils touchaient sous la forme d'impôts en nature et de corvées, et pour lesquels ils se chargeaient des fonctions dévolues aujourd'hui à l'Etat : justice, police, défense du pays, relations avec l'étranger, etc.

Ces impôts et ces corvées ne dépassaient généralement pas le surproduit, d'abord, parce que la production primitive n'excite pas la cupidité demeurée qu'engendre la production pour le marché, ensuite parce que la technique militaire étant très peu développée, les paysans n'étaient pas absolument désarmés vis-à-vis des seigneurs féodaux ; enfin, parce que le paysan trop opprimé pouvait s'enfuir et était partout bien accueilli chez un autre propriétaire terrien ou à la ville, tant les bras faisaient défaut.

C'est dans la ville qu'on commença à produire des marchandises, qu'on mit en usage la monnaie. Le produit se transforma en une marchandise d'une valeur et d'un prix déterminés, le surproduit reçut aussi la forme d'une valeur, et la partie du surproduit qui devait servir à entretenir l'Etat devint une partie de la valeur des marchandises réalisées en argent. Au lieu des im-



pôts et des corvées féodales, il y eut l'impôt en argent.

Nous avons dépeint, au commencement de notre *Question agraire*, la situation qui en résulta. Le gouvernement qui venait de naître avec la bourgeoisie, et qui avait pour base l'impôt en argent devait tout d'abord renverser ceux qui avaient été les maîtres de la collectivité, c'est-à-dire l'Eglise et le seigneur féodal ; la lutte se termina non par l'anéantissement des anciens maîtres, mais par un compromis qui assura leur existence sur de nouvelles bases. Les maîtres de l'Etat devinrent ses serviteurs, mais en revanche l'autorité protégea leurs intérêts matériels. Les nouveaux impôts de l'Etat ne remplacèrent pas les impositions et les corvées féodales, mais s'y juxtaposèrent. Et l'Etat centralisé, avec sa nouvelle technique militaire, avec les fusils et les canons de l'armée professionnelle et avec son insatiable cupidité d'argent devenu agent économique, savait extorquer de bien autres sommes aux paysans que le seigneur terrien. Le laboureur ne pouvait pas aussi facilement échapper à la police de l'Etat, qu'au seigneur d'un petit domaine. Les impositions et les obligations féodales furent plutôt augmentées que diminuées sous la protection du nouveau gouvernement, en même temps que les impôts en argent croissaient démesurément. Les princes raffaient l'argent partout où ils pouvaient, sans se soucier des progrès de la production ou du bien-être des populations.

Mais l'Etat, en protégeant la propriété foncière féodale déjà sur la voie de la banqueroute, était loin de faire progresser la production, il la faisait plutôt décliner.

Dans ces circonstances, le surproduit devenait de plus en plus insuffisant pour satisfaire aux exigences de l'Etat et une portion de plus en plus forte de ce qui était nécessaire à l'entretien et à l'augmentation des classes laborieuses dut être sacrifiée, du moins à la campagne, à la cupidité du gouvernement et de ses fermiers généraux. Les paysans, encore si aisés au xiv^e et au xv^e siècle, s'appau-



vrèrent à vue d'œil au xvii^e et au xviii^e siècle ; l'exploitation recula, et on les vit s'acheminer peu à peu vers la complète indigence. Cet état de choses était dû en partie à l'oppression féodale, qui empêchait toute exploitation agricole rationnelle, en partie au rôle économique de plus en plus considérable de l'argent, les paysans ne pouvant transformer que lentement leur exploitation et produire des denrées pour le marché, mais les exactions directes du fisc y contribuèrent, aussi, et pour une grande partie.

C'est en France que cette situation prit le caractère le plus aigu ; c'est aussi en France que se produisit, lors de la grande Révolution, la plus violente réaction contre ce terrible état de choses. C'est encore en France que les théoriciens de la bourgeoisie grandissante cherchèrent les premiers un système rationnel d'impôts.

Les physiocrates établirent clairement et nettement, ce que personne n'avait fait avant eux, que la politique des impôts dépendait de l'économie nationale et devait lui être assujettie, ce qui eut pour conséquence naturelle ce principe : *l'impôt ne doit être payé que par le surproduit*. Mais le seul travail qui, à leurs yeux, pouvait donner un surproduit, était le travail agricole. Ils demandèrent donc que tous les impôts fussent abolis et remplacés par un impôt unique frappant le produit net de l'agriculture. Cet impôt, qui aurait fini par n'atteindre que les grands propriétaires fonciers, ne leur semblait pas trop lourd, parce qu'ils réduisaient les fonctions de l'Etat à leur minimum. Ce sont les physiocrates qui ont lancé dans le monde la fameuse maxime « laissez faire, laissez passer ».

Ce que les physiocrates commencèrent fut continué plus tard par les libre-échangistes radicaux qui ont dans notre siècle poursuivi la lutte de la bourgeoisie contre les survivances du régime féodal. Ils s'appuyaient, à la vérité, sur un autre principe, celui de l'économie politique classique des Anglais. Mais comme les physiocrates, ils



admettaient le laisser faire, laisser passer ; ils demandaient aussi la réduction au minimum des fonctions de l'Etat, et comme eux, ils durent rechercher un système d'impôts en harmonie avec les besoins de la production. Leur système d'impôts se rapprochait beaucoup de celui de leurs prédécesseurs. Certes, ils ne songèrent jamais à réduire tous les impôts à un seul, à n'imposer que la plus-value. La question de la plus-value n'existait pas pour eux ; mais ils rejetèrent cependant les impôts indirects, du moins ceux qui frappaient les aliments nécessaires et demandèrent un impôt sur le revenu, avec exemption des petits revenus ; c'est un impôt qui ne se confond pas avec l'impôt sur la plus-value, mais qui s'en rapproche beaucoup.

Mais la théorie de Manchester n'a nulle part triomphé complètement. L'Etat bourgeois s'est montré tout aussi belliqueux que l'Etat féodal. La Révolution française, partie des idées des physiocrates, déclencha une série épouvantable de guerres générales qui, pendant plus de vingt ans, dévastèrent toute l'Europe et imposèrent aux peuples de terribles sacrifices d'hommes et d'argent. La Révolution de 1848, qui fraya le chemin à la domination du libre échange radical, menaça de déclencher une seconde ère de guerres ; ces guerres furent ajournées grâce à l'échec de la Révolution ; ce sont les exécuteurs testamentaires de la Révolution, les despotes Louis Napoléon, Bismarck et Alexandre II qui les firent. Aux vingt années de guerre qui débutèrent et finirent par une guerre d'Orient succéda l'ère de la paix armée, qui n'écrase pas moins les peuples qu'une guerre quelconque. Le résultat fut chez tous les peuples civilisés une augmentation continue des impôts, des dettes publiques, dont le paiement des intérêts exige de nouveaux impôts. En même temps on réclama davantage de l'Etat considéré comme facteur de la civilisation, quelque préoccupés de la plus stricte « économie » que se montrassent dans ce cas les gouvernements. L'enseignement supérieur, les chemins de



fer, etc., nécessiterent des dépenses de plus en plus grandes, qu'il était impossible d'éviter.

Au lieu de l'état de paix que les théoriciens de Manchester avaient rêvé, on vit en réalité un état de guerre permanent, au lieu du laisser faire on vit l'Etat étendre de plus en plus la sphère de son action sur le rouage social.

Avec quelles ressources subviendra-t-on aux besoins croissants de l'Etat? Les demandera-t-on à la plus-value, c'est-à-dire à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur la richesse, aux droits de succession, ou bien aux impôts indirects qui frappent les choses de première nécessité? Voilà quelle était la question. Mais la bourgeoisie est la classe dominante, et comme telle elle a toujours cherché à s'exempter des principales charges qu'impose l'Etat. Il y a des Etats, la France, par exemple, qui n'ont pas encore l'impôt sur le revenu, grâce à la domination exclusive de la bourgeoisie, qui a réussi, en France, à se débarrasser de la noblesse, il y a cent ans, et qui a su en tout temps opposer au prolétariat le rempart des petits bourgeois et des paysans. C'est pourquoi les denrées alimentaires indispensables au peuple sont si généralement imposées en France; les droits d'entrée sur les céréales, les contributions indirectes comme les impôts sur le sel, sur le sucre, sur les boissons, le monopole du tabac, fournissent les principales recettes :

D'après le budget de 1897 on a perçu :

Droits de douane	410 millions de francs
Contributions indirectes.	599 » »
Monopoles du tabac, des allumettes et poudres	421 » »
Total.	1430 » »

Le montant total du budget était de 3.386 millions. L'impôt sur les affaires de bourse a produit 8.700.000 fr. et l'impôt mobilier 65.800.000 fr. Les autres impôts



(timbre, etc.), sont bien loin de pouvoir remplacer l'impôt sur le revenu.

Parmi tous les Etats modernes, l'Angleterre est le pays où la bourgeoisie a été jusqu'à aujourd'hui le plus gênée par d'autres classes ; c'est pourtant là que la production capitaliste s'est développée tout d'abord et le plus nettement, mais elle eut pour conséquence la formation d'un puissant prolétariat que ne gênaient ni des petits bourgeois ni des paysans, et qui résista à la bourgeoisie alors que celle-ci était encore aux prises avec la noblesse.

Aussi ne trouvons-nous en Angleterre presque pas de contributions indirectes frappant les objets de première nécessité. Mais la plus-value est aussi très ménagée. Le système des impôts repose en Angleterre sur un compromis. On a établi un impôt sur le revenu, mais il n'est pas progressif ; les revenus au-dessous de 160 l. s. (4.000 francs) ne sont pas imposés ; la loi de 1894 établit une certaine dégression pour les revenus compris entre 160 et 500 l. s. (entre 4.000 et 12.500 francs).

Les plus gros revenus ne sont donc pas plus fortement imposés que les revenus moyens. L'impôt sur les successions agit dans le même sens que l'impôt sur le revenu. A côté de cela il y a des impôts indirects et des droits fiscaux fort élevés sur les superfluités du peuple : sur le tabac et les spiritueux. Ces impôts indirects produisirent, en 1896, 48.714.000 l. s. ou, en chiffres ronds, 1.250 millions de francs ; les impôts sur le revenu et sur le timbre, dont l'impôt sur les successions forme la plus grosse part, ont fourni 34.830.000 l. s. ou 875 millions de francs. Le total des impôts s'élevait à plus de 100 millions de l. s., ou à deux milliards et demi de francs.

Les autres Etats civilisés ont adopté un système d'impôts qui tient le milieu entre le système anglais et le système français. Mais partout sur le continent (la Suisse démocratique exceptée) la plus-value est bien moins imposée que les objets de première nécessité. Et en géné-



ral il y a tendance à augmenter ces impôts indirects non seulement d'une façon absolue, mais encore relativement aux autres impôts. Ces contributions sont tout ce qu'il y a de plus irrationnel, puisque souvent elles frappent (tel l'impôt sur le sel) beaucoup plus les familles pauvres, mais nombreuses, que les familles aisées. Elles sont aussi irrationnelles parce que la perception des impôts douaniers, par exemple, absorbe la plus grande partie de ce qu'ils rapportent. Mais ils sont commodes, le peuple en sent moins le poids que celui des contributions directes, et ce qui est décisif, la masse des contribuables ne leur oppose pas cette résistance que la bourgeoisie oppose à tout impôt direct qui grève sérieusement ses revenus. Et aujourd'hui encore la bourgeoisie est la classe qui décide de tout. Les classes qui dépérissent, les petits bourgeois et les paysans, favorisent elles-mêmes le développement des impôts indirects par leur politique douanière : l'industrie pour l'exportation est surtout la grande industrie, les petits bourgeois et les paysans n'ont besoin que du marché intérieur, et ils veulent se l'assurer. C'est ainsi qu'ils sont favorables aux droits protecteurs qui, en vérité, ne les protègent pas, qui se convertissent en de nouveaux impôts indirects dont ils supportent la plus grande partie.

Les partis bourgeois ne s'élèvent pas au-dessus des deux systèmes d'impôts que nous venons d'esquisser : le système de l'école de Manchester et le système protectionniste ; il en est de même de la démocratie bourgeoise, qui n'est ni un parti capitaliste, ni un parti anti-capitaliste ; c'est le parti de la réconciliation des intérêts de classes, le parti des intérêts communs aux capitalistes et aux prolétaires, aux petits bourgeois et aux paysans. Il manque de résolution vis-à-vis des capitalistes. Il n'ose pas leur imposer toutes les charges, mais il veut en même temps dégrever les classes inférieures et tout son système tend à réduire les impôts le plus pos-

sible, ce qui est inconciliable avec les obligations toujours plus nombreuses de l'Etat moderne. Sur ce terrain de la démocratie bourgeoise, la transformation de l'Etat en Etat civilisateur devient impossible, quelque bien intentionnée que soit à cet égard cette démocratie.

Tout autre est le système d'impôts de la démocratie prolétarienne, de la démocratie socialiste. Son mot d'ordre n'est pas de diminuer les impôts, mais d'en charger les épaules capables de les supporter. Elle reprend l'ancienne prétention des physiocrates qui demandaient que les impôts fussent pris sur la plus-value. Il est vrai que le développement du mode de production capitaliste ne permet pas de saisir la plus-value aussi facilement que le produit net des physiocrates. Au dernier siècle, alors que le paysan produisait lui-même presque tout ce qu'il lui fallait, et réservait très peu pour le marché, le produit net était l'excédent en nature de ses produits sur ses propres besoins et revenait au propriétaire foncier. La plus-value ne se manifeste qu'après de nombreuses transformations et plusieurs répartitions, si bien qu'il est impossible de l'évaluer directement dans son intégralité. En imposant des sources particulières de plus-value, ou certaines parties, on est amené facilement à des répartitions inégales et parfois l'impôt frappant le revenu retombe finalement sur les moins fortunés.

C'est ainsi que les propriétaires des maisons dans les villes profitent de leur situation privilégiée pour rejeter sur les locataires l'impôt dont est frappé leur revenu foncier.

Nous ne rechercherons pas ici le moyen le plus rationnel d'imposer la plus-value ; cela nous mènerait trop loin. Nous nous contenterons de renvoyer au programme du parti socialiste allemand. Pour subvenir à toutes les dépenses publiques que l'impôt doit couvrir, il réclame un impôt sur le revenu et un impôt sur le capital progressifs et un impôt sur les successions croissant



progressivement avec l'importance de l'héritage et le degré de parenté. C'est une semblable combinaison qui, à notre avis, atteindra le plus sûrement la plus-value.

La démocratie bourgeoise demande également ces sortes d'impôts, et les a fait adopter en partie, mais elle a trop de ménagements pour arracher de fortes sommes au capital par ce moyen. La démocratie socialiste seule est sans égards pour le capital ; elle seule peut réclamer des réformes sociales qui nécessiteront de la part de l'État des dépenses considérables, en proposant en même temps de remplacer les autres impôts par l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la richesse et les droits de succession.

L'État bourgeois lui-même se voit forcé de temps en temps, afin de pouvoir suffire à ses besoins toujours croissants, de faire un appel extraordinaire à la plus-value, seulement il ne le fait pas sous forme d'impôt, mais sous forme d'emprunt. Parfois ces emprunts ont des buts économiques — création de chemins de fer et de canaux, — mais généralement ils sont destinés à des dépenses tout à fait improductives, à acquérir des canons et des cuirassés, à couvrir des frais de guerre, etc.

Chose surprenante, dans les États monarchiques tout est royal ou impérial, sauf les dettes. La tunique du soldat est la tunique du roi, mais celui-ci protesterait énergiquement, si l'on appelait dettes royales les emprunts qu'on fait pour payer la tunique du roi. On les abandonne gracieusement à l'État ou à la nation. Sur ce point, l'absolutisme russe lui-même est tout ce qu'il y a de plus républicain.

On peut comparer ces emprunts aux contributions volontaires que s'imposaient, dans les temps féodaux, les classes dominantes, la noblesse et le clergé, quand la patrie était en danger. Il y a cependant une légère différence ; les seigneurs féodaux ne demandaient pas d'intérêts, pour les sommes qu'ils sacrifiaient à la patrie ; le capi-



taliste n'a en vue que ces intérêts. Les privilèges perpétuels conférés aux riches seigneurs terriens, aux évêques, aux monastères, aux villes, en échange de leurs subsides étaient peut-être un équivalent des rentes perpétuelles de nos emprunts publics.

Après les dépenses pour l'armée, c'est la dette publique qui constitue dans les Etats modernes le plus gros article du budget des dépenses. En Angleterre, sur un budget de deux milliards et demi de francs, l'armée et la flotte absorbent environ un milliard et la dette publique 625 millions ; en France, l'armée et la marine coûtent 875 millions et la dette publique exige 1.250 millions.

Dans l'empire allemand, les rentes de la dette publique ne s'élèvent à la vérité qu'à 72.500.000 francs, tandis que l'armée et la flotte coûtent 875 millions. Mais cet empire est encore jeune. La guerre, à laquelle il doit sa naissance, lui a apporté les milliards des Français et depuis il n'a pas eu de grande guerre à soutenir. Pendant que l'empire allemand, qui entra en ménage avec une indemnité de guerre de cinq milliards, s'endettait de 2.826 millions jusqu'à ce jour, la dette publique fut réduite en Angleterre, sans qu'on ait frappé de droits de douanes les céréales, la viande, le pétrole, etc., de 49.500 millions de francs à 15.500 millions, soit une diminution de 4 milliards. Si l'on veut établir une comparaison, il faut joindre à la dette de l'empire allemand celle des Etats confédérés ! Rien qu'en Prusse, la dette s'élève à 6.500 millions de marks (8.125 millions de francs) dont les intérêts se montaient en 1898 à 229 millions de marks (286 1/4 millions de francs). Les dettes publiques de Bavière, de Saxe et du Wurtemberg donnent un total de 2.500 millions de marks (3.125 millions de francs). Nous arrivons donc, en additionnant les dettes publiques des différents Etats de l'Allemagne, à un chiffre presque équivalent à celui de l'Angleterre, avec cette



différence que la dette diminue en Angleterre, tandis qu'elle augmente rapidement chez nous. Si les États modernes, après avoir réduit le budget de la guerre, pouvaient se dispenser de payer les rentes de la dette publique, ils seraient à même, ou d'alléger de beaucoup les charges des populations, ou d'exécuter de grandes réformes sociales. Le désarmement général et la suspension de paiement des rentes sur l'Etat mettraient bien plus d'un milliard de marks à la disposition de chacune des grandes puissances, somme qu'on pourrait affecter à ces réformes, et qui permettrait de faire bien des choses utiles !

La banqueroute de l'Etat n'est pas un phénomène extraordinaire. Nous ne voudrions cependant pas affirmer qu'un régime soumis à l'influence des prolétaires, comme celui que nous supposons ici, mais qui ne serait pas encore en état de triompher du mode de production capitaliste, se déciderait sans nécessité à supprimer les rentes sur l'Etat. Ce serait violer grossièrement le principe de l'égalité du droit pour tous, que de choisir au hasard quelques capitalistes seulement pour confisquer leurs biens et la chose serait d'autant moins justifiable, qu'une grande partie des fonds publics sont dans les mains des plus petits capitalistes. Ce n'est pas un gouvernement démocratique qui songerait jamais à confisquer l'épargne des petites gens.

Mais il est certain qu'un régime tel que celui dont nous parlons renoncerait une fois pour toutes au système des emprunts, et chercherait à amortir le plus rapidement possible la dette existante. Un nouvel emprunt serait synonyme de sujétion nouvelle du gouvernement aux capitalistes. L'emprunt est un des moyens qu'emploient les Etats bourgeois pour attirer à leurs entreprises la plus-value que le capital s'est appropriée. Une démocratie prolétarienne ne connaît d'autre mode d'appropriation de la plus-value que l'impôt. Mais quelque peu



soucieuse que soit la démocratie prolétarienne du capital, elle ne pourra cependant pas l'imposer tout arbitrairement. On ne peut songer à élever les impôts ci-dessus mentionnés au point de confisquer la plus-value. Il ne faut pas oublier que nous ne nous occupons pas d'un régime socialiste ; dans ce cas, tout ce que nous disons n'aurait pas de raison d'être, car une société qui est maîtresse des moyens de production, n'a pas besoin d'impôts pour entrer en possession du surproduit ; nous parlons d'une situation qui donne à la vérité au prolétariat assez de puissance politique pour exercer sur le système des impôts une influence favorable à ses idées, mais qui conserve le mode de production capitaliste. Tant qu'il en sera ainsi, tant que, pour une raison ou pour une autre, la société n'est pas en état de prendre en main toutes les fonctions du capital, la plus-value jouera un rôle économique considérable. Le capitaliste ne peut pas, comme l'ont fait avant lui le seigneur féodal ou l'aristocrate romain, consommer tout le surproduit que lui fournissent ses ouvriers. Il faut qu'il se « prive », qu'il « économise ». Il ne consomme qu'une partie de la plus-value, l'autre s'accumule, c'est-à-dire, forme un nouveau capital. Or, c'est cette accumulation qui, avec l'essor des sciences naturelles, donnait sa grande force au progrès économique du XIX^e siècle. C'est grâce à ces deux facteurs que ce progrès a été bien plus rapide dans ce siècle que dans tous les siècles antérieurs, que d'immenses forces productrices ont été créées, devant lesquelles les anciennes merveilles du monde paraissent liliputiennes, que pour la première fois l'histoire a montré la possibilité d'établir une société socialiste sur la base d'une plus haute civilisation. Et tant que la société ne s'approprie pas les forces productives, tant qu'elle ne règle pas son développement, ce serait arrêter le progrès, ce serait contrarier les préliminaires du socialisme, que d'empêcher l'accumulation des capitaux. Mais, heureusement pour le progrès, le capital



tend si puissamment à s'accumuler, qu'il peut subir, sans se laisser troubler, les plus rudes assauts. Les lois protectrices des ouvriers et les organisations ouvrières ont été jusqu'à présente des auxiliaires du progrès économique, et non ses adversaires; elles n'ont en rien nuï à l'accumulation du capital, qui a pris de telles proportions qu'il commence à devenir un embarras pour les capitalistes. La plus-value qui afflue dans leurs caisses d'un bout de l'année à l'autre est tellement considérable que, malgré le luxe le plus effréné, ils économisent encore plus d'argent qu'ils n'en peuvent placer pour créer encore de la plus-value. La banqueroute de plusieurs Etats — République Argentine, Portugal, Grèce, — l'effondrement de plusieurs entreprises colossales dues à l'initiative privée, entre autres le krach du Panama, ont pu se produire ces dernières années, sans amener de trop grands désordres dans la vie économique, sans effaroucher le capital, toujours prêt à lancer des centaines de millions dans des emprunts d'Etat tout à fait improductifs, en même temps qu'il donne une impulsion plus puissante que jamais à des industries nouvelles, à des voies de communication nouvelles.

Ces faits montrent que l'on peut s'en prendre à la plus-value bien plus qu'aujourd'hui, sans qu'on ait à craindre de compromettre le développement économique.

Il serait tout à fait oiseux de vouloir calculer, même approximativement, ce qu'on pourrait demander à la plus-value.

Mais quelque considérables que soient les sommes qui, par ce moyen, alimenteraient les finances de l'Etat, il faut cependant admettre le cas où elles seraient insuffisantes pour couvrir les dépenses d'un Etat civilisateur qui voudrait satisfaire à toutes les exigences que lui impose le devoir d'élever toute la population au niveau de la civilisation moderne. Il faudra, pour combler le déficit, employer une seconde méthode d'acquérir de la plus-



value. L'Etat — à l'occasion la commune à laquelle, *mutatis mutandis*, s'applique tout ce qui précède — devra lui-même produire de la plus-value.

Le développement économique et politique y pousse d'ailleurs. Il y a une série de monopoles accordés à des particuliers — les mines, les grandes voies de communication, l'éclairage, etc., — dont l'exploitation, faute de concurrence, se fait au dam, non seulement des ouvriers, mais aussi des consommateurs. La concentration du capital produit en outre d'autres monopoles artificiels au moyen des cartels, etc., qui produisent les mêmes effets. Toutes les populations s'élèvent, non moins que le prolétariat, contre ces monopoles; les dispositions légales ne sont que des expédients impuissants. Il n'y a qu'un moyen pour mettre un terme à cette exploitation de tout le monde, l'acquisition des monopoles par la société qui continuerait à les exploiter. Mais tant que les gros capitalistes sont les maîtres de l'Etat, comme aujourd'hui, cela ne sera ni facile, ni désirable. D'une part, le prolétariat ne peut pas désirer que le pouvoir étende sa puissance qui lui est hostile; d'autre part, les capitalistes sont assez puissants pour empêcher une nationalisation qui ne les favorise pas, ou pour ne la laisser réussir que sous des conditions dont ils seraient seuls à profiter. Quand, en Prusse et en Autriche, les chemins de fer ont passé aux mains de l'Etat, ce ne furent pas précisément les actionnaires qui durent payer l'écot.

Toutes ces difficultés disparaissent dans un Etat dans lequel le prolétariat sera à même d'obtenir que le pouvoir soit, comme il convient, sans ménagement pour le capital, et où les populations, dans leur ensemble, n'ont aucune raison de redouter que l'Etat agrandisse sa sphère d'action, celui-ci étant entièrement en leurs mains. Alors la nationalisation des monopoles privés peut se faire rapidement, d'autant plus rapidement (toutes les autres circonstances restant les mêmes) que les besoins de



l'Etat sont plus grands, et plus étroites les limites dans lesquelles la plus-value peut être imposée. Et la nationalisation se fera en tous les cas dans des conditions qui, sans être une confiscation, assureront toutefois de riches recettes à l'Etat, qui pourra les employer à améliorer la situation de ses ouvriers, à favoriser les intérêts des consommateurs et à faire avancer à pas de géants l'œuvre de la civilisation.

L'exploitation de ces monopoles d'Etat n'est pas encore l'exploitation socialiste, elle fonctionne dans les conditions établies pour la production des marchandises, elle ne produit pas directement pour l'usage de la société. Mais en principe elle diffère déjà de l'exploitation du monopole par l'Etat bourgeois. Celle-là, faisant partie du système prolétarien des impôts, est un moyen d'apporter de la plus-value à l'Etat ; celle-ci, qui entre dans le système bourgeois des impôts, est le moyen le plus efficace de créer des impôts indirects, de faire renchérir en faveur du gouvernement les denrées alimentaires indispensables.

Pour reconnaître si une branche de production est propre à devenir un monopole d'Etat prolétarien, il faut en considérer le mode de production : les exploitations organisées bureaucratiquement qui, de propriétés particulières, sont devenues la propriété de sociétés par actions ou de syndicats, et qui sont déjà effectivement en dehors de toute concurrence, peuvent le plus facilement passer aux mains de l'Etat.

Pour reconnaître si une branche de production est propre à devenir un monopole d'Etat bourgeois, il faut au contraire considérer l'importance de ses produits (vivres indispensables ou superfluités) pour la masse des consommateurs (tabac, eau-de-vie, sel). Le degré de développement de la production n'entre pas en ligne de compte ; on y trouve des branches de production où la petite exploitation avec ses procédés arriérés domine



(le tabac) ; dans ce cas c'est artificiellement qu'on se débarrasse de la concurrence, et pour arriver aux recettes qu'on en espère, on exploite les consommateurs et même les ouvriers bien plus qu'ils ne le seraient par la libre concurrence des particuliers.

Si l'on ne peut pas confondre le monopole d'Etat avec le socialisme, on ne peut non plus confondre le monopole d'Etat prolétarien avec le monopole d'Etat bourgeois.

La transformation des monopoles privés en monopoles de l'Etat ou de la commune, la substitution aux impôts indirects d'impôts progressifs sur le revenu, sur la fortune et sur les successions, la suppression des emprunts publics : voilà les points saillants du régime fiscal prolétarien. Il est évident que ces réformes allégeraient sensiblement les charges, non seulement des prolétaires, mais de toutes les classes laborieuses. On peut même dire qu'elles sont bien plus importantes pour le petit artisan, pour le détaillant et pour le petit paysan que pour le prolétaire salarié, qui est, du moins en grande partie, en train de s'élever, tandis que les autres classes que nous venons de nommer marchent vers la ruine. Pour les couches prolétariennes en progrès, le régime actuel des impôts bourgeois ne fait qu'en retarder l'ascension, tandis qu'il précipite la ruine des couches sociales en voie de dépérissement. Les impôts pèsent bien plus lourdement sur le petit bourgeois et le petit paysan que sur l'ouvrier salarié ; ceux-là sont donc plus intéressés que celui-ci à l'établissement du régime prolétarien des impôts.

Le dégrèvement des classes laborieuses ne serait pas l'unique résultat de ce système d'impôts ; partout où la production capitaliste est très développée, où par conséquent la plus-value est considérable, l'Etat est bien plus à même de travailler énergiquement à assurer aux populations le bien-être et les bienfaits de la civilisation,



qu'il ne peut le faire avec le système bourgeois des impôts. Ce qui est nécessaire à la vie des masses ne peut être fortement grevé d'impôts, si l'on ne veut pas ruiner ces masses et par suite toute la société. Mais avec le système bourgeois des impôts, la plus-value sera toujours insuffisamment imposée.

Seul le système d'impôts prolétarien peut l'attaquer sans aucun ménagement, peut lui prendre par la voie de l'impôt toutes les sommes que les capitalistes placent aujourd'hui dans les emprunts à l'intérieur et à l'étranger, il peut lui demander encore bien plus sans nuire au développement de l'industrie, sans diminuer la puissance de consommation de la bourgeoisie ; la production de la plus-value par la nationalisation des grands monopoles met les plus importantes forces productives de la nation au service de la communauté et permet au pouvoir d'utiliser pour les travaux de la civilisation de nombreux bras qui restent aujourd'hui inoccupés. Les ressources matérielles de l'Etat et de la commune en seront énormément augmentées. La concentration de plus en plus grande du capital fournira un terrain de plus en plus vaste à l'exploitation par l'Etat, et en multipliant ses exploitations l'Etat trouvera indéfiniment de nouvelles sources de revenus, sans aucune charge pour le peuple.

Mais nous pouvons nous demander si le prolétariat parviendra jamais à établir effectivement son système d'impôts. Cela suppose une situation que nous avons adoptée comme base de notre exposition, mais qui ne se produira probablement jamais : une grande puissance politique du prolétariat coexistant avec un progrès ininterrompu du mode de production capitaliste : deux choses qui s'excluent presque complètement l'une l'autre, et qui, en tous cas, ne pourraient coexister que très peu de temps.

Malgré cela il nous a semblé nécessaire de rechercher quel serait le système fiscal que le prolétariat aurait à

*Vandenberg
500 impôts*



réclamer aujourd'hui, s'il devenait une puissance politique. L'importance d'un but social n'est pas diminuée par ce fait qu'il n'est pas atteint, s'il a simplement indiqué la tendance du mouvement social. L'importance de ce mouvement et la précision avec laquelle il indique sa direction constituent l'importance de son but. On ne peut bien se rendre compte d'un mouvement que lorsqu'on en a reconnu le but.

Certainement, si le prolétariat devient une puissance politique, la situation sociale sera bientôt telle, qu'elle rendra superflu un système fiscal enfermé dans le cadre que nous venons de tracer ; néanmoins il est en tous cas aujourd'hui un but de la démocratie prolétarienne, et l'influence politique du prolétariat se mesurera entre autres choses par la réalisation plus ou moins grande de son système fiscal. Plus le parti socialiste deviendra puissant, plus les impôts indirects diminueront, plus les impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les héritages prendront d'importance, plus les dettes publiques et les rentes sur l'Etat seront réduites, plus rapidement et avec moins de dépenses les grands monopoles des capitalistes deviendront des monopoles de l'Etat et des communes.

b) *Neutralisation des paysans.*

Résumons les revendications auxquelles aboutissent nos recherches, et nous trouvons :

1. — Mesures en faveur du prolétariat agricole.

a) Abrogation des règlements sur les domestiques ; liberté complète de coalition même à la campagne ; garantie de la liberté de déplacement.

b) Interdiction du travail salarié des enfants au-dessous de 14 ans ; interdiction du travail agricole de 7 heures du



soir à 7 heures du matin pour les enfants et les adolescents sans aucune exception ; interdiction du travail nomade pour les jeunes personnes au-dessous de 18 ans ; obligation de fréquenter l'école primaire et les cours postsecondaires.

c) Protection du travail nomade ; interdiction du travail nomade pour les jeunes filles ayant moins de 21 ans ; interdiction du système du *Gang* ; remplacement des racleurs par des agences publiques de placement.

d) Institution d'une journée de travail normale, qui, dans le courant de l'année, sera de 8 heures pour les travaux des champs ; pendant la moisson, et en cas de travaux urgents, de force majeure, on permettra des heures supplémentaires ; repos dominical assuré aux domestiques.

e) Réaliser dans les logements des ouvriers agricoles les conditions indispensables d'hygiène et de moralité ; sérieuse police des logements à la campagne.

f) Réduction des fermages exagérés par des tribunaux institués *ad hoc*.

II. — Mesures protectrices de l'agriculture.

a) Abolition des fédécimmis.

b) Abolition des domaines enclavés, leur réunion aux communes.

c) Abolition des chasses des grands propriétaires et leur annexion aux communes.

d) Restriction des droits de propriété privée du sol afin de favoriser :

1° Les améliorations agricoles sur une grande échelle.

2° La prophylaxie des épidémies.

e) Nationalisation des assurances contre la grêle, éventuellement aussi l'assurance du bétail, cette dernière toutefois sans contribution de l'Etat.



- f) Législation facilitant la constitution des associations coopératives agricoles.
- g) Instruction agricole favorisée par l'Etat.
- h) Nationalisation des forêts et de la force motrice des eaux.

III. — Mesures à prendre dans l'intérêt de la population agricole.

Empêcher l'exploitation de la campagne par la ville et faire disparaître les contrastes entre la civilisation de la ville et celle de la campagne par :

- a) L'autonomie complète de la commune et de la province.
- b) Le remplacement de l'armée permanente par l'armement du peuple ;
- c) La nationalisation des écoles, de l'assistance publique et des routes.
- d) La nationalisation du service sanitaire.
- e) La gratuité de la justice.
- f) Le remplacement du système fiscal actuel par des impôts progressifs sur le revenu, sur la fortune et sur les successions, et la nationalisation ou, suivant les circonstances, la communalisation des monopoles et des cartels privés avantageux.

Peut-être qualifiera-t-on ces revendications de programme agraire minimum du parti socialiste ; nous ne croyons pas toutefois que cette dénomination convienne. Les points réunis sous la rubrique I sont renfermés, quant à l'essentiel, dans les revendications actuelles du parti socialiste en faveur de la protection ouvrière ; ceux que comprend la rubrique III se confondent avec les revendications politiques les plus immédiates du parti socialiste ; la nationalisation de l'administration des eaux et forêts, le point d'importance capitale compris sous la rubrique II, n'est pas une reven-

dication purement agraire, elle intéresse non seulement l'agriculture, mais aussi l'industrie, l'hygiène publique, etc. Les autres revendications, malgré toute leur importance, sont pourtant relativement trop minimes pour devenir la base d'un vaste programme de parti. Ces « petits moyens » sont déjà fréquemment employés dans les pays avancés, et dans leur application le parti socialiste ne se distingue des autres partis que par son plus grand dédain des droits de la propriété privée, chaque fois qu'ils sont en conflit avec les intérêts généraux d'une agriculture rationnelle. Le parti socialiste se voit obligé d'expliquer que ces « petits moyens » sont, à la vérité, nécessaires au développement progressif de l'agriculture, mais qu'ils n'atténuent qu'insuffisamment les lourdes charges que la propriété privée du sol et la production capitaliste pour le marché imposent à l'agriculture.

Nous n'avions pas, nous l'avons déjà dit, l'intention de tracer un programme complet; des programmes d'action agraire applicables à certaines circonstances, à certaines régions nous semblent utiles; mais ils ne peuvent être l'œuvre des seuls théoriciens, la collaboration des praticiens est nécessaire. Nous n'avions d'autre but que de caractériser par des exemples concrets la direction générale que doit prendre la politique agraire socialiste, si le développement de l'agriculture doit suivre la marche que nous indiquons. L'application pratique à chaque cas particulier s'en déduira facilement.

Nous avons réussi, j'espère, à montrer que l'on n'est pas condamné à l'inaction politique et sociale, si l'on déclare impossible et contraire à nos principes le salut ou même le relèvement de l'exploitation paysanne. En adoptant le point de vue où se met le parti socialiste quand il s'agit du métier et de l'industrie à domicile, nous pourrions encore déployer une activité féconde en résultats non seulement pour le prolétariat agricole,



mais aussi pour l'agriculture et pour les populations rurales en général.

Réussira-t-on par l'exposition de cette politique agraire à attacher les paysans au parti socialiste ? Cela est douteux. Le parti socialiste restera toujours au fond le parti des prolétaires de la ville, il sera toujours le parti du progrès économique. Chez le paysan conservateur, qui n'aime pas les gens de la ville, qui veut que servante et valet, femme et enfants soient absolument soumis à sa volonté, comme dans la famille patriarcale, le parti socialiste aura constamment à lutter contre des préjugés profondément enracinés, et il ne pourra jamais lui offrir autant que les partis agraires qui se rapprochent plus de lui, et qui peuvent lui promettre bien davantage, puisqu'ils ne croient pas à la nécessité, à l'inéluctabilité du progrès économique, et qu'ils ne se font aucun scrupule de renverser les rôles de jadis, de faire entretenir les habitants des campagnes par ceux des villes, l'agriculture par l'industrie et le commerce.

Le parti socialiste aura peine à jamais gagner le paysan qui conserve l'ancien mode de culture. Mais il ne faut pas désespérer de l'amener à la neutralité, ce qui serait déjà un gain considérable. Il est certain que le développement économique lui passe par-dessus le corps, et que le parti socialiste triomphera de lui s'il veut lui résister. Mais il constitue encore dans bien des cas une force qui n'est pas négligeable, et s'il est possible de vaincre son opposition, il serait insensé de ne pas le faire.

Mais ce n'est pas la politique pratique du parti socialiste qui lui aliène le plus l'esprit du paysan.

Il ne peut certes pas s'enthousiasmer pour une politique qui ne veut pas lui sacrifier les consommateurs, qui résiste à toutes les tentatives faites pour élever la rente foncière, au moyen d'une hausse artificielle du prix



des vivres, qui ne veut rien savoir ni de l'*Anerbenrecht*, ni des règlements pour les domestiques, ni des entraves à la liberté de circulation. Mais cette politique lutte aussi contre les lourds impôts qui écrasent le paysan, contre les empiètements des bureaucrates et des grands propriétaires fonciers, etc., et cela n'est pas pour déplaire au paysan. Ce qui le révolte, c'est l'expropriation du sol, qu'il croit être une conséquence inévitable de la victoire du parti socialiste ; il se voit déjà chassé de sa maison, dépouillé de tout ce qu'il possède au profit des va-nu-pieds.

Une étude sur la politique agraire de la démocratie socialiste serait incomplète, si elle n'essayait pas d'éclaircir ces points ; c'est par là que nous terminerons notre travail.



CHAPITRE V

LA RÉVOLUTION SOCIALE ET L'EXPROPRIATION DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

a) *Socialisme et petite industrie.*

A la fin de notre *Question agraire* nous avons déjà fait remarquer que l'agriculture pourra passer du régime capitaliste au régime socialiste sans aucune expropriation des paysans propriétaires. Ce qui y a été dit suffirait au besoin pour dissiper toutes leurs craintes à cet égard.

Mais nous avons encore beaucoup d'arguments à faire valoir.

Le triomphe du prolétariat ne doit inspirer aucune crainte aux petits paysans ni aux propriétaires de petites exploitations, fussent-ils artisans ; ils n'ont en général qu'à y gagner.

Nous avons déjà vu que la transformation de l'Etat dominateur en Etat civilisateur, et l'imposition exclusive de la plus-value, et à l'occasion du surproduit, pour subvenir aux charges de l'Etat, sera surtout favorable à ces classes de la société.

Mais elles se comporteront différemment envers le socialisme naissant, suivant que leur exploitation sera *parasite* ou non. On peut appeler parasites les petites exploitations qui, techniquement, sont surpassées depuis longtemps, et sont économiquement tout à fait super-



flues ; leurs propriétaires s'y cramponnent seulement parce qu'une existence purement prolétarienne leur paraît encore plus précaire et plus misérable que la leur, souvent aussi parce qu'ils ne voient aucune possibilité de gagner leur vie dans le prolétariat. Combien de ces petites boutiques, surtout dans le petit commerce, ont été fondées par des salariés chassés de leur position ou privés de travail pour d'autres causes, et qui, avec l'aide du crédit, établissent quelque industrie minuscule indépendante pour ne pas tomber complètement dans le prolétariat des gueux !

Le statisticien ne compte parmi les sans-travail que ceux qui n'ont aucune occupation. D'après les derniers relevés, il n'y en a que quelques centaines de mille. Mais s'il pouvait se faire que l'Etat fournit un salaire convenable à tous ceux qui n'ont pas de travail, on serait étonné de voir tellement s'accroître le nombre de ceux qui demanderaient du travail et un salaire à l'Etat. En revanche le nombre des boutiques infimes décroîtrait sensiblement.

Plus la situation des ouvriers de la grande industrie s'améliore, plus leur journée de travail est réduite, plus leurs salaires sont élevés, plus leur revenu est assuré, et plus les possesseurs de petites industries parasites renonceront facilement à mener, aux dépens de la communauté, une existence misérable, d'autant plus vite ils se décideront à laisser là leurs industries surannées et superflues, pour travailler dans les exploitations modernes. Le nombre des bras mis à la disposition de la nation augmentera considérablement, en même temps que se tarira une source abondante de misère et de détresse.

Mais outre les petites exploitations parasites, il y en a encore de nécessaires, des fabrications où la machine n'est pas encore employée, qui ne servent pas à la production par masses. Quels sont les métiers qui appartiennent à cette catégorie ? il y a là matière à discussion ; les conditions



techniques varient d'ailleurs d'un jour à l'autre. Le métier artistique, qui était jusqu'à présent le refuge le plus sûr de la petite industrie, a été envahi par la machine tout comme la cordonnerie et la boulangerie. On peut cependant admettre qu'une partie des métiers pourront se maintenir dans les commencements du régime socialiste; bien plus, le bien-être croissant des masses pourra donner une vie nouvelle à plus d'un métier, parce qu'on recherchera moins les articles de fabrication à bon marché, pour donner la préférence aux objets fabriqués à la main et adaptés au goût des particuliers. En même temps, comme conséquence du régime fiscal prolétarien, les charges diminueront qui pèsent sur l'artisan (s'il est encore question d'impôts). Son instruction générale deviendra meilleure, et il pourra plus facilement se perfectionner au point de vue de la technique et de l'art. L'on peut même dire que le socialisme ne suppose pas la ruine complète des métiers, qu'il pourra au contraire faire reflourir certains d'entre eux. Mais ceux-ci auront un tout autre caractère social que les métiers actuels. Ils formeront une exception dans le mode général de production.

La grande masse des moyens de production, celle qui a le plus d'importance au point de vue économique, deviendra la propriété sociale, la production sera également sociale. Le petit artisan, même s'il reste indépendant dans son atelier, sera dans une complète dépendance de la société, qui seule lui fournira la matière première et ses outils, et qui généralement sera aussi le seul client de ses produits. Il faut qu'il se conforme à la production sociale, et qu'il devienne un ouvrier social tout en s'isolant dans son atelier.

Chez les paysans, l'évolution suivra la même marche. Les innombrables propriétaires d'infimes exploitations parasites renonceront avec joie à l'indépendance et à la propriété dont ils n'ont que les apparences, quand on



leur montrera les avantages incontestables de la grande exploitation.

Les petites exploitations paysannes non parasites, celles qui ont encore une importante fonction dans la vie économique, rentreront aussi dans la production sociale, tout comme les métiers, même si elles restent dans leur isolement apparent. La société en sera encore plus maîtresse que des métiers, grâce à la nationalisation des hypothèques et des industries agricoles dont les agriculteurs dépendent.

Mais que les paysans ne redoutent pas cette dépendance, elle ne leur nuira pas. Dépendre de l'Etat sous un régime démocratique est en tous cas plus agréable que d'être exploité par les princes de la raffinerie. L'Etat non seulement ne prendra rien aux paysans, mais il leur donnera beaucoup. Les paysans et les ouvriers agricoles seront des travailleurs particulièrement appréciés pendant le passage de la société capitaliste au socialisme.

L'énorme extension de l'industrie produisant pour le marché universel, et la surabondance des blés étrangers sur notre marché — deux phénomènes qui réagissent profondément l'un sur l'autre — poussent vers les villes les populations des campagnes et particulièrement les ouvriers les plus capables. Dès que le marché intérieur passe de nouveau au premier plan dans l'économie nationale, cela se manifeste surtout par l'importance croissante de l'agriculture. Quand les masses peuvent consommer davantage, il leur faut plus de vivres. La diminution de l'exportation amoindrit l'importation. Alors l'exploitation agricole doit devenir rationnelle, et assez vaste pour donner le plus grand revenu possible. C'est l'agriculture qui doit disposer des meilleurs moyens de production et des meilleurs ouvriers. Mais voilà qui n'est pas toujours facile : tout ouvrier agricole peut être employé à quelque travail industriel, mais il n'y a aujourd'hui qu'un petit nombre d'ouvriers industriels capables de travailler



dans l'agriculture. On peut, à la vérité, espérer qu'on donnera à la jeunesse une instruction la rendant apte à la fois aux travaux agricoles, industriels et purement intellectuels, mais cette espérance lointaine ne nous aidera pas à vaincre les difficultés du début.

Dans cette situation, les ouvriers agricoles et les petits paysans, que la société actuelle traite certainement en marâtre, seront très recherchés et arriveront à une position sociale excessivement favorable. Comment dès lors admettre qu'un régime socialiste chasserait les paysans de leurs terres? Ce serait une folie bien plus grande que celle dont nous gratifient nos adversaires les moins scrupuleux, les plus dénués de bon sens.

Un régime socialiste, ne fût-ce que dans l'intérêt de l'alimentation publique, cherchera à rendre la situation de l'agriculture aussi bonne que possible. Quand, au lieu de produire pour le marché, on ne produira plus que des valeurs d'usage, le paysan pourra payer en nature les intérêts hypothécaires et les impôts qui pourraient encore exister, au lieu de les payer en argent, et ce sera pour lui un immense soulagement. Un régime prolétarien a d'ailleurs tout intérêt à rendre le travail des paysans aussi productif que possible, et il les pourvoira des meilleurs moyens techniques. Le parti socialiste, loin d'exproprier le paysan, le mettra en possession des moyens de production les plus parfaits, et ils ne sont nullement à sa portée dans l'ère capitaliste.

Les moyens de production les plus perfectionnés ne peuvent, à la vérité, être employés que dans la grande exploitation, que le régime socialiste devra s'appliquer à étendre promptement. Mais pour amener les paysans à réunir leurs terres et à les exploiter en grand pour la société ou la commune, il ne sera pas nécessaire de recourir à l'expropriation. Si la grande exploitation coopérative est reconnue avantageuse pour les sociétaires, l'exemple des grandes exploitations nationalisées entraînera les pay-



sans. Les grands obstacles qui s'opposent aujourd'hui au développement de l'agriculture coopérative : le manque de précédents, les risques à courir, le manque de capital, disparaîtront ; et la propriété privée du sol qui, avec son caractère absolu, est aujourd'hui l'obstacle le plus sérieux, n'aura plus que le minimum d'effet, grâce à la nationalisation des hypothèques, à la dépendance croissante des paysans à l'égard des industries agricoles nationalisées, au droit de surveillance et d'intervention de l'Etat de plus en plus étendus sur la culture des terres, sur l'hygiène des hommes et des bêtes.

Si, à toutes ces considérations, on ajoute l'intérêt qu'un régime socialiste doit porter au progrès continu de la production agricole, et la grande importance que prendront alors les paysans, il ne viendra à l'idée de personne d'employer la méthode d'une expropriation forcée pour leur procurer les avantages d'un mode d'exploitation perfectionné.

Mais s'il y a certaines cultures ou certaines contrées plus propres à la petite exploitation qu'à la grande, il n'y a pas la moindre raison pour y pratiquer la grande exploitation par amour de l'uniformité. Ces cultures et ces régions n'auront pas une grande importance dans la production nationale, car dès à présent la grande exploitation est supérieure par sa technique à la petite dans les principales branches de l'agriculture. Et quand le marché intérieur deviendra, au lieu du marché universel, le centre de gravité économique, ce sont précisément ces branches, la production des céréales surtout, qui passeront au premier plan.

L'existence de quelques petites exploitations est aussi conciliable avec l'agriculture dans le régime socialiste, qu'avec le métier. Ce qui s'applique à celui-ci s'applique à celles-là. Il est assez indifférent que le sol cultivé par ces petites exploitations soit propriété particulière ou la propriété de l'Etat. Ce qui importe, ce sont les



effets économiques et non les catégories juridiques.

L'exposition que nous venons de faire n'est en somme qu'une hypothèse, elle n'est pas une prophétie. Nous disons non pas ce qui arrivera, mais ce qui pourrait se passer; nos adversaires ne savent pas plus que nous ce que réserve l'avenir; ils peuvent comme nous s'appuyer uniquement sur les facteurs déjà suffisamment connus, mais si nous prolongeons leur action dans l'avenir, nous aboutissons à l'évolution que nous venons de décrire.

Les vues et les désirs que le parti socialiste a exprimés dans ses déclarations officielles et dans les livres de ses plus éminents représentants ne sont nullement en contradiction avec les conséquences auxquelles nous sommes arrivés. Nous n'y trouvons nulle part une demande d'expropriation des paysans. Immédiatement avant la révolution de mars 1848, les autorités centrales de la fédération communiste, dans laquelle siégeaient Marx et Engels, formulèrent les « revendications du parti communiste en Allemagne ». Voici les trois points qui se rapportent à l'agriculture.

« 7. Les domaines princiers et les autres domaines féodaux, les mines, les carrières, seront transformés en propriétés de l'Etat. Dans ces domaines on introduira, au profit de la collectivité, la culture en grand, à l'aide des plus récents progrès de la science.

« 8. Les hypothèques dont sont grevées les terres des paysans sont déclarées propriété de l'Etat; les paysans en payeront les intérêts à l'Etat.

« 9. Dans les régions où le système de la ferme est développé, la rente foncière ou le fermage sera payé à l'Etat sous forme d'impôt. »

Il n'y est pas question de toucher aux droits de propriété du paysan. Les hypothèques qui grevent les terres des paysans sont nationalisées, mais non ces terres elles-mêmes.

Lorsque les plaies furent cicatrisées qu'avaient laissées



sées derrière elles les défaites de 1848, et que le mouvement ouvrier donna de nouveau signe de vie, la question des terres fut remise à l'ordre du jour. Elle fut traitée dans les différents congrès de « l'Internationale ». Les discussions du congrès de Bâle (1869) furent les plus importantes sur ce sujet et les plus célèbres ; on y vota les résolutions suivantes :

« 1. Le congrès déclare : que la société a le droit d'abolir la propriété foncière privée, et de la transformer en propriété collective.

« 2. Le congrès déclare qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de la société, d'opérer cette transformation. »

Le congrès ne s'expliquait pas sur la manière d'opérer cette transformation. Il disait : « Le congrès, en reconnaissant le principe de la propriété collective du sol, recommande à toutes les sections d'étudier les moyens pratiques de l'établir. »

En mars 1870 Liebknecht fit, en Saxe, des conférences sur ces résolutions ; la plus étendue de ces conférences fut publiée en brochure sous le titre : *Zur Grund und Bodenfrage* (1873) ; une seconde édition parut en 1876. Entre autres choses, on y lit : « La question en France ou même en Allemagne n'est pas aussi simple qu'en Angleterre. Les ouvriers agricoles sont naturellement gagnés à la cause d'une transformation de la propriété foncière ou s'y laisseront facilement gagner. Mais les petits paysans, bien qu'ils soient en réalité des prolétaires, ou qu'ils soient entraînés irrésistiblement vers le prolétariat, tiennent encore pour la plupart très fermement à leur « propriété », bien que le plus souvent cette propriété ne soit que fictive, soit purement nominale. Un décret d'expropriation pousserait certainement la plupart des petits paysans à une violente résistance, sinon à la révolte ouverte. » L'Etat doit donc éviter tout ce qui lèse effectivement les intérêts des paysans, et même tout ce qui semble les léser. En même temps qu'on fera comprendre



aux paysans les avantages du socialisme, on devra prendre des mesures pratiques tendant à alléger les populations des campagnes les plus lourdement imposées. Il y aura tout d'abord à nationaliser les dettes hypothécaires, à abaisser le taux de l'intérêt, à ne consentir à cette réduction ou à de nouveaux prêts que si le paysan s'engage à adopter une culture rationnelle. L'Etat devra ensuite contribuer à la transformation successive des exploitations privées en grandes exploitations collectives (p. 172-173).

Liebknecht traite de pure folie l'expropriation des ruraux par un gouvernement révolutionnaire.

Le rapide accroissement de l'industrie et du mouvement prolétarien dans les centres industriels refoula, après les événements de 1870, la question agraire à l'arrière-plan. La crise de l'agriculture la remit à l'ordre du jour des partis prolétariens comme des partis bourgeois. Dans les discussions qu'elle souleva, Engels prit à son tour la parole. Il répéta en 1894 ce qu'il avait dit en 1848 ; il posait cette question : « quelle est notre situation vis-à-vis des petits paysans, et comment devons-nous les traiter le jour où nous arriverons au pouvoir ? », et il répondait :

« En premier lieu, je reconnais la parfaite justesse de cette phrase du programme français : nous prévoyons la ruine inévitable des petits paysans, mais nous n'avons nullement la mission de la hâter par notre intervention ».

En second lieu, il est tout aussi évident que si nous arrivons au pouvoir, *nous ne pourrions pas songer à exproprier violemment les petits paysans* (peu importe que ce soit avec ou sans indemnité), comme nous serons forcés de le faire pour la grande propriété. Notre devoir envers le petit paysan sera d'abord de l'amener à transformer son exploitation privée, sa propriété privée, en exploitation, en propriété collectives, sans aucune violence, mais par l'exemple et par l'encouragement des coopératives

agricoles, et nous avons certainement assez de moyens pour faire comprendre au petit paysan nombre d'avantages, qu'il peut déjà entrevoir aujourd'hui. »

Même en parlant des gros paysans, Engels dit : « même ici nous nous abstiendrons probablement d'une expropriation par la violence ; nous pouvons d'ailleurs compter que le développement économique ouvrira aussi à la raison ces cerveaux si durs » (*Neue Zeit*, XIII, 1 p. 301, 303).

Les citations que nous venons de faire concordent parfaitement avec les considérations que nous venons d'exposer : celles-ci montrent que l'expropriation des paysans ne serait nullement avantageuse pour le socialisme ; celles-là prouvent nettement que les socialistes ne songent nullement à une semblable expropriation.

Les paysans n'ont rien à redouter du parti socialiste, ils en ont tout à espérer. Il est certain que dans la société actuelle, il n'est nullement à même de satisfaire tous leurs désirs, non pas que la bonne volonté lui fasse défaut, mais parce que beaucoup de ces désirs sont de vains désirs qu'un autre parti ne pourra pas davantage satisfaire. En fait de promesses, le parti socialiste ne peut pas lutter avec les partis agrariens, mais il fait ce que, dans la société actuelle, il peut faire dans une telle mesure, parce qu'il peut plus que tous les partis bourgeois attaquer le capital sans ménagement.

Les paysans ont encore bien plus à attendre de l'avènement du socialisme que des réformes qui sont possibles dans la société actuelle. L'expropriation est la méthode capitaliste d'effectuer la transformation des modes inférieurs d'exploitation en mode supérieur. Dans la société actuelle, le paysan reste constamment devant ce dilemme : ou bien résister de toutes ses forces à tout progrès, ce qui est sa décadence définitive, ou bien être balayé par le capital expropriateur. Le socialisme seul lui offre la possibilité de participer au progrès so-



cial sans être exproprié. Le socialisme ne se contente pas de ne pas l'exproprier, il le protège efficacement contre l'expropriation qui, dans la société actuelle, plane constamment au-dessus de sa tête.

b) *L'avenir du foyer domestique.*

Nous comptons bien que dans la plupart des exploitations agricoles on reconnaîtra la supériorité de la grande exploitation, et par suite le progrès économique conduira, dès que la victoire du prolétariat aura triomphé des obstacles, à remplacer la petite exploitation par la grande exploitation coopérative ou communale, ce qui nécessitera la mise en commun des terres ; mais tout cela ne nécessite pas du tout la suppression du foyer domestique. Dans l'agriculture, l'exploitation économique et la maison d'habitation sont généralement réunies aujourd'hui, cette jonction cessera dans la nouvelle organisation, la maison sera séparée de l'exploitation, mais rien n'oblige à faire entrer l'habitation du paysan dans la propriété collective. La base du socialisme moderne est la propriété collective des moyens de production, non celle des moyens de jouissance. Ceux-ci resteront des propriétés privées. Mais parmi les jouissances qui rendent la vie agréable, le foyer domestique est une des plus importantes, sinon la plus importante. Il n'est pas inconciliable avec la propriété collective du sol.

Nous nous aventurerions sur un terrain mal affermi, si nous voulions discuter ici le logement de l'avenir. Nous ne savons pas si les hommes de l'avenir préféreront habiter des phalanstères à la Fourier ressemblant à des palais, ou des cottages séparés à la Bellamy, si, ici, l'on ne verra que des phalanstères, là, rien que des cottages, si les uns et les autres coexisteront ; ce qui est certain, c'est que si les hommes veulent que chaque famille ait



sa maison à elle, les principes sur lesquels repose le régime socialiste ne s'y opposeront pas.

Il est vrai de dire que, grâce au développement de la technique, les travaux des ménages particuliers sont réduits, et la femme se livre de plus en plus à des occupations professionnelles. Si la réduction des travaux intérieurs ne s'opère que très lentement, cela tient au bas prix de la main-d'œuvre des femmes. Le travail que fait la femme dans le ménage ne se paie pas avec de l'argent et semble ainsi ne rien coûter ; la femme est d'ailleurs la plus docile et la plus résistante des bêtes de somme, et c'est pourquoi sans doute le prolétaire peut tenir à son ménage particulier si arriéré au point de vue technique. Quant aux classes aisées, elles trouvent bien commodes d'avoir des esclaves, je veux dire les domestiques, au service exclusif de leur précieux égoïsme ; c'est l'avantage attaché au ménage particulier.

Plus le prolétariat deviendra fort, plus les servantes se feront rares, plus leurs prétentions s'élèveront, et plus les gens aisés auront de désagréments dans la conduite de leurs maisons. Ces vertueuses maîtresses de maison, qui aujourd'hui défendent si ardemment la sainteté du foyer domestique — elles savent qu'une domestique s'en occupe — seront tout aussi ardentes à réclamer des mesures pour réduire les travaux du ménage ou pour les confier à des établissements spéciaux, le jour où elles seront forcées de faire elles-mêmes ces travaux, où elles devront faire la cuisine, laver, soigner les enfants et surtout, ce qui est plus terrible que tout, cirer les souliers.

Le prolétariat en triomphant, ou même en gagnant de nouvelles forces, provoquera un autre courant dans le même sens parmi les femmes qui travaillent. Aujourd'hui c'est le besoin, c'est la misère qui les force à faire médiocrement à la maison les travaux improductifs au lieu de les confier au dehors à des établissements bien



organisés. Le bien-être croissant de la famille ouvrière n'aura pas pour effet d'accabler de besogne une nouvelle esclave, mais de décharger la maîtresse de maison. La réduction des travaux du ménage, aujourd'hui beaucoup plus lente que le permettent les progrès de la technique, finira par prendre une allure beaucoup plus rapide. Avec cela disparaîtra le fondement économique de la famille, mais non la famille elle-même. Elle a trouvé une autre base, de nature plus élevée : l'individualité.

L'homme est de sa nature un être social, un « animal vivant en troupeaux ». Il faut un long temps avant qu'il ressente, avant qu'il considère sa personnalité comme quelque chose de distinct de la société. Tant que l'homme n'a pu soutenir la lutte pour l'existence qu'en se rattachant étroitement à la société, tant que l'évolution sociale se faisait si lentement que la tradition, autrement dit : la somme des idées transmises par la collectivité dominait absolument la vie intellectuelle des particuliers, il n'y avait point place pour le développement individuel.

Lorsque le travail devint plus productif et qu'il se forma parmi les hommes des classes dont les membres ne se dépensèrent pas complètement pour la lutte commune de l'existence — travail matériel et guerre — qui eurent des loisirs pour se développer intellectuellement et qui, grâce à leurs richesses et à leurs esclaves, furent en état de vivre indépendamment de la société, voire même en contradiction avec elle, alors il y eut, du moins pour l'aristocratie, une base au libre développement de l'individualité, surtout lorsque de grandes catastrophes bouleversèrent la société de fond en comble et que la tradition perdit momentanément son influence. Tel fut le cas en Grèce après les guerres médiques, en Italie après les croisades, dans l'Europe occidentale après l'époque des découvertes et de la Réforme. La personnalité était née ; à côté de l'art populaire impersonnel, il y



eut l'art personnel, à côté de la religion impersonnelle, la philosophie personnelle.

Mais ce fut le mode de production capitaliste qui parvint à enlever à des groupes plus nombreux de la population leur caractère de moutons de Panurge, et à faire de l'individu, « du superhomme » qui ne se présentait que dans l'aristocratie, un phénomène plus démocratique. La production capitaliste y parvint en brisant toutes les organisations traditionnelles qui, auparavant, avaient maintenu unies les masses dans leur lutte pour l'existence, en établissant la révolution économique en permanence ; dès lors la tradition ne peut plus servir de guide dans la vie, chacun est désormais tenu de s'appuyer sur ses propres observations, sur sa propre conception de la vie ; ce qui y contribua encore fut que le mode de production moderne, grâce surtout aux quantités de plus-value qu'il donne, a augmenté plus que jamais le nombre des intellectuels dans la société, en leur donnant en même temps une situation beaucoup plus précaire, beaucoup moins satisfaisante qu'ils ne l'ont jamais eue.

L'individualisme, cette tendance vers le complet épanouissement de la personnalité, deviendra plus fort et plus général sous un régime socialiste que sous le régime capitaliste, il se développera dans la mesure que se généraliseront l'instruction, le bien-être et les loisirs.

Le socialisme, à la vérité, gêne souvent la libre expansion de l'activité individuelle dans le domaine si important de la vie économique ; mais, d'un autre côté, comme le temps consacré au travail nécessaire sera diminué, l'activité personnelle pourra se déployer bien plus qu'aujourd'hui en dehors du domaine économique.

Tout cela modifiera surtout l'idée de la famille et du foyer. Nulle part, la personnalité ne pourra mieux s'épanouir, sans qu'aucune volonté hostile ou du moins compréhensible la contrarie, que dans le home familial borné seulement par des considérations matérielles, mais non person-



nelles ; l'individu le meuble et l'orne librement, il y vit librement pour les siens, pour ses amis, tout entier à ses livres, à ses pensées, à ses rêves, à ses occupations scientifiques et artistiques.

Avec l'individualisme se développe aussi l'amour non du sexe, mais d'un individu du sexe opposé, qui trouve sa satisfaction dans l'union et la vie en commun avec un individu unique et déterminé de l'autre sexe. Un mariage qui a pour base cet amour individuel a également besoin du foyer pour se constituer.

Plus l'élément économique disparaît du mariage pour y laisser la première place à l'individualisme, plus se modifieront les relations des parents, du père surtout, avec les enfants. Le mariage, considéré comme une organisation économique, se propose d'une part de procurer au ménage les éléments économiques qui lui sont nécessaires par la dot ou le travail de la femme et par la profession du mari ; il se propose, d'autre part, de procréer des enfants qui hériteront de la fortune du père, qui souvent continueront son industrie. Dans le mariage individualiste, le mobile économique de l'union est remplacé par l'attraction personnelle des époux, et les relations des parents avec leurs enfants prennent, elles aussi, un caractère individualiste. Les parents aiment leurs enfants, non parce qu'ils seront leurs héritiers, mais pour eux-mêmes ; on ne les dresse plus à perpétuer une caste, sans considération de leurs capacités et de leurs penchants ; on en fait des personnalités libres.

Ce mariage, cette famille individualiste ont, dès à présent, des germes très profonds, mais ils sont contrariés dans leur développement, parce que le ménage particulier continue à être la base de la famille, parce que le besoin et la misère d'un côté, la richesse de l'autre font prévaloir les considérations économiques sur les considérations personnelles. Dans un régime socialiste qui ne connaît pas ces situations extrêmes, sous lequel le ménage



particulier perd de plus en plus du terrain, le caractère personnel du mariage et de la famille se dessine nettement. C'est ce caractère personnel qui, aujourd'hui déjà mesure dans la conscience publique la moralité des mariages et de la famille. Déjà aujourd'hui un mariage est considéré comme moral si les contractants se sont laissé guider par les qualités personnelles et non par les considérations économiques ; les liens moraux de la famille sont les liens personnels et non les liens matériels qui relient ses divers membres. Le fils qui ne voit dans un père que celui qui lui laissera un jour sa fortune, le père qui, pour agrandir ou pour conserver les biens de la famille, impose à son fils une carrière ou un mariage, n'agissent pas moralement d'après nos idées modernes. La disparition du ménage particulier n'entraîne donc nullement la dissolution du mariage et de la famille. Le home particulier ne disparaîtra pas forcément avec le foyer particulier. La civilisation moderne contient encore d'autres liens de famille que la cuisine et la buanderie. La disparition du ménage particulier n'est autre chose que la transformation de la famille, qui était une unité économique, en une unité morale ; elle est la réalisation d'une revendication morale, mûre aujourd'hui grâce au développement de l'individualisme qu'ont produit les forces productives modernes.

Le socialisme ne cherchera donc pas à étouffer le désir qu'a toute personne dans son complet développement d'avoir un chez soi ; il le généralisera, au contraire, en créant en même temps les moyens de le satisfaire.

Que le paysan n'ait donc aucune crainte pour sa maison. Le régime socialiste y imprimera sa trace ; mais les modifications qu'il y apportera ne nuiront nullement au home du paysan ; il le rendra plus sain et plus beau. Nulle part la décadence de la classe des paysans ne se manifeste plus clairement que dans leurs maisons. Nous



avons déjà signalé les cavernes qui servent de logement aux ouvriers agricoles, mais les paysans ne sont souvent guère mieux logés; ils habitent des étables insuffisantes et malpropres. Et, cependant, le paysan lui-même a le sentiment du propre et du beau. Cela se voit partout où il vit dans l'aisance. La maison du paysan d'autrefois, en Suisse comme en Russie, fait le ravissement de l'architecte; mais aujourd'hui c'est dans des villas de la ville que se conserve l'art des paysans; les constructions originales tombent en ruine et ne sont pas remplacées dans les fermes des paysans. Cependant il ne faudrait que l'aisance et des loisirs pour rendre, au paysan son goût de l'art. Le triomphe du prolétariat les lui apportera. Il ne délivrera pas seulement les esclaves salariés de l'industrie; la campagne aussi, dont les grandes beautés naturelles forment un si triste contraste avec l'imbécillité, la misère et la crasse de ses habitants, sera, grâce à lui, transformée en un jardin délicieux qu'habitera une génération libre, joyeuse et fière.

TABLE DES MATIÈRES

Préface de l'auteur à l'audition française.	1
I. — Le parti socialiste a-t-il besoin d'un programme agraire	1
a) Aux champs.	1
b) Paysan et prolétaire.	5
c) Lutte des classes et évolution socialiste	22
d) La nationalisation du sol	29
e) La nationalisation des eaux et forêts	39
f) Le communisme au village.	44
II. — Protection du prolétariat agricole	54
a) Politique socialiste industrielle et agricole	54
b) Droit de coalition, règlements sur les domestiques	56
c) Protection des enfants	61
d) L'école	79
e) Le travail des femmes	91
f) Travail ambulante ou par bande.	96
g) Limitation de la journée de travail, repos dominical.	103
h) La question des logements	111
i) Le fermage	119
III. — Protection de l'agriculture	122
a) Le parti socialiste ne défend pas les intérêts des entrepreneurs	122
b) Les privilèges féodaux. La chasse	124
c) L'enclavement	130
d) Amélioration du sol.	154
e) Epidémies	138
f) L'assurance par l'Etat	142
g) Les Associations, instruction des agriculteurs	149



IV. — Protection de la population des campagnes. . . .	153
a) Transformation de l'Etat policier en Etat civilisa- teur.	153
b) Administration autonome	157
c) Le militarisme	158
d) L'Etat doit prendre à sa charge les dépenses de l'assistance publique del'école et de la voirie . .	164
e) Gratuité de la justice	168
f) Les dépenses de l'Etat civilisateur moderne. . .	173
g) Politique financière bourgeoise et prolétarienne .	178
h) Neutralisation des paysans	196
V. — La révolution sociale et l'expropriation des proprié- taires fonciers	202
a) Socialisme et petite industrie.	202
b) L'avenir du foyer domestique.	213



SAINT-AMAND, CHER. — IMPRIMERIE BUSSIÈRE.



